Préfecture de Haute Normandie

edater

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE (ESE) DU CONTRAT DE PLAN ETAT REGION (CPER) HAUTE NORMANDIE EN 2015-2020

Rapport environnemental

Version finale du 22 Mai 2015

Sommaire

1 Résumé non technique (RNT)....8
1.1 Description de l'état initial de l'environnement sur le territoire concerné.... 8
1.2 La présentation du CPER dans son contexte.... 10
1.3 Incidences potentielles du CPER sur l'environnement.... 13
1.4 Mesures d'évitement, de réduction et de compensation.... 16
1.5 Description des mesures de suivi envisagées.... 17
2 Description de l'état initial de l'environnement sur le territoire concerné....18
2.1 Présentation de la grille mobilisée.... 18
2.2 Synthèse du profil environnemental régional.... 19
3 La présentation du CPER dans son contexte....36
3.1 Stratégie régionale du CPER Haute Normandie.... 36
3.2 Les articulations du CPER Haute Normandie avec d'autres plans ou programmes régionaux.... 38
3.3 Les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du contrat.... 50
3.4 L'exposé des motifs pour lesquels le CPER a été retenu notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement.... 51
4 Incidences potentielles du CPER sur l'environnement....53
4.1 Analyse des effets environnementaux potentiels du CPER.... 53
4.2 Analyse des effets du CPER sur les zones Natura 2000.... 81
5 Mesures d'évitement, de réduction et de compensation....84
5.1 Au titre du Volet Mobilité multimodale.... 84
5.2 Au titre du Volet Enseignement supérieur-Recherche-Innovation (ESRI).... 85
5.3 Au titre du Volet Transition écologique et énergétique (TEE).... 85
5.4 Au titre du Volet Numérique.... 86
5.5 Au titre du Volet Emploi.... 87
5.6 Au titre du Volet Territorial.... 87
6 Description des mesures de suivi envisagées....88
6.1 Indicateurs de suivi du CPER dédiés à l'environnement.... 88
6.2 Modalités de suivi spécifiques.... 90
7 Prise en compte de l'avis de l'autorité environnementale et des éléments issus de la consultation du public .91
7.1 Prise en compte de l'avis de l'autorité environnementale.... 91
7.2 Consultation du public.... 92
8 Description du processus d'évaluation....93
8.1 Méthodologie utilisée.... 93
8.2 Calendrier de l'ESE et itérations.... 97
Annexes....100
Bibliographie de l'Etat Initial de l'Environnement.... 100

Périmètre d'analyse

Ce rapport environnemental se base sur l'analyse des éléments du CPER Haute Normandie 2015-2020 transmis par les services de la Préfecture (SGAR Haute Normandie), à savoir : le projet de CPER 2015-2020-V1 du 18/12/14 établi sur la base du mandat de négociation - CPER 2015-2020 (daté du 18/11/14) et du protocole Etat-Région (du 15/12/14) ; le projet de plan de financement (daté du 18/12/2014), les projets de Fiches-actions par thème (transmises le 18/12/2014) ; et les ajustements du CPER réalisés en date du 18/05/2015 (V2-finale et la maquette financière correspondante).

A noter : ce rapport porte sur 6 des 7 volets du CPER, le volet manquant (intitulé « Innovation, filières d'avenir, usine du futur'') n'étant pas évalué car il fait référence à des actions financées dans le cadre d'appel à projet nationaux qui feront l'objet d'une évaluation à part entière.

Pour mémoire, pour les 6 volets analysés, ces travaux permettent de porter un regard sur l'impact que pourra avoir le CPER HN 2015-2020 sur l'environnement à travers ses projets, c'est-à-dire de mesurer :

- d'une part, les incidences environnementales potentielles liées à la réalisation des projets du CPER ;
- et d'autre part, les impacts environnementaux associés aux finalités et fonctionnement de ces projets.

Evolution du CPER entre la consultation de l'AE (autorité environnementale), la consultation du public et la rédaction du rapport final

Suite à l'émission de l'avis de l'autorité environnementale et à la consultation du public, la maquette financière du CPER 2015-2020 Haute Normandie (V2-finale du 18/05/2015) **a légèrement évolué** (+38,65 M d'€ en coût total). Pour mémoire, la **maquette précédente** était ventilée de la façon suivante :

Maquette financière du CPER datée du 18 décembre 2014

Volet	Coût total (M€)	Part du tot. (%)	Sous-thèmes *le cas échéant*	Cout total projets (M€)	Typologie d'actions	Ex de projets envisagés au titre du CPER
Mobilité multimodale	687,4	66,7	Routier	364,4	**Travaux de mise en sécurité ou d'aménagements**	RN1338- Aménagement des accès définitifs du Pont Flaubert en rive gauche de la Seine
			Ferroviaire	142,9	**Travaux d'aménagements**	Tranchée couverte Rouen
			Portuaire	180,1	**Aménagement de GPM**	Création de parcs logistiques
Enseignement supérieur, recherche et innovation	104,9	10,2	Enseign. Sup	36,26	**Immobilier pour l'enseignement supérieur**	Démolition-reconstruction de bâtiments universitaires
			Recherche, innov., transf.	68,7	**Equipements / projets de recherche-innovation**	Projet SYRHANO/PRMN (Pôle Régional de Modélisation Numérique)
Transition énergétique et écologique	148,00	14,4	Efficacité énergétique	55,19	**Actions immatérielles et matérielles (travaux, équipements)**	Financement de l'ingénierie essentiellement et de projet démonstrateurs et exemplaires
			Energie et chang. Clim.			Aménagements dans le cadre de projets d'ENR (biomasse, méthanisation,...), animation de filière (bois-énergie,...)
			Eco. circulaire, éco. des ressources	5,025		Soutien à l'animation / Soutien à des opérations exemplaires (filières recyclage, éco-conception,...)
			Déchets			Mise en place plans - schémas de gestion / animation
			Qual. Air	2,5		Sensibilisation ou opérations exemplaires de réduction des émissions
			Risques	13,7		Actions de prévention et amélioration de la connaiss.
			Biodiversité	61,5	**Pratiques et usages / aménag. environnementaux**	Soutien à l'acquisition, restauration, gestion des milieux naturels / restauration de continuités écologiques
			Educ. à l'envir.		**Immatériel**	actions pédagogiques
			Proj. territoriaux	10,08	**Actions immatérielles et matérielles**	Ingénierie, OGS, etc.
Numérique	34,375	3,3	Résorption/ zones blanches	1,425	**Résorption des zones blanches / téléphonie mobile**	Installation de pylônes et d'antennes pour une meilleure couverture réseau
			Développement des usages numériques	32,95	**Gouvernance et évolution de l'écosystème numérique**	Études permettant de consolider la SCORAN
Emploi	23,76	2,3	Orientation-Formation-Insertion	23,76	**Actions de nature immatérielle**	Sécurisation des parcours professionnels des personnes fragilisées,...
Territorial	32,62	3,2	Soutien aux projets culturels	2,37	**Aménagements**	Création d'une salle de spectacle
			Amélioration de l'offre de services au public	20	**Mise en place de téléservices,...**	Télémédecine, maisons de services au publics, maisons de santé, etc.
			Soutien au dév. économique en priorité sur les terr. vulnérables	10,25	**Equipements ou aménagements, ...**	Développement économique, réhabilitation de friches industrielles, ...
COUT TOTAL	**1031,08**					

Les ajustements opérés **sur la version actuellement consolidée** du CPER (cf. tableau ci-dessous) sont les suivants :

- Légère augmentation de l'enveloppe (+2,08 M d'€) pour le **volet Mobilité multimodale** au profit du Routier et du Ferroviaire ;
- Augmentation de l'enveloppe (+38,33 M d'€) pour le **volet Enseignement supérieur Recherche Innovation**, au profit notamment de la Recherche et du Transfert d'Innovation ;
- Légère diminution de l'enveloppe (-1,75 M d'€) pour le **volet Numérique**, au détriment du développement des usages numériques,...

Maquette financière du CPER datée du 18 mai 2015

Volet	Coût total (M€)	Part du tot. (%)	FA	SOUS-THEME *le cas échéant*	Cout total projets (M€)	Typologie d'actions	Ex de projets envisagés au titre du CPER
Mobilité multimodale	689,48	64,5	1.1	Routier	377,78	**Travaux de mise en sécurité ou d'aménagements**	RN1338- Aménagement des accès définitifs du Pont Flaubert en rive gauche de la Seine
			1.2	Ferroviaire	151,1	**Travaux d'aménagements**	Tranchée couverte Rouen
			1.3	Portuaire	160,6	**Aménagement de GPM**	Création de parcs logistiques
Enseignement supérieur, recherche et innovation	143,23	13,4	2.1	Projets immobiliers pour l'Enseign. Sup	39,769	**Immobilier pour l'enseignement supérieur**	Démolition-reconstruction de bâtiments universitaires
			2.2	Soutien aux GRR et à Syrhano	78,462		
			2.3	Innovation - Transfert	25,0	**Equipements / projets de recherche-innovation**	Projet SYRHANO/PRMN (Pôle Régional de Modélisation Numérique)
Transition énergétique et écologique	148,01	13,8	3.1	Efficacité énergétique	44,86	**Actions immatérielles et matérielles (travaux, équipements)**	Financement de l'ingénierie essentiellement et de projet démonstrateurs et exemplaires
			3.2	Energie et chang. Clim.	18,09		Aménagements dans le cadre de projets d'ENR (biomasse, méthanisation,...), animation de filière (bois-énergie,...)
			3.3	Eco. circulaire, éco. des ressources et Déchets	3,9		Soutien à l'animation / Soutien à des opérations exemplaires (filières recyclage, éco-conception,...). Mise en place plans - schémas de gestion / animation
			3.4	Qualité de l'air	2,5		Sensibilisation ou opérations exemplaires de réduction des émissions
			3.5	Prévention des risques	13,7		Actions de prévention et amélioration de la connaiss.
			3.6	Reconquête de la biodiversité,préservation des ressources. Educ. à l'envir.	61,5	**Pratiques et usages / aménag. Environnementaux Immatériel**	Soutien à l'acquisition, restauration, gestion des milieux naturels / restauration de continuités écologiques. Actions pédagogiques
			3.7	Proj. Territoriaux de DD	3,46	**Actions immatérielles et matérielles**	Ingénierie, OGS, etc.
Numérique	32,625	3,0	4.1	Résorption/ zones blanches	1,425	**Résorption des zones blanches / téléphonie mobile**	Installation de pylônes et d'antennes pour une meilleure couverture réseau
			4.2	Développement des usages numériques	31,2	**Gouvernance et évolution de l'écosystème numérique**	Études permettant de consolider la SCORAN
Emploi	23,76	2,2	6.1	Orientation-Formation-Insertion	23,76	**Actions de nature immatérielle**	Sécurisation des parcours professionnels des personnes fragilisées,...
Territorial	32,625	3,0	7.1	Soutien aux projets culturels	4,875	**Aménagements**	Création d'une salle de spectacle
			7.2	Amélioration de l'offre de services au public	13,125	**Mise en place de téléservices,...**	Télémédecine, maisons de services au publics, maisons de santé, etc.
			7.3	Soutien au dév. économique en priorité sur les terr. vulnérables	14,625	**Equipements ou aménagements, ...**	Développement économique, réhabilitation de friches industrielles, ...
COUT TOTAL	**1069,73**						

Source : EDATER, d'après la maquette financière actualisée, datée du 18 mai 2015

A noter : ce coût total de 1069,73 M€ n'intègre pas la part du volet « Innovation, filières d'avenir, usine du futur » dont il est précisé en ouverture qu'il n'est pas pris en compte dans l'analyse des incidences.

Ces ajustements de maquette ne modifient cependant EN RIEN les analyses d'incidences environnementales du CPER conduites au titre de l'ESE, ni les conclusions de ce rapport.

Par ailleurs, dans un objectif de cohérence entre la version finale du CPER et le présent rapport, **les fiches d'analyse ont été actualisées** sur les coûts totaux finalement retenus et, dans certains cas, sur les intitulés des projets.

1 Résumé non technique (RNT)

1.1 Description de l'état initial de l'environnement sur le territoire concerné

La restitution de l'état initial de l'environnement s'appuie sur une **synthèse[1] des éléments clés du profil environnemental régional,** ainsi que sur une **mise en perspective des enjeux environnementaux régionaux en présence, identifiés par dimension environnementale**.

	PRINCIPAUX ENJEUX
1.1 Patrimoine : naturel et biodiversité	*Préservation des écosystèmes, des milieux naturels (notamment humides et marins) et de la biodiversité, menacés par la pollution, l'agriculture, la pêche et l'urbanisation mal maîtrisée*
	Identification et préservation des continuités écologiques
	Développement, organisation et diffusion de la connaissance de la biodiversité et des paysages pour en améliorer la gestion
	Amélioration de la prise en compte des paysages dans l'évolution des territoires
	ENJEUX SECTORIELS et / ou TERRITORIAUX en lien avec ce GRAND DOMAINE
	Développement d'une agriculture respectueuse des milieux et contributive au maintien des paysages et de la diversité biologique
	Maintien-préservation en bonne santé du stock des espèces exploitées par la pêche
	Reconnaissance et mobilisation des fonctions écologiques et patrimoniales de la forêt

	PRINCIPAUX ENJEUX
1.2 Patrimoine : paysager, historique et culturel	*Reconnaissance et valorisation de la qualité paysagère de la région*
	Identification, anticipation et limitation des atteintes paysagères majeures
	Poursuite de l'amélioration de l'environnement urbain via notamment la préservation de la ceinture verte des villes et de l'identité des territoires
	Aménagement équilibré de la zone littorale soumise à de fortes pressions

	PRINCIPAUX ENJEUX
2.1 Ressources : Foncier	*Ralentissement de la dynamique d'artificialisation des sols à travers une gestion plus économe et durable de l'existant*
	Limitation de l'étalement urbain en poursuivant le recyclage du foncier et le renouvellement urbain
	Préservation, voire accroissement des surfaces de bois et forêts ; prairies et systèmes d'élevage herbager

	PRINCIPAUX ENJEUX
2.2 Ressources : Sols	*Protection et préservation des sols de bonne qualité agronomique menacée par l'agriculture intensive*
	Surveillance de l'évolution de la qualité des sols (qualité des boues) et amélioration des connaissances des sites pollués ou potentiellement pollués pour poursuivre le recyclage du foncier
	Prévention et limitation des phénomènes d'érosion, à l'origine de dégâts matériels et d'une dégradation de la qualité des sols
	ENJEUX SECTORIELS et / ou TERRITORIAUX en lien avec ce GRAND DOMAINE
	Suivi des épandages d'effluents agricoles, industriels et urbains afin de maintenir la qualité des sols et limiter les risques de transfert de polluants vers les eaux
	Préservation de l'intégrité des fonds marins,…

[1] Synthèse réalisée à partir du *Projet de Profil environnemental régional (2013) , du SRCAE (2012), du SRADT (2012), du PCE (2007).*

2.3 Ressources : *Eau*	PRINCIPAUX ENJEUX
	Sécurisation de l'alimentation en eau potable à travers la mise en place de politiques d'économie d'eau
	Protection de la ressource en eau potable et notamment des captages
	Gestion plus équilibrée de la ressource pour les collectivités et l'industrie
	Conciliation des multiples usages de la ressource en eau
	ENJEUX SECTORIELS et / ou TERRITORIAUX en lien avec ce GRAND DOMAINE
	Garantir un apport quantitatif suffisant d'eau douce en secteur côtier pour préserver les écosystèmes et leurs fonctionnalités et assurer les usages

2.4 Ressources : *Matières 1ères et déchets*	PRINCIPAUX ENJEUX
	Intégration renforcée des préoccupations environnementales dans l'exploitation des ressources en matériaux
	Prévention et réduction de la production et de la nocivité des déchets : gestion des déchets dans le respect de la santé humaine et de l'environnement
	Mise en œuvre de la hiérarchie européenne des modes de traitement des déchets

3.1 Risques, pollutions et santé humaine : *Risques naturels et technologiques*	PRINCIPAUX ENJEUX
	Amélioration de la connaissance, de l'information et de la prise en compte des risques naturels
	Réduction des risques à la source et prévention de l'organisation des secours en cas d'accident et limiter l'aggravation des risques autour des établissements
	Poursuite de la surveillance des risques technologiques et intégration de ces mesures dans les documents d'urbanisme
	Poursuite du développement de la concertation et de l'information pour mieux gérer les crises

3.2 Risques, pollutions et santé humaine : *Air et atmosphère*	PRINCIPAUX ENJEUX
	Garantie d'une qualité de l'air conforme aux objectifs réglementaires
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques
	Protection de la santé publique et limitation de l'impact de la pollution sur l'environnement et le patrimoine bâti
	Amélioration de la connaissance sur les polluants responsables de la dégradation de la qualité de l'air
	Information et sensibilisation sur les risques liés à la pollution atmosphérique

3.3 Risques, pollutions et santé humaine : *Eau*	PRINCIPAUX ENJEUX
	Reconquête et préservation de la qualité des eaux superficielles, souterraines et marines pour atteindre les objectifs de bon état de la DCE et de la DCSMM, conformément aux orientations des SDAGE et PAMM
	Maintien ou restauration d'un bon état écologique des milieux aquatiques au niveau des bassins versants et valorisation et conservation du potentiel piscicole
	Information et sensibilisation du citoyen à la préservation de la ressource en eau
	ENJEUX SECTORIELS et / ou TERRITORIAUX en lien avec ce GRAND DOMAINE
	Gestion des pressions liées aux usages du littoral et reconquête de la qualité des eaux côtières et de l'estuaire de la Seine
	Réduction des pollutions diffuses liées aux activités agricoles et industrielles

3.4 Risques, pollutions et santé humaine : *Bruit*	PRINCIPAUX ENJEUX
	Résorption des points noirs bruits et prévention
	Amélioration de la connaissance des émissions sonores et de l'exposition des populations
	Information, sensibilisation et éducation sur les nuisances sonores
	Développement de technologies et de produits visant à réduire le bruit et sa propagation, y compris en mer

	PRINCIPAUX ENJEUX
4.1 Changement climatique : *Energie*	*Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et surtout sur le secteur résidentiel/tertiaire*
	Réduction de la consommation d'énergie dans les transports
	Développement des ENR en cohérence avec les usages existants de l'espace et le respect de l'environnement

	PRINCIPAUX ENJEUX
4.2 Chang. Clim.: *Emissions*	*Réduction des émissions de gaz à effet de serre pour obtenir des valeurs en deçà des seuils limites européens*
	Anticipation des effets du changement climatique (notamment sur la biodiversité, les risques, le niveau de la mer, la salinité des eaux, etc.) en vue de s'y adapter

	PRINCIPAUX ENJEUX
5 - Enjeux transversaux : *éducation et sensibilisation à l'envir.*	*Amélioration de l'information pour l'émergence d'une écocitoyenneté*
	Renforcement de l'exemplarité publique et de l'aide à la décision pour un effet d'entraînement
	Développement des filières de l'économie-verte et de la production d'écoproduits pour répondre à la demande grandissante

1.2 La présentation du CPER dans son contexte

1.2.1 Stratégie régionale du CPER Haute Normandie

Le CPER 2015-2020 prévoit une intervention sur **7 volets, dont 6 analysés dans l'ESE** (maquette du 18/05/2015).

Volet	Coût total (M€)	Part du tot. (%)	FA	SOUS-THEME *le cas échéant*	Cout total projets (M€)	Typologie d'actions	Ex de projets envisagés au titre du CPER
Mobilité multimodale	689,48	64,5	1.1	Routier	377,78	**Travaux de mise en sécurité ou d'aménagements**	RN1338- Aménagement des accès définitifs du Pont Flaubert en rive gauche de la Seine
			1.2	Ferroviaire	151,1	**Travaux d'aménagements**	Tranchée couverte Rouen
			1.3	Portuaire	160,6	**Aménagement de GPM**	Création de parcs logistiques
Enseignement supérieur, recherche et innovation	143,23	13,4	2.1	Projets immobiliers pour l'Enseign. Sup	39,769	**Immobilier pour l'enseignement supérieur**	Démolition-reconstruction de bâtiments universitaires
			2.2	Soutien aux GRR et à Syrhano	78,462		
			2.3	Innovation - Transfert	25,0	**Equipements / projets de recherche-innovation**	Projet SYRHANO/PRMN (Pôle Régional de Modélisation Numérique)
Transition énergétique et écologique	148,01	13,8	3.1	Efficacité énergétique	44,86	**Actions immatérielles et matérielles (travaux, équipements)**	Financement de l'ingénierie essentiellement et de projet démonstrateurs et exemplaires
			3.2	Energie et chang. Clim.	18,09		Aménagements dans le cadre de projets d'ENR (biomasse, méthanisation,...), animation de filière (bois-énergie,...)
			3.3	Eco. circulaire, éco. des ressources et Déchets	3,9		Soutien à l'animation / Soutien à des opérations exemplaires (filières recyclage, éco-conception,...). Mise en place plans - schémas de gestion / animation
			3.4	Qualité de l'air	2,5		Sensibilisation ou opérations exemplaires de réduction des émissions
			3.5	Prévention des risques	13,7		Actions de prévention et amélioration de la connaiss.
			3.6	Reconquête de la biodiversité,préservation des ressources. Educ. à l'envir.	61,5	**Pratiques et usages / aménag. Environnementaux Immatériel**	Soutien à l'acquisition, restauration, gestion des milieux naturels / restauration de continuités écologiques. Actions pédagogiques
			3.7	Proj. Territoriaux de DD	3,46	**Actions immatérielles et matérielles**	Ingénierie, OGS, etc.
Numérique	32,625	3,0	4.1	Résorption/ zones blanches	1,425	**Résorption des zones blanches / téléphonie mobile**	Installation de pylônes et d'antennes pour une meilleure couverture réseau
			4.2	Développement des usages numériques	31,2	**Gouvernance et évolution de l'écosystème numérique**	Études permettant de consolider la SCORAN
Emploi	23,76	2,2	6.1	Orientation-Formation-Insertion	23,76	**Actions de nature immatérielle**	Sécurisation des parcours professionnels des personnes fragilisées,...
Territorial	32,625	3,0	7.1	Soutien aux projets culturels	4,875	**Aménagements**	Création d'une salle de spectacle
			7.2	Amélioration de l'offre de services au public	13,125	**Mise en place de téléservices,...**	Télémédecine, maisons de services au publics, maisons de santé, etc.
			7.3	Soutien au dév. économique en priorité sur les terr. vulnérables	14,625	**Equipements ou aménagements, ...**	Développement économique, réhabilitation de friches industrielles, ...
COUT TOTAL	**1069,73**						

1.2.2 Les articulations du CPER Haute Normandie avec d'autres plans ou programmes régionaux

Comme rappelé dans le courrier adressé par le Préfet de Région à la DATAR lors des travaux préparatoires du CPER[2], le CPER a été élaboré dans une **recherche de complémentarité avec les autres programmes. Ainsi :**

PO FEDER-FSE 2014-2020 : **il ne devrait PAS y avoir d'effet cumulatif** en matière d'impacts environnementaux avec le CPER dans la mesure où CPER et PO interviennent **en logique de cofinancement sur des projets communs ;** et où certains Objectifs thématiques n'ont pas été retenus dans le PO, parce qu'ils en interviennent **en complémentarité** avec le CPER.

PDR Haute Normandie (FEADER) : **la complémentarité avec le CPER tient à leurs périmètres traditionnels respectifs**. Les deux programmes présentent à ce stade **quelques points de convergence** (biodiversité et préservation des ressources). **Toutefois**, le cofinancement des actions en la matière devrait être recherché, plutôt que le partage des lignes.

PO FEDER-FSE 2014-2020 Ile de France : dans la mesure où il intègre un **Axe 5 interrégional***,* relatif au ***Bassin hydrographique interrégional de la Seine*** incluant la Haute Normandie, il apparaît en **parfaite complémentarité avec le CPER** sur le volet Transition énergétique et écologique. Au-delà, le POI vise la limitation des impacts des activités humaines sur les milieux et la biodiversité, en complément des actions déjà prévues par le CPER,...

PO Interreg VA France (Manche)-Angleterre 2014-2020 : associant 4 régions françaises (dont la Haute-Normandie) et des collectivités de côte sud de l'Angleterre, il présente **plusieurs points de complémentarités avec le CPER** (volets changements climatiques, prévention et gestion des risques naturels). **Toutefois**, la ligne de partage entre les deux documents mérite d'être affinée sur quelques points (recherche-innovation,...).

CPIER Vallée de la Seine et Plan Seine 2015-2020**,** incluant la région Haute-Normandie, on note des **complémentarités et une convergence avec le CPER,** dans les domaines potentiellement porteurs d'incidences environnementales (mobilité, territorial, TEE)**. Pour autant,** au regard d'objectifs parfois communs sur les mêmes champs géographiques (mobilité, économie, risques,...), il importera de porter une **attention particulière à l'effet cumulé GLOBAL** de leurs actions, et de le limiter (concertation,...).

Au-delà, de nombreux **Plans et schémas régionaux** spécifiquement orientés sur des dimensions environnementales sont aussi à prendre en compte (DTA de l'Estuaire de la Seine ; SDAGE Seine-Normandie pour la période 2010-2015 ; SRCAE; PPA ; le SRCE-TVB; Plans d'élimination des déchets ; SRIT). **Une analyse fine et transversale des objectifs de chacun a donc été conduite,** soulignant les complémentarités et les points de vigilance avec le CPER. Il en ressort une **convergence globale** entre les objectifs stratégiques du CPER et les divers plans et schémas à dimension environnementale en vigueur en Haute Normandie ; et dans certains cas, le CPER permet de financer des projets assurant la mise en œuvre de ces plans et schémas.

[2] Courrier adressé le 27/02/2014 par le Préfet de Région Haute Normandie à M. Delzant, Préfet, DATAR.

1.2.3 Solutions de substitution raisonnables et exposés des motifs de sélection du CPER au regard des enjeux de protection de l'environnement

Les choix opérés dans le cadre de l'élaboration du CPER de la région Haute Normandie pour la période 2015-2020 répondent aux exigences définies dans la **Circulaire du 1er Ministre du 15 novembre 2013 pour la préparation des Contrats de pl**an. **Par ailleurs**, l'élaboration du CPER et l'identification des projets se sont fait dans le cadre d'une **concertation avec l'ensemble des acteurs locaux pour définir le périmètre des interventions.** On peut donc considérer que **les différentes solutions de substitutions ont été évoquées lors de la sélection des projets**. **Enfin**, les travaux d'élaboration du CPER s'appuient sur les schémas et stratégies régionales avec lesquels le CPER Haute Normandie montre **une forte cohérence**, le CPER ayant été construit dans une logique de contribution maximale au développement durable du territoire régional.

Ainsi, en ce qui concerne les **objectifs de protection de l'environnement du CPER**, on constate que non seulement, **un volet tout entier** du CPER est dévolu à la prise en compte d'enjeux environnementaux, à travers le **Volet TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE** (TEE) ; mais en plus, avec un coût total de projets de 148 M d'€ (maquette en date du 18/05/2015), il représente le **deuxième volet le plus important du CPER 2015-2020**, après le volet Mobilité.

Par ailleurs, des investissements **d'autres volets (volet MOBILITE**, près de 689,5 M d'€ ; **volet TERRITORIAL**, près de 33M d'€ en coût total) renvoient également, au moins en partie, à des objectifs de prise en compte de l'environnement.

1.3 Incidences potentielles du CPER sur l'environnement

1.3.1 Analyse des effets environnementaux potentiels du CPER 2015-2020

La Directive « incidence des Plans et Programmes sur l'environnement » spécifie clairement la mobilisation de l'outil appelé « grille d'incidence ». Ce type de grille est déjà utilisé depuis longtemps dans les évaluations environnementales à l'échelle d'un projet (nouvelle infrastructure par exemple) ou d'une opération spécifique.

Il s'agit là d'une évaluation à l'échelle du Contrat qui s'attachera à mesurer l'incidence prévisible des différents volets et des types de projets envisagés **sur l'environnement**.

- **1er niveau** : détermination de la **présence / absence d'incidences potentielles négatives** pouvant être attendues des projets envisagés au titre du CPER et de leur **importance quantitative** : le risque d'incidence de la **réalisation effective des types de projet** prévus par le CPER

Impact négatif potentiel lié à la réalisation des projets	
Importance	
Nulle	
faible	
Modérée	
Moyenne	
Forte	
Très forte	

NOTA : Les incidences notées comme très faibles sont considérées comme négligeables (ou résiduelles)

- **2nd niveau** : évaluation de **l'impact des finalités** visées à travers les projets soutenus et **de leur fonctionnement** : Le risque d'impacts (**négatifs OU positifs**) de l'action/du projet sur l'environnement en fonction de sa finalité, c'est-à-dire des objectifs visés (du moins lorsque l'information est suffisamment explicite) ou pouvant être attendu du fonctionnement des équipements induits. Deux principaux critères nous permettent d'émettre un avis sur la finalité des actions et objectifs poursuivis :
  - La probabilité d'impact (positif ou négatif) : est-ce qu'un impact est garanti ou possible ?
  - L'adéquation des montants financiers alloués aux objectifs affichés / types d'action envisagés

Sens de l'impact lié à la finalité de chaque Volet	Formalisation dans le mapping global
Notablement positif	
Potentiellement positif	
Sans effet (nul)	
Potentiellement négatif	
Notablement négatif	

Impact négatif potentiel lié à la réalisation des projets	
Importance	
Nulle	
faible	
Modérée	
Moyenne	
Forte	
Très forte	

Sens de l'impact lié à la finalité de chaque Volet	Formalisation dans le mapping global
Notablement positif	↑
Potentiellement positif	↗
Sans effet (nul)	
Potentiellement négatif	↘
Notablement négatif	↓

Dimensions environnementales		Enjeux régionaux	Risque d'incidence des volets du CPER sur chaque dimension environnementale															
			MOBILITE MULTIMODALE						ENSEIGN. SUP. RECHERCHE INNOVATION		TRANSITION ECOLOGIQUE ENERGETIQUE		NUMERIQUE		EMPLOI		TERRITORIAL	
			Routier		Ferroviaire		Portuaire											
1. Patrimoine	1.1 Naturel et biodiversité	>Préservation des écosystèmes, des milieux naturels (notamment humides) et de la biodiversité >Identification et préservation des continuités écologiques >Développement, organisation et diffusion de la connaissance de la biodiversité et des paysages >Amélioration de la prise en compte des paysages dans l'évolution des territoires										↑						
	1.2 Paysager et historique	> Identification, anticipation et limitation des atteintes paysagères majeures > Poursuite de l'amélioration de l'environnement urbain > Aménagement équilibré de la zone littorale soumise à de fortes pressions > Reconnaissance et valorisation de la qualité paysagère de la région				↗						↗						
2. Ressources	2.1 Foncier	> Ralentissement de la dynamique d'artificialisation des sols à travers une gestion plus économe et durable de l'existant > Limitation de l'étalement urbain > Préservation-accroissement des surfaces de bois-forêts / prairies, systèmes d'élevage herbager										↑						
	2.2 Sol	> Protection et préservation des sols de qualité agronomique menacée par l'agriculture intensive > Surveillance de l'évolution de la qualité des sols et amélioration des connaissances des sites pollués ou potentiellement pollués > Prévention et limitation des phénomènes d'érosion										↗						↗
	2.3 Eau	> Sécurisation de l'AEP à travers la mise en place de politiques d'économie d'eau > Protection de la ressource en eau potable et notamment des captages > Gestion plus équilibrée de la ressource pour les collectivités et l'industrie > Conciliation des multiples usages de la ressource en eau										↗						
	2.4 Matières Premières et déchets	> Intégration renforcée des préoccupations environnementales dans l'exploitation des ressources en matériaux (carrières…) > Prévention et réduction de la production et de la nocivité des déchets > Mise en œuvre de la hiérarchie européenne des modes de traitement des déchets										↑						↗
3. Risques, pollutions et santé humaine	3.1 Risques naturels et technologiques	> Amélioration de la connaissance, de l'information et de la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement, avec réduction des risques à la source, prévention de l'organisation des secours en cas d'accident et limitation de l'aggravation des risques autour des établissements > Poursuite de la surveillance des risques technologiques > Poursuite du développement de la concertation et de l'information pour mieux gérer les crises		↗						↗		↑						
	3.2 Air-Atmosphère	>Garantie d'une qualité de l'air conforme aux objectifs réglementaires > Réduction des émissions de polluants atmosphériques > Protection de la santé publique et limitation de l'impact de la pollution sur l'environnement et le patrimoine bâti > Amélioration de la connaissance / polluants responsables de la dégradation de la qualité de l'air > Information et sensibilisation sur les risques liés à la pollution atmosphérique		↗		↗		↗				↑		↗				↗
	3.3 Eau	> Reconquête et préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines > Maintien ou restauration d'un bon état écologique des milieux aquatiques > Information et sensibilisation du citoyen à la préservation de la ressource en eau				↗		↘				↗						
	3.4 Bruit	> Amélioration de la connaissance des d'émissions sonores et de l'exposition des populations,… > Information, sensibilisation et éducation sur les nuisances sonores > Développement de technologies et de produits visant à réduire le bruit et sa propagation		↗														
4. Changement climatique	4.1 Energie	> Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments > Réduction de la consommation d'énergie dans les transports > Développement des ENR		↘		↗				↗		↑				↗		
	4.2 Emissions GES	> Réduction des émissions de gaz à effet de serre > Anticipation des effets du changement climatique en vue de s'y adapter		↘		↑		↑		↗		↑				↗		
5- Enjeux transversaux		> Amélioration de l'information pour l'émergence d'une écocitoyenneté > Renforcement de l'exemplarité publique pour un effet d'entraînement > Développement des filières de l'économie-verte et de la production d'écoproduits										↑						↗
Risques d'incidence globale du Volet liée à réalisation des projets																		
Impacts liés à la finalité des différents Volets du CPER			↗		↗		↗		↗		↑		↗		↗		↗	

A l'issue des travaux d'analyse des 6 volets du CPER 2015-2020 Haute Normandie retenus au titre de l'ESE, on constate que le risque d'incidences environnementales négatives (liées à la réalisation des projets) des actions prévues par le Contrat **est réel mais limité** (car circonscrit à certains volets).

- Un volet présente un **risque d'incidences potentielles négatif relativement plus fort,** bien que ce risque soit **déjà en partie atténué** par les mesures retenues en amont des projets et par les règlementations. Il s'agit du volet **MOBILITE** qui pourra impacter plusieurs dimensions environnementales à travers la réalisation de ses projets. **Toutefois**, **les finalités des projets portés** permettront également d'identifier des impacts positifs sur l'environnement.

- Deux autres volets présentent un **risque potentiel d'incidences négatif lié à la réalisation des projets**. Il s'agit des volets **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE INNOVATION** et **NUMERIQUE**. Mais, **ces volets auront parallèlement un impact positif du point de vue de leurs finalités**.

- Un volet présente un **faible risque d'incidences négatif,** et sera **porteur de nombreux impacts positif**s liés à ses finalités : **TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE**.

- Deux volets, enfin, sont **relativement neutres du point de vue de leurs effets** : le volet **TERRITORIAL** et le volet **EMPLOI** (projets ciblés de nature immatérielle,...).

Une analyse plus détaillée du CPER, tenant compte des enjeux régionaux, montre que **les dimensions environnementales les plus directement impactées** par le CPER 2015-2020 de la Région Haute Normandie (réalisation des projets) sont : *Matières 1ères et déchets ; Changement climatique ; Espaces non artificialisés ; Biodiversité et paysages*. Parallèlement, le CPER induit de **nombreux impacts positifs liés aux finalités** des projets (objectifs généraux et fonctionnement des équipements) sur la quasi-totalité des dimensions environnementales **à enjeux majeurs**.

1.3.2 Analyse des effets du CPER sur les zones Natura 2000

Les volets du CPER sont spatialisés dans la mesure où les projets envisagés sont clairement localisés (ex : axes routiers comme les RN13, RN1338 ou ferroviaires comme la tranchée couverte de Rouen) : il est donc possible de mesurer précisément les incidences sur des zones géographiquement identifiées. Par ailleurs, tous les projets cités d'envergure sont soumis à **études d'impacts visant à limiter les incidences notamment au regard d'espaces remarquables**, voire à les compenser le cas échéant.

Bien qu'un **risque d'incidences environnementales négatives** sur la biodiversité et les milieux naturels ait pu être identifié sur deux volets du CPER (Mobilité, possiblement compensé par des mesures ERC associées aux projets le cas échéant; et Numérique, plus à la marge), **la très grande majorité des volets du CPER Haute Normandie devrait donc être compatible avec les enjeux de conservation des sites du réseau Natura 2000**.

En outre, des impacts **positifs devraient pouvoir être attendus** : actions menées au titre du volet **Transition écologique et énergétique**, en faveur de « reconquête de la biodiversité et préservation des ressources»,...

1.4 Mesures d'évitement, de réduction et de compensation

Des mesures ont été prises dans le CPER pour limiter les incidences environnementales (rappelées en ouverture l'analyse des incidences par volet). Au-delà de ces critères déjà inscrits dans le Contrat, **quelques recommandations** sont proposées en matière de mise en œuvre (synthétisées ici sous forme de tableau, par grand volet du CPER).

Recommandations de l'évaluateur / VOLET		
VOLET	***mesures d'évitement***	***mesures de réduction***
Mobilité multimodale	/	**Généraliser**, au-delà de la réalisation des chantiers, des **actions fortes de sensibilisation auprès des utilisateurs de ces infrastructures pour encourager les pratiques moins polluantes**,...
Enseignement supérieur-Recherche-Innovation	Pour les opérations immobilières incluant des travaux de restructuration, voire de déconstruction, intégrer des **critères <u>d'accompagnement</u> pour une meilleure prise en compte de l'environnement et l'intégration plus systématique de démarches écoresponsables** associées aux chantiers,...	Financer les **actions de sensibilisation auprès des porteurs de projet** sur ce type de démarche et **encourager le partage d'expérience** (mise en réseau des maîtres d'ouvrage engagés ou intéressés,...).
Transition écologique et énergétique	**Privilégier les grosses unités** pour la méthanisation ou les chaudières-bois (règlementation plus forte et entretien plus rigoureux). Privilégier également, dans la sélection des projets, **ceux qui tiennent compte en amont du démantèlement des équipements en fin de vie.** Veiller à ce que les actions de **prévention des risques** (aménagement pour limiter les ruissellements, érosion et inondations) soient parfaitement compatibles avec les enjeux de préservation des milieux naturels,...	Au regard du risque d'incidences paysagères et liées aux nuisances sonores générées, inscrire les projets de développement des ENR dans une **logique de concertation locale** et ainsi **mettre en réseau les porteurs de projets, les acteurs locaux de l'environnement et les riverains**,...
Numérique	Pour les **infrastructures liées à la résorption des zones blanches**, privilégier, dans la sélection des projets, **ceux qui tiennent compte en amont du démantèlement des équipements en fin de vie.** **Coordonner les travaux** de déploiement de réseaux avec les autres opérations prévues sur le domaine public (travaux sur d'autres réseaux, réfections de voiries, etc.). **Rappel de la règlementation en vigueur** concernant les risques éventuels de pollution visuelle et d'atteinte au paysage, ...	Spécifier qu'une attention particulière sera portée sur les **dossiers limitant les impacts environnementaux et n'ayant pas d'incidence négative à proximité de zones Natura 2000**.
Emploi	/	Etendre les critères de sélection favorisant une **bonne couverture géographique de la carte de formation** pour limiter les déplacements.
Territorial	/	Intégrer une **bonification** accordée aux projets intégrant les **approches suivantes** : économie circulaire, qualité paysagère et environnementale, sensibilisation des usagers aux économies d'énergie,... Soutenir **l'ingénierie territoriale publique**, indispensable à l'accompagnement des collectivités,...

1.5 Description des mesures de suivi envisagées

Sur le plan règlementaire, il est demandé à l'évaluateur de proposer des critères, indicateurs et modalités permettant de suivre les effets des programmes sur l'environnement, le commanditaire étant ensuite chargé de la mise en œuvre de ce dispositif de suivi. En Haute Normandie, **les différents schémas environnementaux (notamment le SRCAE et le SRCE)** avec lesquels le CPER doit s'articuler comportent déjà un choix d'indicateurs spécifiques, qui vont être suivis. Dans la mesure où ils correspondent aux volets du CPER et aux types de projets retenus, **certains pourront être repris au titre du CPER HN 2015-2020**. Par ailleurs, dans la mesure où il y a une logique de cofinancement **entre CPER et PO** et pour que le pilotage puisse être performant, il nous semble indispensable d'identifier des **indicateurs de réalisation et de résultats**, parmi ceux utilisés pour le PO FEDER-FSE.

Proposition d'indicateurs de suivi du CPER

Secteur	Indicateurs retenus dans le cadre du suivi	Sources
Bâtiment	Consommations en énergie finale	SRCAE
	Emissions de gaz à effet de serre	SRCAE
	Etat d'avancement de la rénovation énergétique des logements	SRCAE
	Nombre d'acteurs du bâtiment formés	SRCAE
Transports	Consommations en énergie finale	SRCAE
	Emissions de gaz à effet de serre	SRCAE
	Part de chacun des modes sur les trajets domicile-travail internes aux Pôles régionaux	SRCAE
	Part de chacun des modes sur les trajets domicile-travail sur l'ensemble de la région	SRCAE
	Part des modes ferroviaire et fluvial dans le transport de marchandises	SRCAE
	Nombre de transporteurs routiers engagés dans le dispositif de Chartes "CO2"	SRCAE
Patrimoine et ressources	Part du territoire régional par type d'occupation	SRCE
	% de constructions neuves dans les zones stratégiques de densification	SRCAE
	Superficie des habitats naturels en meilleur état de conservation	PO FEDER-FSE
	Fragmentation des espaces naturels et semi-naturels	SRCAE
	Evolution du taux de recyclage (comparaison état référent 2008) matériaux de la construction	SDC (Observatoire des matériaux de construction et de recyclage)
	Evolution de la production de déchets	EDATER
	Superficie totale de sols réhabilités	PO FEDER-FSE
	Evolution de la mobilisation des outils fonciers pour favoriser la rénovation des bâtiments	EDATER d'après le SRCAE HN
Industries	Consommations énergétiques	SRCAE
	Emissions de gaz à effet de serre	SRCAE
	Recensement des actions engagées en matière d'écologie industrielle	SRCAE
Energies renouvelables	Puissance installée en bois-énergie collectif et industriel	SRCAE
	Puissance installée en méthanisation	SRCAE
Air	Population totale résidant dans une zone dépassant la valeur limite annuelle de concentration en PM10 et/ou la valeur limite journalière de concentration en PM10	SRCAE
	Population totale résidant dans une zone dépassant la valeur limite annuelle de concentration en NO2 et/ou la valeur limite horaire de concentration en NO2	SRCAE

La **déclinaison opérationnelle des actions du CPER** permettra ensuite d'ajuster et/ou de compléter cette proposition, notamment par des indicateurs localisés et « connectés » aux projets, ...

2 Description de l'état initial de l'environnement sur le territoire concerné

2.1 Présentation de la grille mobilisée

La directive cadrant la réalisation de l'ESE précise qu'elle doit identifier *« les effets notables probables sur l'environnement, y compris sur des thèmes comme la diversité biologique, la population, la santé humaine, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, les facteurs climatiques, les biens matériels, le patrimoine culturel, y compris le patrimoine architectural et archéologique, les paysages et les interactions entre ces facteurs ».*

Emanant d'une typologie nationale et suite aux échanges avec le partenariat régional, nous proposons ci-dessous une série de regroupements de ces différents thèmes **par grands domaines** qui constitueront les **dimensions environnementales clés de l'ESE** qui seront prises en compte dans la lecture du profil environnemental régional mais aussi tout au long de l'ESE:

- **Patrimoine :** Naturel (espèces, habitats, TVB), historique (architectural et culturel) et paysager ;
- **Ressources :** Foncier, Sol, Eau (la notion d'eau est alors prise au sens générique du terme et comprend les eaux marines et les milieux marins), Matières Premières ;
- **Risques, pollutions et santé humaine :** Risques naturels, Risques technologiques, Air-atmosphère, Eau, Bruit ;
- **Changement climatique :** énergie, émissions de GES ;
- **Enjeux transversaux :** connaissance, formation-information, gouvernance, innovation, soutien.

Une synthèse réalisée à partir du Projet de Profil environnemental régional (2013)[3], du SRCAE (2012), du SRADT (2012), du PCE (2007).

Le profil environnemental de Haute Normandie de 2013 dresse un diagnostic étayé de la situation en 2013 et identifie les enjeux environnementaux et propose des orientations stratégiques y répondant. Il constitue un document d'information, un outil de référence pour les acteurs locaux dans l'élaboration de leurs documents territoriaux de prospective ainsi qu'un outil indispensable à l'évaluation environnementale des actions menées au niveau des territoires.

A noter que le profil environnemental de Haute-Normandie propose 8 chapitres par grandes thématiques *(Nature et biodiversité, Eaux et milieux aquatiques, Sols et sous-sols, Climat air Energie, Occupation du sol et paysages, Risques et nuisances, Déchets, Estuaire de la Seine…)* avec les principaux éléments clés concernant l'état, les pressions, les impacts et les politiques mises en place pour la protection de l'environnement associées à chaque thématique. La vision thématique des enjeux régionaux est complétée par un deuxième volet présentant les enjeux environnementaux et les axes stratégiques des territoires infrarégionaux, s'adaptant ainsi à l'échelle des documents de planification territoriale. Ces éléments ont été remobilisés dans le cadre de la présente démarche de **synthèse du profil environnemental régional.**

D'autres documents peuvent venir apporter des compléments au travail de synthèse des enjeux environnementaux prioritaires : le Diagnostic Stratégique Territorial, le Schéma Régional du Climat de l'Air et

[3] Travail effectué à partir de la version « projet » du PER 2013, transmise par la Région en août 2013, actualisé, à la marge, à partir d'éléments adressé par la DREAL Haute Normandie le 22/10/14, complété par des cartographies tirées de *l'Atlas cartographique de la Haute-Normandie*, d'avril 2014, de la DREAL Haute Normandie et par des éléments transmis par la DIRM Manche Est-mer du Nord le 05/11/14 concernant spécifiquement le domaine maritime.

de l'Energie (SRCAE – 2012), le Schéma d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), le Plan Energie Climat, …

2.2 Synthèse du profil environnemental régional[4]

cf. Tableaux et cartographies pages suivantes.

Pour la bibliographie exhaustive : se reporter en Annexes

[4] Et des principaux documents de référence relevés dans l'encadré précédent

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	ELEMENTS DE SYNTHESE (chiffres clés et résumé des constats)	ENJEUX
1.1 Patrimoine : ***naturel et biodiversité***	Située en bordure de l'ensemble sédimentaire du bassin parisien, la Haute Normandie présente une **grande diversité de milieux**, définis à partir de **4 grands types d'entités naturelles** : 1- les plateaux crayeux (mares, bosquets, haies contribuant au développement de la biodiversité) ; 2- les vallées (petites vallées présentant des prairies humides et bocagères mésophiles, des formations calcaires et la partie sommitale des versants favorisant les boisements ; les vallées côtières en prise directe avec la mer, donnant un intérêt piscicole remarquable aux rivières ; et la vallée de la Seine, possédant un caractère exceptionnel par l'ampleur de ses paysages et la qualité biologique des milieux en présence) ; 3- le Pays de Bray aux caractéristiques de sols très différentes du reste de la Haute Normandie (présentant des milieux calcicoles originaux et accueillant un bocage humide riche en biodiversité spécifique et de remarquables tourbières bombées à sphaignes) ; 4- le littoral et le domaine maritime abritant des milieux et des espèces spécifiques : prairies bocagères dont la densité de haies de haut jet favorise une biodiversité spécifique importante ; écosystèmes marins intégrant la sous-région marine : Manche – mer du Nord,… Malgré une homogénéité apparente, la Haute Normandie présente des potentialités naturelles relativement diversifiées lui permettant d'abriter des **milieux naturels remarquables et une flore et une faune relativement riches** avec plus de 1000 ZNIEFF -Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique- de type I, plus de 1500 espèces indigènes, 3 ZICO -Zones Importantes pour la conservation des oiseaux-). Cependant, les espaces naturels et la biodiversité subissent de **nombreuses pressions d'origine anthropique** : concentration urbaine de la population, entraînant l'abandon de milieux dont l'exploitation n'est plus rentable ;ou au contraire, appropriation et exploitation d'espaces naturels (pour l'agriculture, grâce au drainage, aux engrais,... ; pour la pêche, professionnelle ou non, et l'aquaculture ; pour les loisirs, la plaisance, les activités côtières,…) et artificialisation des sols (digues, terrassements, exploitations, développement des transports,...). Ces pressions ont pour conséquences directe **l'homogénéisation des milieux** par intensification, modification ou par abandon ;une très **forte régression des milieux interstitiels** et la **rupture des continuités,** entrainant ainsi la régression de certains habitats et espèces patrimoniaux, des fonctionnalités biologiques et l'apparition de déséquilibres biologiques plus ou moins importants. Concernant spécifiquement les **milieux liés aux cours d'eau**, la Haute-Normandie compte de nombreux fleuves côtiers et affluents de la Seine présentant un très bon potentiel pour les poissons migrateurs amphihalins. Toutefois, du fait de nombreux obstacles à la migration, la colonisation effective des cours d'eau haut-normands est relativement faible. L'enjeu est donc de restaurer les continuités migratoires pour permettre rapidement l'accès aux premières zones de frayères. En outre, les ouvrages perturbent le fonctionnement naturel des cours d'eau : ralentissement des écoulements, baisse des capacités d'autoépuration, blocage des sédiments, artificialisation, homogénéisation des habitats piscicoles, réduction des surfaces de frayères,… Par ailleurs, la plupart des cours d'eau de la région ont subi un entretien inadapté pendant des décennies : curage avec dépôts des sédiments en berge, gestion inadaptée de la ripisylve (coupe intégrale, ou absence de coupe, piétinement	***Préservation des écosystèmes, des milieux naturels (notamment humides et marins) et de la biodiversité, menacés par la pollution, l'agriculture, la pêche et l'urbanisation mal maîtrisée*** *(élaboration de SCOT, Trame verte et bleue, renforcement de la performance du réseau d'aires marines protégées, actualisation des listes des espèces et habitats protégés, maîtrise des espèces non indigènes et de leurs impacts,…)* ***Identification et préservation des continuités écologiques****(notamment, en préservant ou restaurant les fonctionnalités des connectivités mer-terre,...).* ***Développement, organisation et diffusion de la connaissance de la biodiversité et des paysages pour en améliorer la gestion*** *(atlas des paysages à vocation pédagogique…)* ***Amélioration de la prise en compte des paysages dans l'évolution des territoires*** ENJEUX SECTORIELS et / ou TERRITORIAUX en lien avec ce GRAND DOMAINE ***Développement d'une agriculture respectueuse des milieux et contributive au maintien des paysages et de la diversité biologique*** ***Maintien-préservation en bonne santé du stock des espèces exploitées par la pêche***

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	ELEMENTS DE SYNTHESE (chiffres clés et résumé des constats)	ENJEUX
	bovin…) Ces pratiques ont altéré l'état morphologique (sur-largeur, endiguement, érosion des berges…). Bien que les pratiques aient depuis une dizaine d'années grandement évolué avec l'application de la loi sur l'eau, la restauration des berges et du lit s'engage seulement depuis peu : poses de clôture dans les pâtures en bord de cours d'eau, … Concernant **le milieu marin**, en réponse à la **directive européenne-cadre stratégie** correspondante **(Directive 2008/56/CE dite « DCSMM »)**, qui vise au maintien du bon état écologique de ce type de milieu, **un plan d'action pour le milieu marin (PAMM)** doit être mis en œuvre. Ainsi, le programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin Manche-Mer du Nord (PAMM MMN) devrait être adopté fin 2015 ; son programme de surveillance sera adopté début 2015 (il est actuellement soumis à consultation des instances et du public). Plus largement, il s'agit donc de **préserver et restaurer les milieux et espèces prioritaires**, du point de vue patrimonial et fonctionnel à l'échelle régionale (zones humides, pelouses, écosystèmes marins,…) et de restaurer les fonctionnalités biologiques sur l'ensemble du territoire régional (sur le domaine terrestre : espaces agricoles et forestiers, et maritime), notamment au travers du maintien de réservoirs de biodiversité ordinaire suffisants, du maintien des continuités, de la régression des pollutions notamment par une amélioration de la connaissance des milieux naturels et de la biodiversité. La Région compte déjà2 réserves naturelles nationales: les Mannevilles et l'Estuaire de la Seine ; 3 réserves naturelles régionales : Courtils de Bouquelon, Cote de la Fontaine et Vallon du Vivier- ; des sites Natura 2000 représentant 4% du territoire régional ; le PNR Boucles de la Seine Normande,… Cf. carte 1 présentée à la suite du tableau	***Reconnaissance et mobilisation des fonctions écologiques*** *(protection des sols)* ***et patrimoniales*** *(préservation de la biodiversité)* ***de la forêt***
1.2 Patrimoine : ***paysager, historique et culturel***	La Haute Normandie offre une **grande diversité de paysages** souvent contrastée, associant des paysages de très grands panoramas, comme la vallée de la Seine, à des paysages aux scènes plus intimistes, des sites de renommée internationale comme Etretat ou Giverny à des lieux plus méconnus. La qualité de ce patrimoine naturel et paysager constitue d'ailleurs un vecteur d'attractivité du territoire. Ce patrimoine **participe à la qualité de vie régionale** et constitue une ressource de premier ordre pour le développement d'un **tourisme** durable associant les dimensions économique, sociale et environnementale. **L'armature urbaine** de la Haute Normandie montre une répartition relativement homogène et une très grande densité du bâti sur le territoire. Les formes urbaines diverses dans la région contribuent à différencier les unités de paysages entre elles et à leur caractère identitaire (clos-masures, villages agricoles des plateaux…). En revanche, la capacité d'accueil limitée des sites bâtis conduit à des « débordements » face à la pression du développement et	*Reconnaissance et valorisation de la qualité paysagère de la région (paysages porteurs de l'identité régionale, mais aussi paysages plus ordinaires auxquels sont attachés les habitants)* *Identification, anticipation et limitation des atteintes paysagères majeures (urbanisation mal maîtrisée, déprise agricole, gestion forestière, aménagements sur le littoral,...)*

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	ELEMENTS DE SYNTHESE (chiffres clés et résumé des constats)	ENJEUX
	l'on constate souvent des villes qui s'allongent de façon excessive dans les vallées, des extensions urbaines sur les plateaux avec la création de quartiers satellisés, déconnectés des centres villes. Plus généralement, **les paysages** sont **marqués par la périurbanisation** liée à la forte pression foncière de l'Ile de France ou à celle des grandes agglomérations. **Cette croissance de l'espace urbain** a pour conséquence d'importantes modifications des paysages ruraux, en particulier via la réduction des surfaces en herbe et une transformation progressive des structures paysagères à dominante bocagère. L'autre conséquence importante est une tendance à la banalisation des paysages en lien avec un bâti récent de facture homogène, la disparition ou la transformation des structures végétales traditionnelle autour des bourgs, le développement d'équipements urbains, de zones d'activité ou commerciales standardisés. Et les paysages marins ne sont pas épargnés (aménagements sur des zones sensibles du littoral, relevés dans le PdM du PAMM[5],...). Face à la banalisation et aux pressions qui s'exercent en Haute-Normandie, **les outils mis en œuvre** pour la préservation des paysages reposent surtout sur des protections réglementaires de sites remarquables naturels ou liés à un patrimoine bâti historique (242 sites classés et 190 sites inscrits, …), ainsi que sur la mise en place de démarches partenariales (6 chartes paysagères). Au-delà de ces outils, la préservation et la valorisation des atouts paysagers régionaux doit également s'inscrire fortement dans toutes les démarches et outils de planification et d'aménagement du territoire. Cf. carte 2 présentée à la suite du tableau	*Poursuite de l'amélioration de l'environnement urbain via notamment la préservation de la ceinture verte des villes et de l'identité des territoires (espaces verts publics, PNR…)* *Aménagement équilibré de la zone littorale soumise à de fortes pressions (incluant l'estran - herbiers, récifs d'hermelles,-…)*

[5] Programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin (PAMM)

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	ELEMENTS DE SYNTHESE (chiffres clés et résumé des constats)	ENJEUX
2.1 Ressources : ***Foncier***	Au cours des dernières années, la **croissance des espaces artificialisés** (plus rapide que celle de la population) se traduit par un **étalement urbain au détriment des espaces agricoles** (prélèvement de 1000 hectares par an) et dans une moindre mesure des espaces naturels (prélèvement de 500 hectares par an). L'artificialisation des sols aggrave le risque inondation (diminution des zones d'extension des crues, intensification des phénomènes de ruissellement) et menace la biodiversité (fragmentation des milieux naturels et leur cloisonnement). Concernant **l'évolution de la surface agricole** (65% du territoire régional), les grandes cultures occupent une place de plus en plus importante, au détriment des prairies et donc de l'élevage extensif : ¾ de la surface agricole est de la terre cultivée (1/4 d'herbe). L'activité agricole doit donc être prise en compte dans toutes ses dimensions dans les projets des territoires : préservation de l'outil foncier, maintien d'une agriculture de proximité, valorisation des productions locales, rôle pédagogique… Des mesures sont entreprises en ce sens : mesures agro-environnementales territorialisées visant à concilier l'activité agricole avec la préservation de l'environnement et de la ressource en eau dans les zones concernées par ces problématiques, dispositifs d'aide aux investissements à vocation environnementale (plan végétal pour l'environnement, plan de performance énergétique, plan de modernisation des bâtiments d'élevage…). Par ailleurs, les **surfaces boisées** en Haute Normandie couvrent 226 000 ha dont 218 000 ha de forêts en production. C'est une forêt de qualité peuplée à 85% de feuillus. Les ¾ des forêts appartiennent à des propriétaires privés et ¼ à l'Etat. La forêt privée reste morcelée, ce qui provoque des difficultés dans sa gestion (confiée à des experts forestiers ou des coopératives forestières). Selon l'IFN 2009, 75% des forêts sont considérées comme facilement exploitables (accessibilité en camions, terrain peu accidenté) ce qui facilite la mobilisation des ressources en bois. L'exploitation forestière doit viser à rester compatible avec la préservation de la biodiversité ordinaire. Des efforts d'information et de formation des acteurs de la filière sont néanmoins nécessaires pour une meilleure connaissance et prise en compte. Enfin, **l'étalement urbain** et la dissociation entre les lieux de résidence, de travail et de loisirs génère des déplacements plus longs et une part modale du routier accrue qui ne sont pas sans conséquence sur l'environnement et aggrave la ségrégation spatiale.	***Ralentissement de la dynamique d'artificialisation des sols à travers une gestion plus économe et durable de l'existant*** *(réutilisation des friches industrielles, limitation des pertes de superficies agricoles,...)* ***Limitation de l'étalement urbain*** *en poursuivant le recyclage du foncier et le renouvellement urbain* ***Préservation, voire accroissement des surfaces de bois et forêts d'une part, prairies et systèmes d'élevage herbager d'autre part*** ***(****préservation du puits de carbone qu'elles représentent, développement de la filière bois et de la Trame Verte et Bleue)*

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	ELEMENTS DE SYNTHESE (chiffres clés et résumé des constats)	ENJEUX
2.2 Ressources : *Sols*	La qualité des sols est menacée par **diverses pressions naturelles ou anthropiques** : ***pollutions ponctuelles ou diffuses, exploitation culturale intensive, étalement urbain, artificialisation, érosion, tassement, salinisation, extraction,*** ...Les sols limoneux des plateaux, très majoritairement exploités en grande culture, présentent une texture qui les rend hyper-sensibles aux tassements et à la battance, ainsi qu'aux phénomènes d'érosion, d'où un besoin d'adaptation des systèmes de cultures et des techniques culturales. L'engorgement hivernal fréquent peut limiter l'enracinement des cultures et le pouvoir épuratoire du sol. Cela a conduit au développement du drainage de ces sols avec, en contrepartie, une accélération des transferts de substances dans les eaux drainées. En outre, ces sols, autrefois en prairie, sont désormais exploités en plus (voire en majorité) par les grandes cultures. La pression exercée par les activités humaines se matérialise sous différentes formes suivant les usages et les sols concernés. L'épandage des déchets comme les boues de stations d'épuration (Step) et les composts urbains, la valorisation des déjections animales et l'apport des engrais ou de produits de traitement phytosanitaires augmentent les **risques de contamination diffuse des sols** et notamment en éléments traces métalliques (ETM).Les polluants organiques persistants (POP) et les pesticides sont des molécules susceptibles d'être toxiques sur la santé humaine ou l'environnement. Leur persistance dans l'environnement (résistance à la dégradation dans les sols) peut être préjudiciable à la santé humaine (ingestion directe, transfert dans les eaux, les plantes et la chaîne alimentaire, propagation dans l'ensemble des écosystèmes). De la même façon, **les fonds marins** sont soumis à diverses pressions anthropiques : « engins de pêche de fond » ; « aquaculture » ; « plaisance» (effets des ancrages,...) ; « dragages et clapages » ; « extraction de granulats marins » ; « travaux maritimes », etc.	***Protection et préservation des sols de bonne qualité agronomique menacée par l'agriculture intensive*** ***Surveillance de l'évolution de la qualité des sols*** *(qualité des boues)* ***et amélioration des connaissances des sites pollués ou potentiellement pollués*** *pour poursuivre le recyclage du foncier* ***Prévention et limitation des phénomènes d'érosion****, à l'origine de dégâts matériels et d'une dégradation de la qualité des sols* ENJEUX SECTORIELS et / ou TERRITORIAUX en lien avec ce GRAND DOMAINE ***Suivi des épandages d'effluents agricoles, industriels et urbains*** *afin de maintenir la qualité des sols et limiter les risques de transfert de polluants vers les eaux* ***Préservation de l'intégrité des fonds marins****,…*
2.3 Ressources : *Eau*	Le réseau hydrographique de la région est peu dense et caractéristique de la géologie régionale, représenté majoritairement par un substrat calcaire qui abrite la nappe de la craie. Seul le Pays de Bray fait office d'exception avec un substrat moins perméable et un réseau hydrographique plus développé. La Haute Normandie ne connait **pas de déficit quantitatif généralisé mais des tensions quantitatives sur les têtes de bassins versants**, du fait de l'augmentation des prélèvements dans ces secteurs (domestiques, industriels et agricoles), conjugué à des déficits de recharges hivernales des nappes. **3 masses souterraines sont actuellement identifiées dans le SDAGE comme soumises à une tension quantitative** : les alluvions de la Seine moyenne et aval, la craie altérée de l'estuaire de la Seine, la craie altérée du Neubourg Iton Plaine de Saint-André. La **protection de la ressource en eau potable** nécessite la mise en œuvre par les collectivités compétentes de démarches complémentaires qui visent la **protection des captages** par l'instauration des périmètres de protection réglementaires, le respect des prescriptions afférentes et une meilleure maîtrise des pollutions diffuses	***Sécurisation de l'alimentation en eau potable à travers la mise en place de politiques d'économie d'eau*** *(notamment dans l'utilisation des nappes souterraines)* ***Protection de la ressource en eau potable*** *et notamment* ***des captages*** *(instauration de périmètre de protection)* ***Gestion plus équilibrée de la ressource pour les collectivités et l'industrie*** *(*Bassins versants du Cailly-Aubette Robec)

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	ELEMENTS DE SYNTHESE (chiffres clés et résumé des constats)	ENJEUX
	(pesticides, nitrates). L'instauration des périmètres de protection par déclaration d'utilité publique a été rendu obligatoire autour de tous les captages destinés à l'alimentation en eau potable, par la loi sur l'eau de 1992. Environs 70% des captages de la région sont protégés. **Concernant le domaine maritime**, le PAMM MMN pointe les modifications que peuvent connaître les processus hydrographiques (du fait des activités humaines et/ou du changement climatique) et l'impact potentiel de ces modifications sur les équilibres naturels en secteurs côtiers.	***Conciliation des multiples usages de la ressource en eau*** ENJEUX SECTORIELS et / ou TERRITORIAUX en lien avec ce GRAND DOMAINE ***Garantir un apport quantitatif suffisant d'eau douce en secteur côtier pour préserver les écosystèmes et leurs fonctionnalités et assurer les usages***
2.4 Ressources : ***Matières 1ères et déchets***	Les formations géologiques de la Haute Normandie constituent des **ressources exploitables pour la production de matériaux**. En 2012, la région compte une soixantaine de carrières en activité soumises à autorisation au titre de la législation des installations classées et 3 permis d'exploitation de granulats marins (les granulats d'origine marine, présentant des volumes importants constituent une ressource à étudier pour se substituer à l'extraction des matériaux alluvionnaires de la vallée de la Seine, notamment en raison de fortes sensibilités environnementales). En Haute Normandie, la construction d'équipements collectifs, d'ouvrages d'art ou de logements consomme chaque année, en moyenne, environ 9 millions de tonnes de granulats naturels. **Les atteintes** que peuvent porter les carrières **à l'environnement** sont variables selon les sites : effets sur **l'atmosphère** (bruits, vibrations, poussières, projections, effets sur l'agriculture, les paysages et le patrimoine naturel) ; effets sur les **milieux aquatiques** : eaux superficielles et souterraines et écosystèmes associés (pollution par rejets accidentels d'huiles et d'hydrocarbures par les engins, pollution par remblaiement de la gravière avec des matériaux d'origine diverse, turbidité des eaux de la nappe par mise en suspension de particules fines lors de l'extraction…) ; effets sur les **écosystèmes**, la faune et la flore (notamment sur les zones humides). La gestion économe de cette ressource non renouvelable est donc une nécessité (utilisation de matériaux de substitution issus du recyclage tels que les déchets du BTP, et de ressources renouvelables telles que le bois ; utilisation des granulats alluvionnaires et marins pour les usages les plus exigeants ; développement d'une vision globale et de long terme, en dépassant le strict cadre régional). Les schémas départementaux des carrières de l'Eure et de la Seine-Maritime adoptés en août 2014 concourent à une meilleure protection de l'environnement à travers une gestion rationnelle et optimale des ressources. Un des objectifs de la politique nationale est de développer le recyclage et l'emploi de matériaux recyclés ; le taux de recyclage de la Haute Normandie est actuellement de 6% (et répond aux objectifs nationaux). Concernant **les déchets**, après une croissance continue entre 1990 et 2005, le gisement des déchets ménagers	***Intégration renforcée des préoccupations environnementales dans l'exploitation des ressources en matériaux (carrières…)*** ***Prévention et réduction de la production et de la nocivité des déchets : gestion des déchets dans le respect de la santé humaine et de l'environnement*** *(limitation des risques pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore, les milieux marins et le littoral ; réduction des nuisances sonores ou olfactives ; limitation de l'atteinte aux paysages et aux sites présentant un intérêt particulier)* ***Mise en œuvre de la hiérarchie européenne des modes de traitement des déchets*** *(dans l'ordre : prévention ; préparation en vue du réemploi; recyclage ; autre valorisation, notamment énergétique; élimination).*

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	ELEMENTS DE SYNTHESE (chiffres clés et résumé des constats)	ENJEUX
	(DMA) en région amorce une baisse depuis 2007. Cette baisse doit être confirmée jusqu'en 2012 pour traduire les efforts engagés en matière de prévention et atteindre les objectifs de la loi de 2009 issue du Grenelle de l'environnement. Concernant les ordures ménagères résiduelles, la décrue s'accélère depuis la généralisation de la collecte sélective dans les années 2000. Si pour les DMA, la collecte par le service public donne des chiffres assez précis et exhaustifs des gisements, il n'en est pas de même pour les déchets des entreprises. Les déchets non dangereux produits par les établissements industriels représentaient plus de 600 000 tonnes en 2008 dans la région. Ce gisement classe la Haute-Normandie 12e région productrice sur 21 au niveau national. Les conseils généraux de l'Eure et de Seine-Maritime ont ainsi adopté chacun un plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. De plus, sous l'impulsion du plan national de prévention des déchets, une réelle dynamique a été engagée de la part des acteurs régionaux avec l'élaboration de plans départementaux et programmes locaux de prévention : un nombre significatif de collectivités de Seine Maritime (33% en 2010) ont par ailleurs mis en place une tarification via une redevance incitant à la maîtrise de la production de déchets. Après la généralisation des collectes sélectives au début des années 2000, **la part des déchets valorisés matière par recyclage** a continué à progresser pour atteindre un peu moins de 18% en 2009 ce qui est inférieur à la **moyenne nationale** (21%). **Des marges de progression existent encore par l'optimisation des dispositifs, l'amélioration du tri par les ménages, du tri en déchèterie…** En 2009, l'objectif de 35% en 2012 issu de la loi Grenelle est déjà atteint dans la région (39% dans l'Eure et 37,5% en Seine-Maritime) mais des efforts restent à fournir pour atteindre les objectifs de 45% en 2015. Concernant **l'élimination par stockage ou incinération**, les quantités sont en baisse mais des efforts importants restent à engager pour atteindre les objectifs fixés par le Grenelle (réduction de 15% des déchets incinérés ou stockés) notamment par **l'optimisation des collectes sélectives, la prévention, le développement du réemploi, un meilleur tri et donc une valorisation plus importante des déchets occasionnels,…** Concernant le traitement des **déchets dangereux des installations classées**, la collecte est globalement bien organisée avec des centres de traitement ou de transit et le traitement de ces déchets est strictement encadré par la réglementation. La région dispose de nombreuses installations permettant de couvrir une grande partie de ses besoins. La situation est plus difficile pour les déchets produits de manière diffuse. **Pour ce qui est du littoral et du domaine maritime**, la problématique des déchets se pose de manière spécifique : quantités de déchets provenant du milieu terrestre (fleuves, réseaux d'assainissement…) ; déchets issus des activités maritimes, etc. Cette question est prise en compte dans le PdM du PAMM[6] Manche-Mer du Nord,...	

[6] Programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin (PAMM)

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	ELEMENTS DE SYNTHESE (chiffres clés et résumé des constats)	ENJEUX
3.1 Risques, pollutions et santé humaine : *Risques naturels et technologiques*	La Haute Normandie est concernée par **<u>5 types de risques naturels</u>** : les **inondations** (par débordement de cours d'eau, par ruissellement souvent associées à des coulées boueuses, par remontée de nappes), les **submersions marines**, **l'érosion du littoral, les mouvements de terrain/effondrement de marnières** et le retrait/gonflement des argiles (département de l'Eure : risque de sécheresse). Les **effondrement de marnières** constituent un risque majeur dans la région du fait des nombreuses anciennes carrières souterraines intensément exploitées au 19e siècle destinées à l'extraction de craie pour les amendements des terres agricoles. En raison des problèmes importants de ruissellement (notamment en Seine Maritime), deux bassins versants particulièrement concernés par ces phénomènes ont été retenus en 2004 pour un programme d'action de prévention contre les inondations. Plusieurs autres programmes du même type ont été entrepris par la suite. Ces programmes constituent une première étape d'un programme d'actions publiques à long terme visant un objectif de réduction des conséquences négatives des inondations (Evaluation préliminaire des risques inondation, sélection des territoires à risques importants, PPRI…). **<u>Concernant les risques technologiques</u>**, la région compte 42 établissements classés SEVESO seuil haut. En 2012, huit CLIC (Création de Comités Locaux d'Information et de Concertation) sont en fonctionnement au niveau régional. La concertation autour des sites à risques technologiques et la diffusion d'une culture partagée sont également réalisées à travers le secrétariat pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI). La Haute Normandie est une des régions comportant le plus grand parc d'équipements sous-pression (plus de 20 000 équipements sous pression dont 2 000 chaudières). Par ailleurs, près de 2300 km de canalisations de transport de matières dangereuses exploitées par 17 compagnies traversent la région. Ces réseaux vieillissent et depuis leur construction l'urbanisation à proximité a pu évoluer. La DREAL doit s'assurer de la mise en application du nouveau règlement de sécurité de 2006 et des bonnes pratiques de maintenance pour pérenniser le transport de matières dangereuses. Cf. carte 3 présentée à la suite du tableau	***Amélioration de la connaissance, de l'information et de la prise en compte des risques naturels*** *(inondations, submersion marine, retrait gonflement des argiles)* ***dans l'aménagement*** ***Réduction des risques à la source et prévention de l'organisation des secours en cas d'accident et limiter l'aggravation des risques autour des établissements*** ***Poursuite de la surveillance des risques technologiques*** *(notamment établissements SEVESO, canalisation de transport de matières dangereuses, parc d'équipements sous pression)* ***et intégration de ces mesures dans les documents d'urbanisme*** ***Poursuite du développement de la concertation et de l'information pour mieux gérer les crises***
3.2 Risques, pollutions et santé humaine : A*ir et atmosphère*	La Haute Normandie se caractérise par une **qualité de l'air dégradée**, avec notamment 4,6% des émissions nationales d'oxyde d'azote (NOx), provenant à 50% de l'industrie manufacturière et énergétique et à 40% du transport routier ; 15% des émissions nationales d'émissions de dioxyde de souffre, provenant à 90% de la transformation d'énergie et de l'industrie ; 8% des émissions de protoxydes d'azote, provenant majoritairement de l'industrie manufacturière et des sols agricoles ; 3,6% des rejets nationaux de COV (composés organiques volatils) alors que les émissions d'ammoniac provenant à 89% de l'agriculture (rejets organiques des élevages et engrais azotés) représentent 2,7% des émissions nationales,... Globalement, on observe des **dépassements des valeurs limites imposées par l'Europe** (dioxyde d'azote -NO2-:	***Garantie d'une qualité de l'air conforme aux objectifs réglementaires*** ***Réduction des émissions de polluants atmosphériques*** *(notamment en application du plan « particules » et de la directive fixant des plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques)*

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	ELEMENTS DE SYNTHESE (chiffres clés et résumé des constats)	ENJEUX
	non respect de la valeur limite depuis 2005 en proximité de trafic sur Rouen et depuis 2010 sur Le Havre ; particules -PM10-, ozone -O3-, benzène : valeur limite ou objectifs de qualité dépassés ponctuellement ; odeurs: nuisances olfactives majoritaires dans les signalements recensés ; dioxyde de soufre -SO2-, métaux lourds, Benzo(a)pyrène –BaP- : respect des valeurs cibles pour métaux et BaP, respect des valeurs limitées depuis 2009 pour le SO2...). **Certaines zones sont particulièrement sensibles à la qualité de l'air** (agglomérations les plus peuplées ; axe autoroutier A13 entre Rouen et Le Havre,…). **Or, ces zones s'étendent sur 9,5% de la superficie régionale et concernent 47 % de la population**. Concernant la répartition sectorielle, **les bâtiments** sont principalement responsables d'émissions de particules (chauffage) et d'oxyde d'azote dans des proportions modérées par rapport à d'autres secteurs alors que le secteur des transports est responsable de 18% des émissions de particules PM10 et de 40% des émissions d'oxyde d'azote essentiellement localisées en zone sensible (zone urbaine). **L'industrie** est le principal émetteur de dioxyde de souffre et d'oxyde d'azote à l'échelle régionale, responsable respectivement de 90% et 49% des émissions. **Le secteur agricole** est responsable de 89% des rejets d'ammoniac et de 34% des particules PM10 principalement dans les zones peu sensibles. La réduction de l'utilisation d'engrais devrait permettre d'améliorer la qualité de l'air en milieu rural. Par ailleurs, des mesures réglementaires inscrites dans les arrêtés préfectoraux, adaptées aux épisodes aigus de pollution (« pics de pollution ») sont entreprises et complétées par des actions visant à réduire la pollution atmosphérique de manière pérenne, notamment via les plans de protection de l'atmosphère (PPA).	***Protection de la santé publique*** *(en particulier en diminuant l'exposition des populations aux pollutions)* ***et limitation de l'impact de la pollution sur l'environnement*** *(en prenant en compte les enjeux du milieu marin dans les plans régionaux pour la qualité de l'air)****et sur le patrimoine bâti.*** ***Amélioration de la connaissance sur les polluants responsables de la dégradation de la qualité de l'air*** *(produits phytosanitaires, pollution de l'air intérieur…)* ***Information et sensibilisation sur les risques liés à la pollution atmosphérique*** *(à destination des citoyens sur la qualité de l'air respiré à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments et les effets sur la santé et l'environnement ; à destination des personnels médicaux, sportifs, éducatifs, sociaux et du secteur du bâtiment sur les causes et les effets de cette pollution)*
3.3 Risques, pollutions et santé humaine : ***Eau***	A l'échelle de la Haute Normandie, **l'état écologique global** des eaux superficielles apparaît moyen, voire médiocre à mauvais, notamment sur la Seine et le Commerce (présence de pesticides, polluants industriels, HAP pyrolitique,… relevée entre 2007 et 2010). L'état écologique des masses d'eaux souterraines établi sur les données de 1995 à 2005 montre que 9 ME sur 11 (soit 82%) sont en état médiocre (pesticides, nitrates, composés organiques halogénés volatils…). **<u>Les pressions</u>** à l'origine de la dégradation des milieux aquatiques sont **liées à l'urbanisation, l'industrie et l'agriculture**. Concernant l'assainissement urbain, les plus grosses agglomérations ont été mises aux normes du fait de la Directive Eau Résiduaire Urbaine mais des efforts restent à déployer pour la mise en conformité des petites agglomérations et de l'assainissement autonome. De plus, l'urbanisation, par l'imperméabilisation des sols, provoque ponctuellement des épisodes de coulées boueuses ou entraine des problèmes de qualité bactériologique et perturbe la baignade et ponctuellement la pêche à pied. Par ailleurs, la sensibilité des sols à l'érosion, le développement des cultures dans les zones en pente, les amorces de talwegs et les vallées sèches et	***Reconquête et préservation de la qualité des eaux superficielles, souterraines et marines*** *pour atteindre les objectifs de bon état de la DCE et de la DCSMM, conformément aux orientations des SDAGE et PAMM* : - *connaissances sur le milieu* - *mise en œuvre d'actions dans les bassins d'alimentation de captages* - *démarches visant à respecter la qualité des eaux souterraines et superficielles* - *réduction de l'eutrophisation impactant les eaux, y compris marines,...* - *limitation des contaminants divers et des*

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	ELEMENTS DE SYNTHESE (chiffres clés et résumé des constats)	ENJEUX
	les pratiques culturales intensives provoquent, lors des épisodes de pluies hivernales, des écoulements superficiels et l'érosion des terres. Ces eaux chargées en matières en suspension dégradent la qualité des milieux aquatiques. Bien que depuis plus de 10 ans des programmes de lutte contre l'érosion et le ruissellement se soient développés (construction de nombreux ouvrages hydrauliques…), des difficultés subsistent en lien avec le foncier : interventions en domaine privé avec des fonds publics. Par ailleurs, l'augmentation des **teneurs en nitrates** dans les eaux (notamment d'origine agricole) **perturbe les usages** tels que l'alimentation en eau potable ; et se trouve responsable d'un phénomène d'eutrophisation provoquant l'asphyxie des rivières et plans d'eau et le développement d'algues vertes sur le littoral perturbant les usages baignade et pêche à pied, au détriment de la qualité des eaux marines. De plus, la présence (de plus en plus forte) des produits phytosanitaires dans les milieux aquatiques présente une forte toxicité pour les invertébrés aquatiques et les jeunes stades de poissons. Des mesures ont été prises pour réduire les pollutions d'origine agricole dans les milieux aquatiques (directive Nitrates et le plan Ecophyto 2018) ; d'autres sont en cours de définition dans le PdM du PPAM[7]. **Concernant le littoral**, la qualité des eaux côtières est impactée par celle des eaux douces du continent. Elles sont notamment touchées par des apports excessifs de nutriments et par des contaminations microbiologiques issues des usages continentaux (rejets d'eau usée urbain non ou mal traitée dans les fleuves côtiers en temps de pluies par les communes proches du littoral). Afin de remédier aux problèmes de qualité, la réalisation de profil de vulnérabilité des eaux de baignade est en cours (caractéristiques physiques, géographiques et hydrologiques des eaux de baignade, sources de pollution prévisibles, mesure de gestion à prendre…).	*polluants microbiologiques,...* ***Maintien ou restauration d'un bon état écologique des milieux aquatiques*** *(régulation des écoulements, maintien de la biodiversité, épuration) au niveau des bassins versants et valorisation et conservation du potentiel piscicole (retour des grands migrateurs).* ***Information et sensibilisation du citoyen à la préservation de la ressource en eau*** ENJEUX SECTORIELS et / ou TERRITORIAUX en lien avec ce GRAND DOMAINE ***Gestion des pressions liées aux nombreux usages du littoral*** *et* ***reconquête de la qualité des eaux côtières et de l'estuaire de la Seine*** *(qualité chimique et bactériologique)* ***Réduction des pollutions diffuses liées aux activités agricoles et industrielles***
3.4 Risques, pollutions et santé humaine : ***Bruit***	Le bruit est considéré par la population comme une **nuisance environnementale** majeure et comme une des premières atteintes à la qualité de vie. L'origine du bruit est étroitement **liée au cadre de vie**. L'exposition au bruit a des conséquences néfastes sur la santé, par ses effets sur l'appareil auditif parfois irréversibles, l'état psychologique et le sommeil. La lutte contre le bruit a pour objet de prévenir, supprimer ou limiter l'émission ou la propagation de bruits gênants ou susceptibles de nuire à la santé : agri en prévention (limiter les nuisances sonores à la source, éviter de construire en zones bruyantes, préserver des zones de calme…) et en curatif (traiter les infrastructures par des chaussée moins bruyantes et des murs ou merlons antibruit, renforcer l'isolation des constructions à proximité des sources de bruit). Des plans de prévention pour les grandes infrastructures de transports sont mis en place suite à la directive européenne 2002/49/CE ainsi que des observatoires du bruit des transports terrestres ou l'élaboration de cartes de bruit stratégiques…	***Résorption des points noirs bruits et prévention*** *(prise en compte très en amont dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme)* ***Amélioration de la connaissance des émissions sonores et de l'exposition des populations*** ***Information, sensibilisation et éducation sur les nuisances sonores*** ***Développement de technologies et de produits***

[7] Programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) Manche-Mer du Nord

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	ELEMENTS DE SYNTHESE (chiffres clés et résumé des constats)	ENJEUX
	Par ailleurs, si le bruit peut affecter l'homme, il peut aussi **impacter les milieux**, notamment en milieu sous-marin : émissions impulsives, relevées dans le PdM du PAMM (issues de travaux en mer, de la motorisation des navires,...), ayant pas un impact significatif sur les espèces.	***visant à réduire le bruit et sa propagation, y compris en mer*** *(bruit sous-marin émanant d'activités anthropiques,...)*
4.1 Changement climatique : ***Energie***	Le **développement des énergies renouvelables** (ENR) contribue à limiter les émissions de GES liées à la consommation d'énergies fossiles. Or, en Haute Normandie, toutes énergies confondues, la production d'origine renouvelable représente seulement 17,5% de la consommation régionale (et sachant qu'une grande part des agro carburants est exportée, la consommation d'énergie renouvelable ne représente plus que 8,8% de la consommation totale). **Des potentiels** sont identifiés et doivent ou sont en voie d'être explorés : **solaire, biomasse** autre que le bois, **méthanisation** des déchets ou coproduits de l'agriculture ou de l'agroalimentaire, **éolien**, notamment **off shore**,… Toutes ces filières sont porteuses de développement économique et de création d'emploi pour la région. A titre d'exemple, avec les projets de parcs en cours sur le territoire haut-normand (parcs éoliens en mer de Fécamp, d'une puissance de 498MW et du Tréport, d'une puissance de 750 MW), à l'horizon 2020, un productible de l'ordre de 4 620 GWh/an pourrait ainsi être assuré par ces **deux grands parcs off-shore**,... Toutes ces ENR doivent cependant se développer dans le respect d'autres enjeux environnementaux et usages de l'espace : par exemple, la prise en compte de la biodiversité pour le développement de la filière bois, de l'éolien, … Cf. carte 4 présentée à la suite du tableau	***Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments*** *(comportements plus sobres, isolation, BBC, utilisation de bio ressources dans la construction…) et surtout sur le secteur résidentiel/tertiaire* ***Réduction de la consommation d'énergie dans les transports*** *(solutions alternatives à la voiture individuelle et au transport routier de marchandises : limiter les déplacements longue distance, optimiser les déplacements locaux…)* ***Développement des énergies renouvelables :*** *éolien (dont éolien off shore, potentiel désormais bien identifié en HN, sur lequel la région dispose d'une place stratégique en France), solaire, géothermie, biogaz, récupération d'énergie par les usines d'incinération d'ordures ménagères et filière bois* ***en cohérence avec les usages existants de l'espace et le respect de l'environnement***
4.2 Changement climatique : ***Emissions de GES***	**La région Haute Normandie est la première région émettrice de GES** par habitant en France et 2ime en termes d'émissions de GES ramenées au PIB du fait de l'importance de l'industrie manufacturière et des raffineries qui émettent 63% des émissions de GES de la région. La **prédominance des émissions de l'industrie** dans le bilan régional ne doit pas conduire à sous-estimer les émissions des **transports** ou des **bâtiments résidentiels et tertiaires** qui représentent chacun 15% (80% pour les logements et 20% pour le tertiaire) des émissions régionales (imputables au chauffage, sachant que les logements construits avant 1975, qui représentent 60% du parc résidentiel régional, consomment en moyenne 50% de plus qu'un autre logement). **Le transport routier** est la principale source de GES du secteur des transports (58% des émissions provenant des véhicules particuliers et 26% des poids-lourds. Les déplacements diffus et intra-urbains représentent respectivement 37% et 54% des déplacements quotidiens dans la région du fait de l'étalement	***Réduction des émissions de gaz à effet de serre*** *pour obtenir des valeurs en deçà des seuils limites européens (en prenant en compte les enjeux du milieu marin dans les plans de lutte contre la pollution atmosphérique,...)*

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	ELEMENTS DE SYNTHESE (chiffres clés et résumé des constats)	ENJEUX
	urbain et de l'aménagement des agglomérations par zones fonctionnelles alors que l'utilisation des transports en commun représente 8,9% des déplacements. De plus, le fret ferroviaire est en déclin dans la région comme dans l'ensemble du pays et le **transport fluvial peine à se développer** en région malgré la présence de la Seine et des Grands Ports Maritimes. **Le poids du secteur agricole** dans les émissions de GES ne se limite pas aux émissions directes (58% provenant de l'élevage contre 46% à l'échelle nationale) puisque les émissions indirectes représentent 17% des émissions totales du secteur agricole (fabrication d'azote minéral) La surface forestière couvrant 18% de la surface régionale, la région reste peu boisée. L'accroissement net des forêts est estimé à 960 kteqCO2 soit 3,5% des émissions régionales. L'absorption et le stockage des prairies s'élèvent à environ 420kteqCO2 soit 1,5% des émissions régionales. **Trois types de territoire présentent des vulnérabilités au changement climatique** : les **espaces naturels et les milieux agricoles** (modifications climatiques ayant un impact sur la phénologie des espèces et les durées favorables au développement des cultures, érosion de la biodiversité…), les **zones urbaines** (canicules et îlots de chaleur, inondations et coulées de boue, pollution des eaux souterraines, raréfaction de l'eau…) et **la façade littorale** et les zones marines (hausse du niveau de la mer, recul des côtes, eutrophisation…).	***Anticipation des effets du changement climatique*** *(notamment sur la biodiversité, les risques, le niveau de la mer, la salinité des eaux, etc.)* ***en vue de s'y adapter***
5 - Enjeux transversaux : éducation et sensibilisation à l'environnement	Une vision partagée par l'ensemble des acteurs régionaux est une condition indispensable à la réussite des politiques publiques dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Pour **créer une culture commune de l'environnement et plus largement du développement durable**, il est nécessaire que **l'ensemble des acteurs régionaux** puissent s'approprier les enjeux environnementaux et s'impliquer dans des démarches de développement durable et la promotion de comportements et de consommation responsables. De plus, l'atteinte des objectifs nécessite le développement et l'adaptation de plusieurs métiers en région : les métiers de l'énergie, du bâtiment, de la logistique, du fleuve, de la forêt, de l'agriculture durable, de la mer (conformément aux objectifs définis dans le PdM du PAMM), etc. Il est donc nécessaire d'**agir à travers la formation** pour assurer la mise en œuvre opérationnelle des efforts attendus. Les économies d'énergies et les réductions d'émissions de polluants attendues se feront par **la diffusion des meilleures techniques d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de polluants**, dont les coûts peuvent être élevés. Le déclenchement des investissements nécessitera de construire et articuler des outils techniques et financiers adéquats. Par ailleurs, les enjeux de la transition énergétique impulsent une demande croissante pour des écoproduits, le développement des énergies renouvelables et une réduction de l'usage des ressources fossiles et nécessitent une adaptation économique du territoire régional à ces enjeux globaux. Le développement économique des éco-filières en région, mené en synergie avec le développement du fret fluvial et maritime, offre ainsi des perspectives intéressantes en Haute-Normandie pour assurer une **mutation environnementale de l'activité économique régionale**.	***Amélioration de l'information pour l'émergence d'une écocitoyenneté*** *(sport de nature, écotourisme, agrotourisme, sensibilisation des usagers de la mer aux enjeux de protection du milieu marin, etc.)* ***Renforcement de l'exemplarité publique et de l'aide à la décision pour un effet d'entraînement*** ***Développement des filières de l'économie-verte et de la production d'écoproduits pour répondre à la demande grandissante***

Cartographie complémentaire à l'Etat Initial :

Carte n°1

Nature et Biodiversité en Haute-Normandie
Gestions contractuelles et engagements internationaux

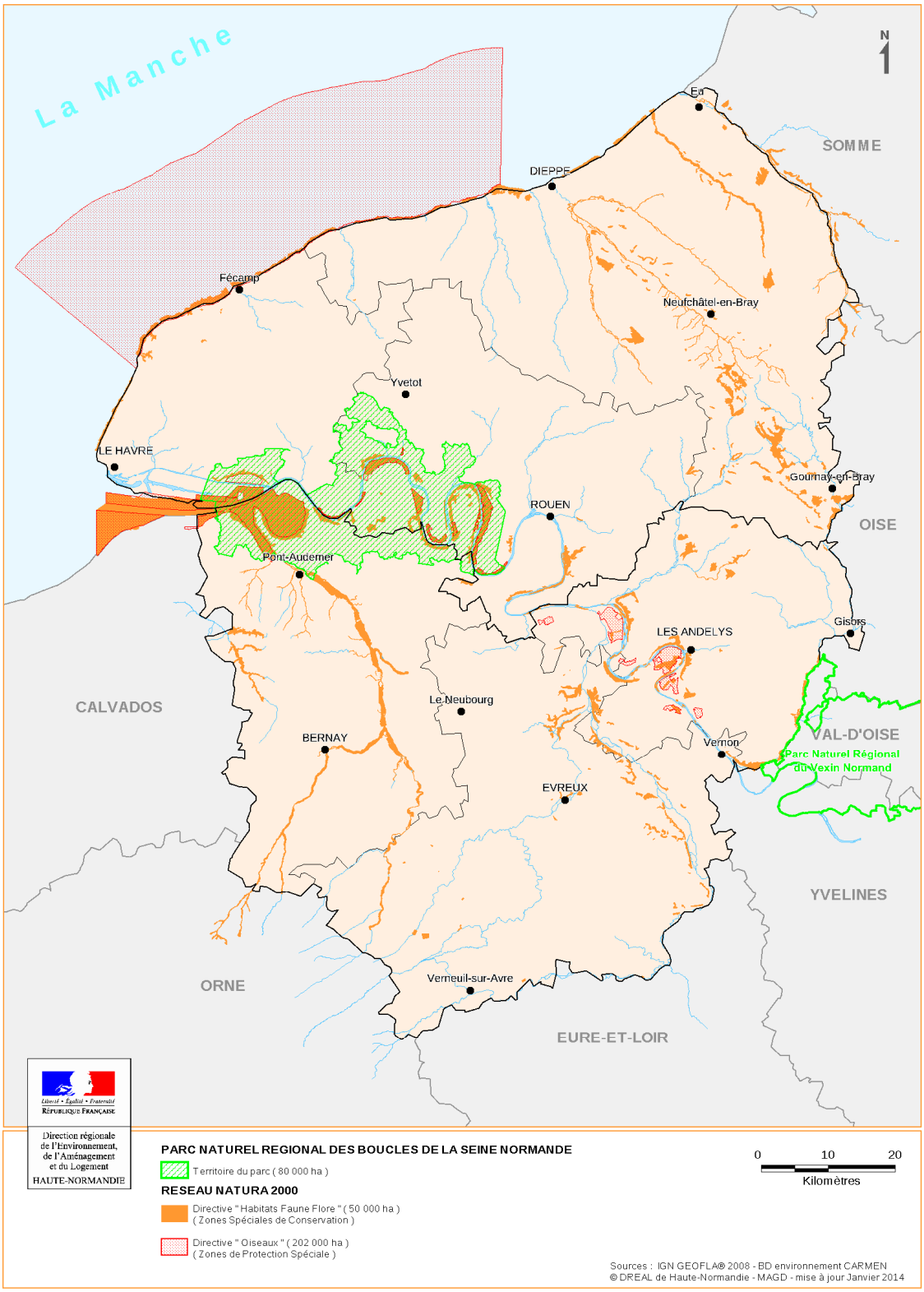

Source: ***Atlas cartographique de la Haute-Normandie***, DREAL HN, avril 2014 : http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Atlas-2014_47_Env_eng_internationaux_cle12cabf.pdf

Carte n°2

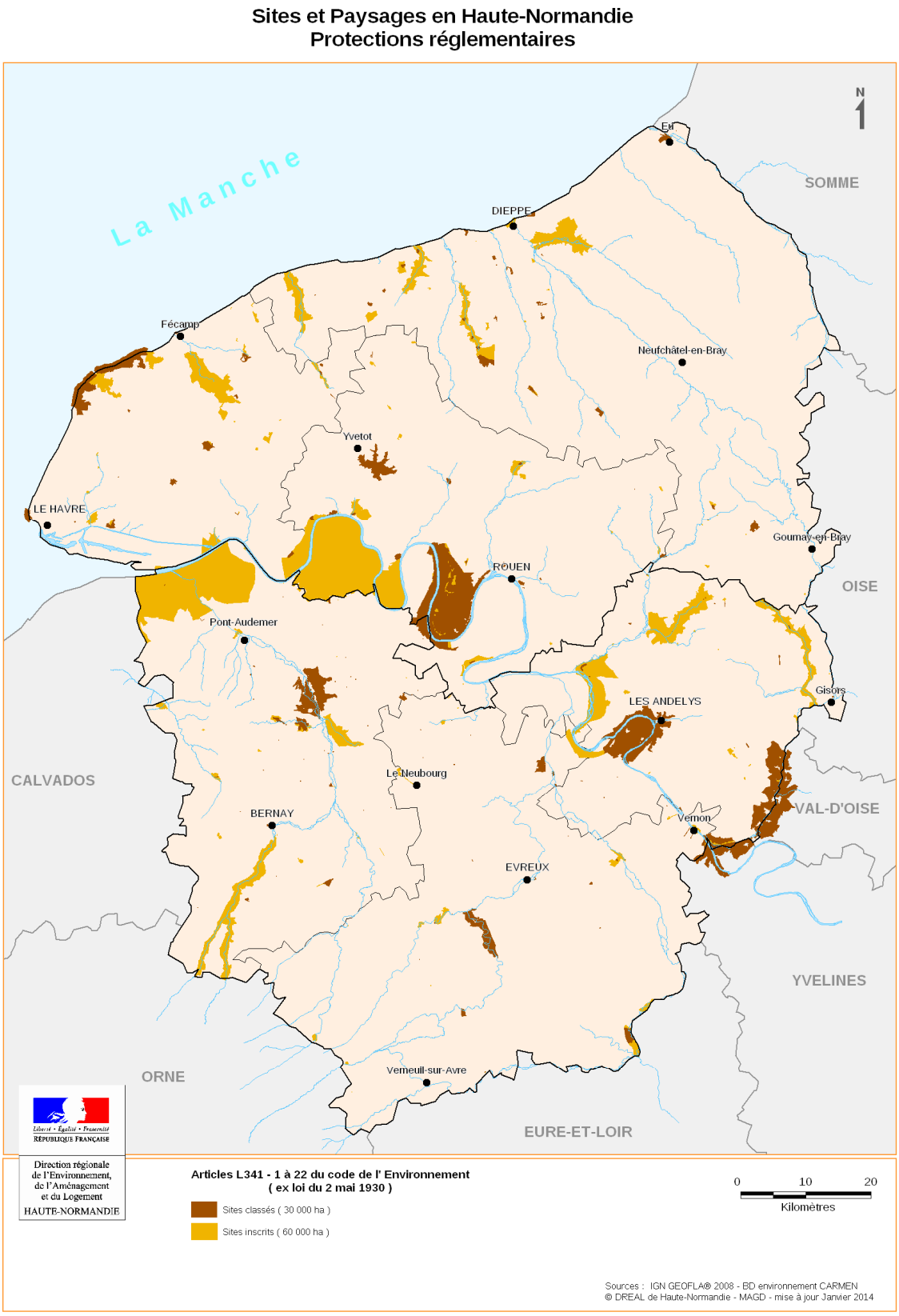

Source: ***Atlas cartographique de la Haute-Normandie***, DREAL HN, avril 2014 http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Atlas-2014_49_Sites_classes_inscrits_cle126158.pdf

Carte n°3

Plans de Prévention des Risques Inondation en Haute-Normandie (janvier 2014)

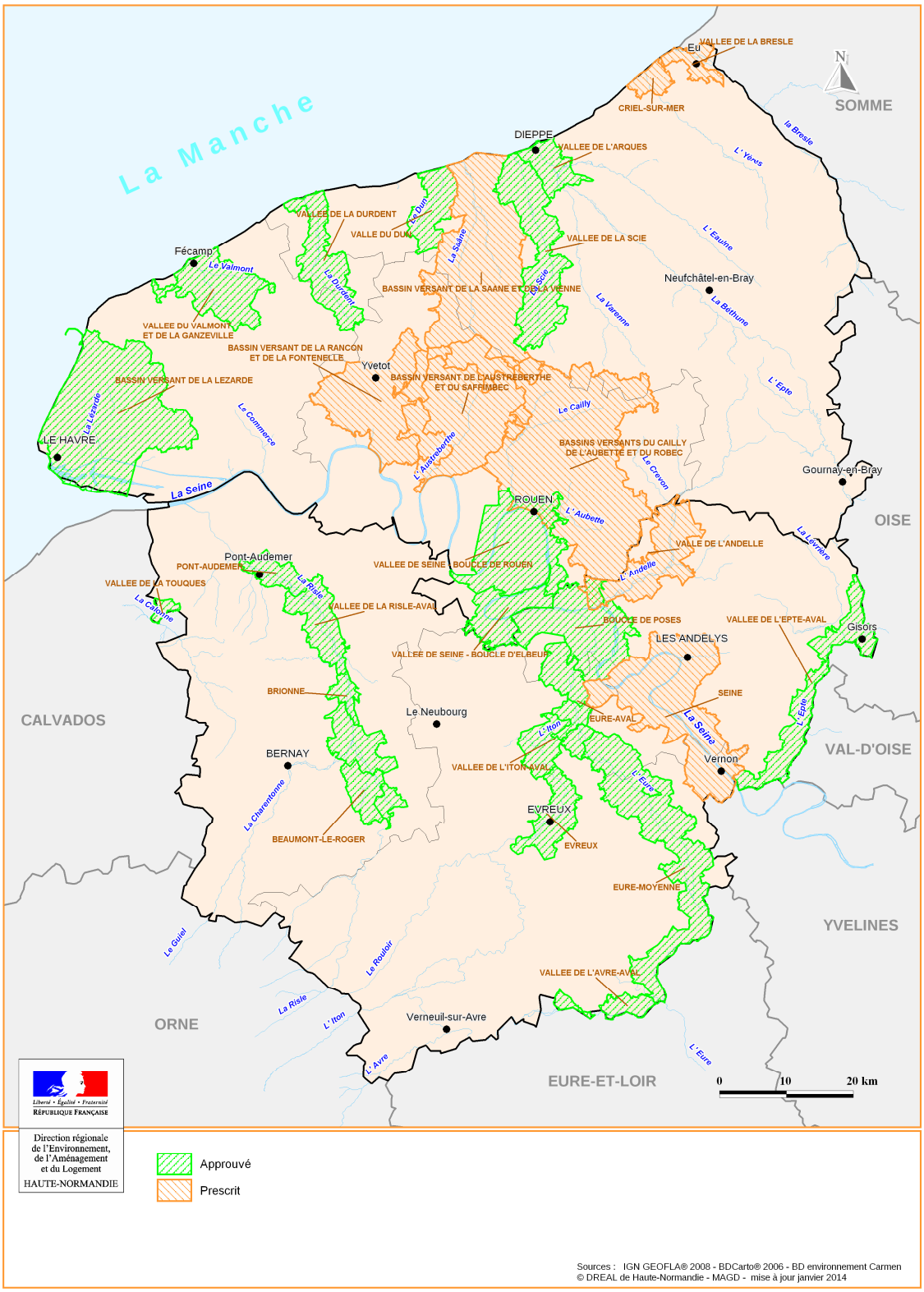

Source: ***Atlas cartographique de la Haute-Normandie***, DREAL HN, avril 2014 http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Atlas-2014_52_PPR_Inondation_cle51942e.pdf

Carte n°4

Centrales de production d'électricité d'origine renouvelable de Haute-Normandie raccordées au réseau haute-tension

Juin 2013

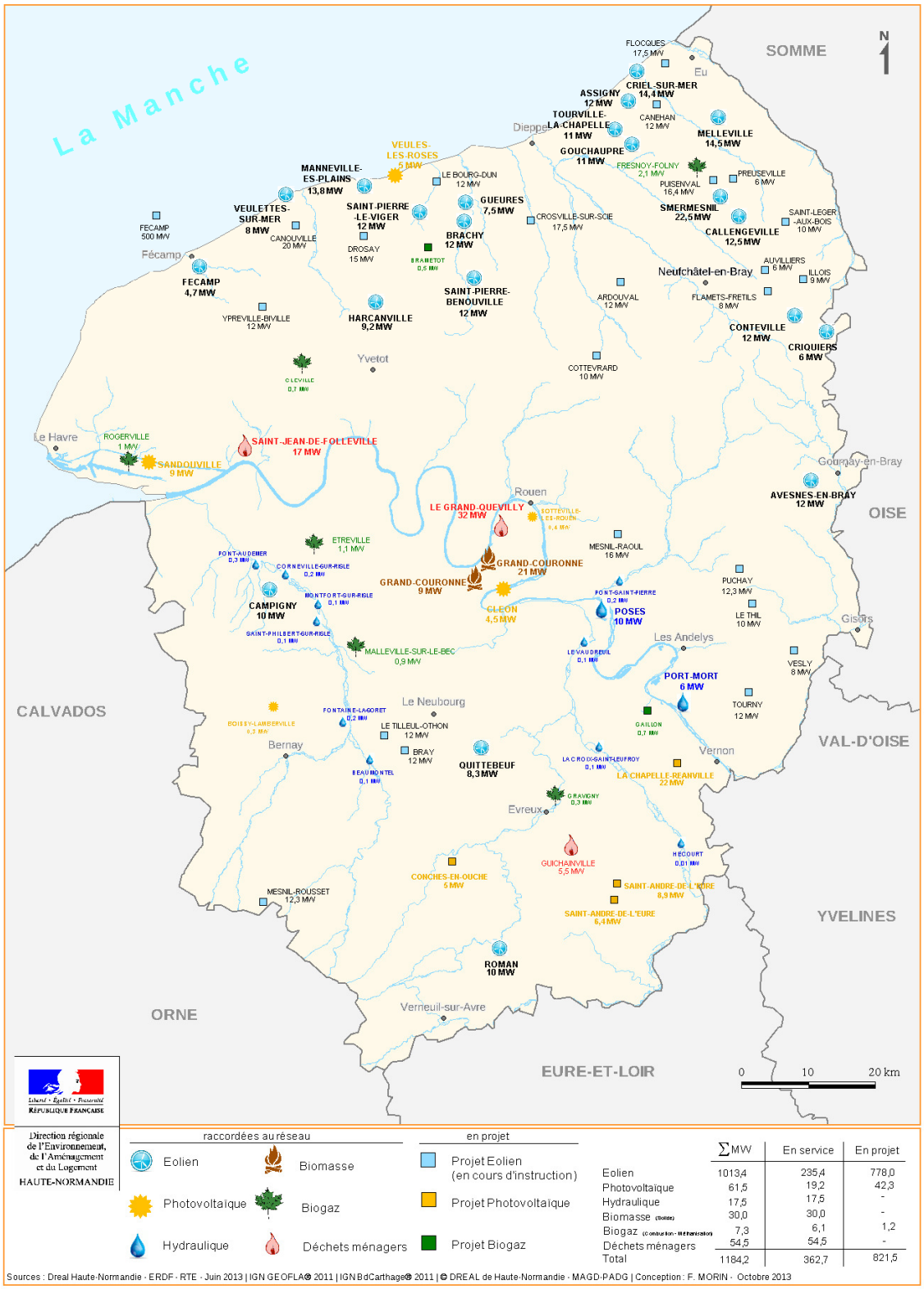

	∑MW	En service	En projet
Eolien	1013,4	235,4	778,0
Photovoltaïque	61,5	19,2	42,3
Hydraulique	17,5	17,5	-
Biomasse (Solides)	30,0	30,0	-
Biogaz (Combustion - Méthanisation)	7,3	6,1	1,2
Déchets ménagers	54,5	54,5	-
Total	1184,2	362,7	821,5

Source: ***Atlas cartographique de la Haute-Normandie***, DREAL HN, avril 2014 http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Atlas-2014_57_Centrales_ENR_cle22aa84.pdf

3 La présentation du CPER dans son contexte

3.1 Stratégie régionale du CPER Haute Normandie

Le CPER 2015-2020 prévoit une intervention sur **7 volets** définis en cohérence avec les cahiers des charges thématiques qui accompagnaient la Circulaire du 1er Ministre du 15 novembre 2013 pour la préparation des Contrats de plan. Il s'agit des volets :

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI) ;
- Couverture du territoire par le très haut débit et développement des usages du numérique ;
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur ;
- Transition écologique et énergétique (TEE).
- Emploi
- Territorial

La plupart de ces dimensions feront l'objet de la **contractualisation Etat-Région pour la période 2015-2020**, mais quelques-unes seront, ***pour tout ou partie***, financées dans le cadre **d'autres programmes et cadres que le CPER. De ce fait,** elles ne feront pas l'objet de la contractualisation et relèveront de cofinancements de l'Etat hors CPER, à l'image des volets « Innovation, filières d'avenir, usine du futur », « Numérique » et « Territorial ».

Pour ces volets, les financements de l'Etat seront notamment accordés au titre du **Programme des investissements d'avenir** (PIA), par exemple :

- sur le volet « Innovation, filières d'avenir, usine du futur » : *le Plan Usine du futur*,
- sur le volet « Territorial » : *l'appel à projets Ville de Demain*,
- sur le volet « Numérique » : *le Plan France Très Haut Débit*, etc.

De plus, certaines opérations, bien que mises en œuvre sur le territoire régional, pourront par ailleurs être financées par le CPIER « Vallée de Seine », à l'image du volet « Mobilité multimodale ».

Aussi, l'Evaluation Stratégique Environnementale (ESE) conduite pour le CPER HN 2015-2020 ne porte que sur les thématiques qui font l'objet de la contractualisation 2015-2020 Etat-Région, c'est-à-dire : financées directement au titre du CPER.

Répartition des financements

D'après le plan de financement établi le 18/05/2015 sur la base de la V2 finale du 18/05/2015 du CPER 2015-2020 Haute Normandie, l'enveloppe globale du CPER 2015-2020 s'élève à près de 1 069,73 M d'€ (coût total des projets retenus sur 6 volets). Pour chacun des 6 volets retenus dans l'ESE, des typologies de projets financés au titre du CPER ont pu être identifiées (cf. tableau page suivante) et leurs coûts totaux indiqués:

- Le volet le plus important est relatif à la Mobilité (689,5 M€ en coût total, soit près des 2/3 des coûts totaux de projets envisagés au titre du CPER)
- L'essentiel restant se partage entre les volets Transition Energétique et Ecologique (près de 148 M€) et Enseignement supérieur-Recherche-Innovation (près de 143,2 M€)
- Les volets Numérique et Territorial représentent chacun 3% des coûts totaux. Quant à l'Emploi, il représente près de 2% du total.

Maquette financière du CPER datée du 18 mai 2015

Volet	Coût total (M€)	Part du tot. (%)	FA	SOUS-THEME *le cas échéant*	Cout total projets (M€)	Typologie d'actions	Ex de projets envisagés au titre du CPER
Mobilité multimodale	689,48	64,5	1.1	Routier	377,78	**Travaux de mise en sécurité ou d'aménagements**	RN1338- Aménagement des accès définitifs du Pont Flaubert en rive gauche de la Seine
			1.2	Ferroviaire	151,1	**Travaux d'aménagements**	Tranchée couverte Rouen
			1.3	Portuaire	160,6	**Aménagement de GPM**	Création de parcs logistiques
Enseignement supérieur, recherche et innovation	143,23	13,4	2.1	Projets immobiliers pour l'Enseign. Sup	39,769	**Immobilier pour l'enseignement supérieur**	Démolition-reconstruction de bâtiments universitaires
			2.2	Soutien aux GRR et à Syrhano	78,462		
			2.3	Innovation - Transfert	25,0	**Equipements / projets de recherche-innovation**	Projet SYRHANO/PRMN (Pôle Régional de Modélisation Numérique)
Transition énergétique et écologique	148,01	13,8	3.1	Efficacité énergétique	44,86	**Actions immatérielles et matérielles (travaux, équipements)**	Financement de l'ingénierie essentiellement et de projet démonstrateurs et exemplaires
			3.2	Energie et chang. Clim.	18,09		Aménagements dans le cadre de projets d'ENR (biomasse, méthanisation,...), animation de filière (bois-énergie,...)
			3.3	Eco. circulaire, éco. des ressources et Déchets	3,9		Soutien à l'animation / Soutien à des opérations exemplaires (filières recyclage, éco-conception,...). Mise en place plans - schémas de gestion / animation
			3.4	Qualité de l'air	2,5		Sensibilisation ou opérations exemplaires de réduction des émissions
			3.5	Prévention des risques	13,7		Actions de prévention et amélioration de la connaiss.
			3.6	Reconquête de la biodiversité,préservation des ressources. Educ. à l'envir.	61,5	**Pratiques et usages / aménag. Environnementaux Immatériel**	Soutien à l'acquisition, restauration, gestion des milieux naturels / restauration de continuités écologiques. Actions pédagogiques
			3.7	Proj. Territoriaux de DD	3,46	**Actions immatérielles et matérielles**	Ingénierie, OGS, etc.
Numérique	32,625	3,0	4.1	Résorption/ zones blanches	1,425	**Résorption des zones blanches / téléphonie mobile**	Installation de pylônes et d'antennes pour une meilleure couverture réseau
			4.2	Développement des usages numériques	31,2	**Gouvernance et évolution de l'écosystème numérique**	Études permettant de consolider la SCORAN
Emploi	23,76	2,2	6.1	Orientation-Formation-Insertion	23,76	**Actions de nature immatérielle**	Sécurisation des parcours professionnels des personnes fragilisées,...
Territorial	32,625	3,0	7.1	Soutien aux projets culturels	4,875	**Aménagements**	Création d'une salle de spectacle
			7.2	Amélioration de l'offre de services au public	13,125	**Mise en place de téléservices,...**	Télémédecine, maisons de services au publics, maisons de santé, etc.
			7.3	Soutien au dév. économique en priorité sur les terr. vulnérables	14,625	**Equipements ou aménagements, ...**	Développement économique, réhabilitation de friches industrielles, ...
COUT TOTAL	**1069,73**						

3.2 Les articulations du CPER Haute Normandie avec d'autres plans ou programmes régionaux

Dans cette partie de l'évaluation, il s'agit de comprendre **dans quelle mesure le CPER HN 2015-2020 est cohérent, dans la mise en œuvre de ses projets, avec le contenu des plans et schémas régionaux qui définissent la stratégie du territoire, notamment sur un plan environnemental**.

Comme rappelé dans le courrier adressé par le Préfet de Région à la DATAR lors des travaux préparatoires du CPER[8], dans la mesure où :

- le CPER intervient en logique de cofinancement avec le PO FEDER 2014-2020,
- il résulte d'un partenariat étroit avec la Région,

« son contenu est [globalement] cohérent avec les documents stratégiques existant en région, ainsi qu'avec la réflexion conduite lors de l'élaboration du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 ».

➥ **Le CPER a donc été élaboré dans une recherche de complémentarité avec les autres programmes.**

Une analyse des articulations du CPER Haute Normandie avec des plans et programmes, telle que mentionnée au 1er point de la liste des pièces attendues dans le rapport environnemental[9], permet de préciser dans quelle mesure cette volonté se traduit effectivement par des points de convergence et/ou de divergence entre eux.

On distinguera les Plans et programmes régionaux (1ère sous-partie), des plans et schémas environnementaux (2ème sous partie).

3.2.1 Plans ou programmes régionaux

PO FEDER-FSE Haute Normandie

Le Programme Opérationnel FEDER-FSE a été transmis à la Commission Européenne le 24 avril 2014 dans sa version définitive et à ce stade, on ne dispose pas d'élément plus récent puisque le PO est encore en cours d'ajustement suite au retour de la Commission. Si l'on se réfère aux travaux d'Evaluation Ex-ante qui ont été conduits par EDATER dans le cadre de la préparation du PO, actualisés au regard des éléments désormais disponibles pour le CPER, il existe **plusieurs points de complémentarités et de convergence (dans une logique de cofinancement) en matière de cohérence entre le CPER et le PO,** dans les domaines potentiellement porteurs d'incidences environnementales**.**

En matière de mobilité, thématique prioritaire des CPER, la focale est mise dans le Contrat de Plan sur les investissements en infrastructures de transport ferroviaire, fluvial, maritime et routier, à l'échelle régionale et interrégionale. Comme l'Objectif Thématique 7 (« Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles ») n'a pas été retenu par le PO FEDER-FSE, **une complémentarité existe entre les deux programmes. Par ailleurs**, dans la mesure où en ce qui concerne les transports collectifs urbains, les services supports d'une mobilité durable, les projets pilotes et démonstrateurs de solutions innovantes, et les modes doux, le CPER s'en tiendra aux travaux d'infrastructures, l'articulation entre ces projets et l'Objectif Spécifique 5.1 («Développer des quartiers urbains innovants et respectueux de l'environnement ») ne posera pas de problème.

[8] Courrier adressé le 27/02/2014 par le Préfet de Région Haute Normandie à M. Delzant, Préfet, DATAR.
[9] cf. l'article R122-20 du Code de l'Environnement -traduction de la directive 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement-qui précise les pièces attendues dans le rapport environnemental.

Le PO FEDER-FSE sera par ailleurs complémentaire au CPER sur le volet infrastructures TIC, puisque la PI 2a n'a pas été sélectionnée et que le CPER prend en charge les investissements d'envergure (couverture des zones blanches du haut débit et zones ne bénéficiant pas d'un haut débit de qualité, couverture des zones blanches en téléphonie mobile 2G).

Dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur, le CPER poursuit une politique de site, d'aménagement des campus et de réponse aux besoins de logements étudiants. Le mandat de négociation (en date du 18/11/2014) stipule ainsi un axe qui s'inscrit dans le champ d'action du PO FEDER-FSE : les réhabilitations énergétiques de campus et connectivité des campus (en lien avec l'OS 2.2).

Autre thème commun aux futurs PO FEDER-FSE et CPER, la transition écologique et énergétique est traitée dans ce dernier au travers de 9 thématiques, dont quatre couvrent le même périmètre d'intervention que le PO FEDER-FSE. Les objectifs spécifiques correspondants dans le PO sont précisés entre parenthèses :

- ***Energie et changement climatique*** : efficacité énergétique des bâtiments (logements et bâtiments publics), développement des énergies renouvelables ne faisant pas l'objet d'un tarif de rachat, réduction des émissions de GES dans l'économie (OS 2.1 et 2.2)
- ***Economie circulaire et économie des ressources*** : éco-conception des produits et développement de procédés industriels innovants (OS 1.2 et 1.3)
- ***Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources naturelles*** (OS 3.2)
- ***Projets territoriaux***, en particulier la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel dont les parcs et jardins publics (OS 3.1) et l'accompagnement de projet sur le thème « ville durable » (5.1).

Mais, sur ce volet également, il y aura **complémentarité des subventions**, le CPER pouvant faire partie des contreparties nationales appelées par les règles de financement des fonds européens.

Par ailleurs, notons que le mandat de négociation (en date du 18/11/2014) a identifié une thématique dédiée à la **prévention des risques naturels**, ce qui vient combler le manque à ce niveau dans le PO FEDER-FSE. La mise en œuvre de programmes d'action et de prévention des inondations (PAPI) sur les territoires à risques importants (TRI) et l'articulation avec le plan cavités, pour prévenir les risques d'effondrement des cavités souterraines, sont notamment envisagés.

Au final, **il ne devrait donc PAS y avoir d'effet cumulatif** en matière d'impacts environnementaux entre le CPER et le PO FEDER-FSE dans la mesure où :

- d'une part, le CPER et le PO interviennent la plupart du temps **en logique de cofinancement sur des projets communs ;**
- d'autre part, certains Objectifs thématiques (notamment OT 7 pour le PO FEDER-FSE) n'ont pas été retenus dans le PO, justement parce qu'ils en interviennent **en complémentarité** avec le CPER.

PDR Haute Normandie (FEADER)

Au regard du Plan de développement rural-version du 12mai 2014 (dans le cadre du FEADER), bien que le CPER n'en fasse pas mention, on constate une **convergence des actions** dans les domaines suivants :

- la préservation de la biodiversité **(DP 4a – Restaurer et préserver la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000 et les zones agricoles à haute valeur naturelle, et les paysages européens** et Thème **Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources** du CPER, pour lequel il est bien spécifié que le financement des obligations européennes, dont les engagements spécifiques à Natura 2000, constitue un enjeu majeur du CPER),

- la préservation de l'eau (**DP 4b – Améliorer la gestion de l'eau e**t Thème **Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources** du CPER, qui inclue la politique de l'eau)

- la gestion des sols **(DP 4c – Améliorer la gestion des sols pour le PDR** et Thème **Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources** du CPER, qui inclue un soutien à l'acquisition, à la restauration et à la gestion des milieux naturels et la gestion et protection des ressources minérales)

- l'efficacité énergétique **(DP 5b – Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire** et Thème **Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources** du CPER, qui inclue aussi la notion d'efficacité énergétique mais en lien avec le secteur résidentiel**)**

- La production énergétique avec la **non-sélection du domaine DP 5c** relatif aux énergies renouvelables dans le PDR et la possibilité de financer des projets de production d'ENR « à partir des ressources locales » à travers le CPER. Il faudrait toutefois préciser l'articulation prévue en matière de filière d'approvisionnement biomasse.

- la lutte contre le changement climatique traitée par le PDR **(DP 5e – Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie)** en cohérence avec le Thème **Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources** du CPER, qui inclue la réduction des émissions de GES.

Par ailleurs, le PDR soutient la recherche et l'innovation en agriculture, foresterie et dans les zones rurales, qui fait notamment écho aux projets de recherche soutenus par le CPER (à l'image du projet TERA « Territoires Risques Agronomie »),...

La complémentarité entre les deux programmes tient à leurs périmètres traditionnels respectifs, le FEADER ayant vocation à porter spécifiquement sur la viabilité, la compétitivité et la contribution des secteurs agricoles et forestiers à la transition énergétique et écologique, ainsi qu'au développement des territoires ruraux, tandis que le CPER intervient plutôt dans les secteurs secondaire et tertiaire de l'économie régionale et œuvre à la transformation des territoires dans leur ensemble.

Les deux programmes présentent à ce stade quelques points de convergence :

Domaines prioritaires et types d'actions du PDR	Thème du CPER susceptibles de recouper les actions du PDR
DP 4a – Restaurer et préserver la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000 et les zones agricoles à haute valeur naturelle, et les paysages européens	Thème **Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources** du CPER
DP 4b – Améliorer la gestion de l'eau	

Toutefois, le cofinancement des actions en la matière devrait être recherché, plutôt que le partage des lignes.

PO FEDER-FSE Ile de France 2014-2020 incluant un Axe 5 interrégional-*Bassin hydrographique interrégional de la Seine*

Le Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Ile de France, en cours d'élaboration, devrait intégrer un **Axe 5 interrégional***,* relatif au ***Bassin hydrographique interrégional de la Seine***, pour diminuer les vulnérabilités de ce dernier aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve,... Cet axe devrait couvrir l'ensemble du bassin, soit : concerner 8 régions ou parties de régions, dont la Haute Normandie.

A ce titre, il apparaît en **parfaite complémentarité avec le CPER HN** 2015-2020 sur le volet Transition énergétique et écologique-TEE, et tout particulièrement sur les thèmes « Risques » et « Biodiversité ». Les objectifs du POI Seine[10] sont en effet de réduire la vulnérabilité face au risque, dont celui des inondations sur les milieux et les territoires, notamment par des travaux sur zones d'expansion des crues ou zones humides et un accompagnement des collectivités,... Il complète donc les objectifs affichés par le CPER. Au-delà, le POI vise la limitation des impacts des activités humaines sur les milieux et la biodiversité, en restaurant par exemple la continuité écologique des cours d'eau, spécifiquement sur le territoire du bassin hydrographique de la Seine, en complément des actions déjà prévues par le CPER,...

PO Interreg VA France (Manche)-Angleterre 2014-2020

Le programme européen de coopération transfrontalière Interreg VA France (Manche) – Angleterre associe 4 régions françaises (Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie et Nord-Pas-de-Calais) et des collectivités situées sur la côte sud de l'Angleterre. Elaboré a priori en complémentarité avec les programmes régionaux, ce programme vise à cofinancer des projets impliquant plusieurs territoires de part et d'autre de la Manche, revêtant une réelle valeur ajoutée transfrontalière.

Le 1er point de complémentarité porte sur le fait que bien qu'initialement identifié comme une thématique majeure, l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques naturels (OT5) n'ont été retenues dans le POI alors que ces thématiques figurent bien dans le CPER (Volet Transition énergétique et écologique).

Sur le volet recherche et innovation, il faudra veiller à l'articulation entre le CPER et le POI étant donné que l'OS1.1 de ce dernier - Accroître le développement et l'adoption de produits, processus, systèmes et services innovants qui répondent aux enjeux économiques et sociétaux de l'espace FMA- pourrait recouper le thème Recherche-Innovation du Volet ESRI du CPER,...

Par conséquent, sur ce volet, le CPER devrait apporter une clarification entre ce qui relève de son périmètre et ce qui se rattache à celui du PO de coopération transfrontalière.

En matière environnementale, le CPER et le PO Interreg ont en commun la recherche d'une amélioration de la gestion des infrastructures vertes et bleues et des services écosystémiques **(OS 3.2 du POI / Volet Transition écologique et énergétique, sous-thème 7 du CPER)**. La ligne de partage entre les deux documents mérite par conséquent d'être affinée, par exemple en renvoyant les projets portant sur les côtes et estuaires vers le PO Interreg, qui compte apporter un soutien particulier à ces zones plus fragiles ou plus à risques.

[10] PO FEDER-FSE Ile de France, version de janvier 2014 sur laquelle un avis de l'AE a été demandé.

CPIER Vallée de la Seine et Plan Seine 2015-2020

En ouverture, il importe de rappeler que le périmètre géographique du CPIER « Vallée de la Seine » intègre la région Haute-Normandie, sachant que les actions qui seront retenues se trouvent autour de la Seine et des usages du fleuve (usages portuaires) et du littoral. Le « Plan Seine » recouvre, quant à lui, les CPER régionaux Haute Normandie, Basse Normandie et Ile de France, relatifs aux trois territoires traversés par le fleuve.

L'Evaluation Stratégique Environnementale (ESE) relative au Contrat de Plan Interrégional « Vallée de la Seine » 2015-2020 est **actuellement en cours d'élaboration**. Néanmoins, si l'on se réfère aux éléments dont on dispose dans le mandat relatif au CPER Haute Normandie[11], on note des **complémentarités et une convergence entre le CPER et les CPIER,** dans les domaines potentiellement porteurs d'incidences environnementales**.** Il est d'ailleurs précisé, dès l'ouverture du mandat de négociation du CPER, que :

- « Le CPER Hausse-Normandie **sera complété par des actions inscrites dans le CPIER Vallée de la Seine** ».

Ainsi, **en matière de mobilité**[12], l'ensemble des opérations fluviales sont subventionnées dans le CPIER Vallée de la Seine. **Il n'y a donc pas de risque de cumul CPER HN et CPIER Vallée de la Seine sur ce champ, mais une réelle complémentarité entre les deux documents de planification**.

Dans les domaines ferroviaire et portuaire, les deux Contrats CPER HN et CPIER « Vallée de la Seine» financent des projets, mais ces derniers différent (par exemple, le CPIER « Vallée de la Seine» devrait financer l'opération relative à la LNPN ; ou le projet portuaire relatif à l'amélioration des accès nautiques du GPMR, etc.). **Les actions du CPIER relatives aux points IIA - Infrastructures ferroviaires ; IIC - Infrastructures portuaires devraient donc être complémentaires aux actions du CPER HN**. On peut, en outre, noter que les projets du CPIER ont **déjà fait l'objet d'arbitrages dans le cadre de la *Commission nationale Mobilité 21***, ayant intégré des considérations relatives à leur **performance écologique.**

Un constat identique prévaut **pour le volet territorial**, au sujet duquel il est bien précisé que « certaines opérations sont inscrites dans le CPIER Vallée de la Seine » (ex : « restauration de la flèche de la cathédrale de Rouen et l'aménagement du musée de l'œuvre de Rouen »,...).

Concernant **le volet TEE,** les opérations du CPER viendront également compléter l**es actions du CPIER** pour un développement des infrastructures et de gestion des berges de la Seine.

Points de vigilance : Au-delà des nombreuses complémentarités entre eux, il conviendra de veiller à **l'effet global** potentiellement cumulé des trois Contrats à travers la juxtaposition de leurs actions et à travers certains de leurs objectifs communs, tels que :

- ***le développement de la mobilité et de la performance de la logistique :*** même s'il ne concerne pas exactement les mêmes zones d'un contrat à l'autre, ce développement participera à l'accroissement global des pressions sur le fleuve (estuaire notamment) et sur le territoire, via l'artificialisation des milieux, des berges, les impacts sur les milieux aquatiques et la qualité de l'eau de façon générale,... ;
- ***le développement des activités économiques*** : les deux contrats CPER HN et CPIER Vallée de Seine devraient induire une diversification du tissu économique et soutenir les filières émergentes ou le développement de la recherche-innovation, avec un risque d'incidence cumulé sur la consommation du foncier et la production de gaz à effet de serre (GES),...;
- ***la valorisation du patrimoine et le développement touristique***, potentiellement porteurs d'un risque d'incidence cumulé en termes notamment de dérangement de la faune et d'émissions de GES supplémentaires,...

[11] Source : mandat de négociation du CPER 2015-2020 en date du 18/11/2014.
[12] Source : idem.

Au final, il n'existe pas d'effet cumulatif notable **précisément identifiable** entre le CPER Haute Normandie et les CPIER « Vallée de la Seine » et « Plan de Seine », dans la mesure où :

- certains types de projets (notamment, on l'a vu en matière de mobilité fluviale) ont été retenus dans un seul des trois contrats, dans une logique de **complémentarité** ;
- on ne dispose pas encore de suffisamment de précisions concernant les CPIER dans leur ensemble pour évaluer d'éventuels effets cumulatifs d'opérations qui interviendraient sur des espaces contigus, voire superposés,...

Pour autant, au regard des objectifs parfois communs des programmes sur les mêmes champs géographiques (mobilité, économie, risques,...), il importera de porter une **attention particulière à l'effet cumulé GLOBAL** de leurs actions juxtaposées, et de le limiter, notamment par une logique de concertation poussée entre les différents acteurs impliqués dans l'un et l'autre contrat.

3.2.2 Plans et schémas environnementaux

De nombreux programmes spécifiquement orientés sur des dimensions environnementales concernent la Haute Normandie pour tout ou partie de son territoire. Ces plans et schémas formalisent les objectifs stratégiques et politiques en matière de prise en compte des milieux, des ressources (air, eau, énergie,...), etc. Mais ils ne sont pas dotés de ressources financières propres pour répondre à ces objectifs. L'enjeu, à ce niveau de l'évaluation, est donc de comprendre dans quelle mesure les projets portés par le CPER contribuent à la mise en œuvre de ces objectifs ou sont, le cas échéant, en contradiction avec eux.

On retient notamment :

- la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'Estuaire de la Seine[13], approuvée en juillet 2006
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie[14], adopté en octobre 2009 pour la période 2010-2015
- le Schéma Régional pour le Climat, l'Air et l'Energie (SRCAE)[15], approuvé en mars 2013 par le CR
- le Plan de Protection de l'Atmosphère Haute Normandie (PPA), approuvé en janvier 2014[16]
- le Schéma Régional de la Cohérence Ecologique-Trames Verte et Bleu (SRCE-TVB)[17], approuvé à l'unanimité par le conseil régional de Haute-Normandie le 13 octobre 2014 et adopté par arrêté du préfet de la région le 18 novembre 2014
- les Plans d'élimination des déchets[18], notamment les plans départementaux (d'élimination des déchets ménagers et assimilés ; de gestion des déchets du BTP) et les plans régionaux (des déchets industriels spéciaux –PREDIS- ; d'élimination des déchets d'activités de soins –DASRI- ; auxquels s'ajoute le Schéma régional de gestion des déchets du BTP)
- le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT)[19], adopté en décembre 2009.

Il importe donc d'analyser précisément la cohérence du CPER, sur l'ensemble de ses volets, avec ces plans et schémas.

Une 1ère analyse rapide des mentions directes à ces programmes dans le CPER montre qu'il existe donc des liens forts et affichés :

[13] Source : http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/la-directive-territoriale-d-a187.html
[14] Source : http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=1490
[15] Source : http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-du-climat-de-l-air-a1353.html
[16] Source : http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-protection-de-l-atmosphere-a1204.html
[17] Source : http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-schema-regional-de-a1491.html
[18] Source : http://www.ademe.fr/htdocs/presentation/Actionregionale/hnormandie/Guide_dechets/Ademe_Site/web-content/pages/1532.htm
[19] Source : http://www.hautenormandie.fr/LES-ACTIONS/Environnement-Transport-Territoires/Transports/Les-priorites-transport-de-la-region-Haute-Normandie

- **entre le CPER, le SRCAE et le PPA :** le CPER fait le lien avec les **objectifs du SRCAE** en matière **d'énergie** et de **qualité de l'air** et rappelle que le thème de la **qualité de l'air** est un enjeu fort pour certaines zones traitées par le PPA;
- **entre le CPER et le SRCE,** puisque le CPER peut-être l'un des outils de mise en œuvre du Schéma à travers notamment les actions définies pour le sous-thème 7 (biodiversité) du Volet Transition écologique et énergétique.
- **entre le CPER et les Plans déchets**, puisqu'il est bien stipulé (sous-thème 4 –déchets- du volet transition écologique et énergétique) que le CPER accompagnera la mise en place de programmes locaux de prévention et de schémas de planification.
- Concernant **la DTA Estuaire de la Seine** et le **SDAGE**, le CPER n'est pas aussi explicite. Pour autant, le lien est fait, pour partie, via la mention au CPIER vallée de la Seine, qui complètera le CPER.
- De même, le CPER établit un lien direct avec **le Schéma des Transports**, dans la mesure où un volet entier « Mobilité multimodale » est défini.

Mais cette 1ère lecture ne suffit pas à mesurer la convergence du CPER avec ces documents et peut être complétée par une analyse transversale des objectifs de chacun, soulignant les complémentarités et les points de vigilance (cf. tableau pages suivantes).

Plans ou programmes	Principaux objectifs	Compatibilité avec le CPER	Conclusion
DTA Estuaire de la Seine	• Renforcer l'ensemble portuaire normand dans le respect du patrimoine écologique des estuaires ◦ *synergie entre les ports* ◦ *amélioration de la desserte portuaire* ◦ *intensification des activités logistiques* • Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages, prendre en compte les risques ◦ *préservation milieux et ressources halieutiques* ◦ *mise en valeurs milieux et paysages* ◦ *prévention risques naturels et technologiques* ◦ *meilleure exploitation du potentiel d'énergie éolienne* • Renforcer les dynamiques de développement des différentes parties du territoire ◦ *renforcement des fonctions métropolitaines des agglomérations* ◦ *confortement de l'armature des villes moyennes* ◦ *organisation du développement du littoral* ◦ *priorité au renouvellement urbain* ◦ *amélioration des déplacements de personnes*	**Objectifs convergents :** → DTA : rééquilibrage modal, dans le sens de la multimodalité portée par le CPER (Volet Mobilité). → Concernant les activités logistiques sur les 2 rives de la Seine : ▪ actions « de recherche, de transfert de technologie et d'animation de filière », compatibles avec les domaines de recherche listé dans le CPER en matière de « logistique et mobilité » (Volet ESRI) ▪ l'intensification des activités, alors même que le CPER mentionne son effort d'investissement dans les grands ports maritimes (GPM) (volet Mobilité-thème portuaire) → Prévention des risques pour le territoire spécifique de la Seine (avec vision d'ensemble, ingénierie, management,...), compatible avec le CPER qui intègre les risques sans toutefois faire directement référence aux zones côtières et estuariennes (Volet TEE, thème 6 risques). → Meilleur développement de l'éolien, dans le respect du paysage, compatible avec l'augmentation de la production d'ENR du CPER (Volet TEE), qui lui porte plutôt l'accent sur la méthanisation et la biomasse → Accessibilité des pôles urbains, en cohérence avec le CPER (volet Mobilité, thèmes routier et ferroviaire) → Renouvellement urbain, tout comme le CPER (volet Territorial)	Points de vigilance : /

SDAGE	• Obtenir en 2015 le "bon état écologique "; sur les deux tiers des cours d'eau et sur un tiers des eaux souterraines	**Objectifs convergents :** Parmi les défis du SDAGE[20] : → Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides, compatible avec le volet TEE du CPER (sous-thème 7 préservation des ressources) et certains aspects du volet Mobilité (ex : projets ferroviaires, intégrant la prise en compte des eaux de ruissellement, etc.).	Points de vigilance : Quid de la gestion quantitative de l'eau (notamment en lien avec le développement de l'économie qui pourrait induire une surconsommation ou du développement urbain durable, qui pourrait s'accompagner d'une gestion responsable de la ressource en eau,...) ?
SRCAE	• Contribuer à l'atténuation du changement climatique par une réduction des émissions de gaz à effet de serre de plus de 20% à l'horizon 2020, et l'atteinte du Facteur 4 d'ici 2050 • Anticiper et favoriser l'adaptation des territoires de la région aux changements climatiques • A l'horizon 2020, réduire les émissions de poussières PM10 de plus de 30% et celle de NOx de plus de 40% afin d'améliorer la qualité de l'air en région, en particulier dans les zones sensibles • Réduire la consommation d'énergie du territoire de 20% à l'horizon 2020 et de 50% à l'horizon 2050 • Multiplier par trois la production d'ENR sur le territoire afin d'atteindre un taux d'intégration de 16% de la consommation d'énergie finale	**Objectifs convergents :** Parmi les défis du SRCAE: → « Responsabiliser et éduquer à des comportements et une consommation durables », en écho avec le CPER (Volet TEE, thème 9 Education à l'environnement) → « Développer les EnR et les matériaux biosourcés », en parfaite résonnance avec le CPER (Volet TEE, thème 2 Energie et changement climatique) → « Aménager durablement le territoire et favoriser les nouvelles mobilités », notamment en « Favorisant le report modal vers les transports en commun », compatible avec le CPER (volet Mobilité, thèmes routier, ferroviaire, portuaire et modes doux) et le CPIER Vallée de la Seine, complémentaire au CPER,... → « Favoriser les mutations environnementales de l'économie régionale (éco-filières) » en lien notamment avec le volet Innovation-filières d'avenir, usine du futur du CPER → « S'appuyer sur l'innovation pour relever le défi énergétique et climatique » en lien avec la recherche promue par le CPER (Volet ESRI, projets de recherche soutenus) → Notion de « risque climatique », via l'enjeu « Anticiper la nécessaire adaptation au changement climatique » : qui apparaît aussi dans le volet TEE du CPER (thèmes 2-Energie et changement climatique, et6-Risques) → « Promouvoir et former aux métiers stratégiques de la transition énergétique » alors même que le CPER évoque « le cofinancement d'outils de formation à destination des professionnels de la construction » (Volet TEE, thème1-Efficacité énergétique des bâtiments),...	Points de vigilance : /

[20] au nombre de huit, dont certains ont été regroupés ici sous le 1er tiret

PPA	• Assurer une qualité de l'air conforme aux objectifs réglementaires, • Protéger la santé publique, • Préserver la qualité de vie	**Objectifs convergents :** Parmi les principaux enjeux du PPA : → « Respecter les valeurs limites réglementaires et les objectifs de qualité fixés par la réglementation » et réduire l'exposition aux dépassements et aux polluants », en cohérence avec le CPER sur le volet TEE, thème « qualité de l'air », et le volet Mobilité,... → « Réduire les nuisances », en cohérence avec le contenu de certains projets du volet Mobilité, qui vise la sécurisation et l'amélioration du réseau en faveur « de la qualité de la vie » → « Contribuer aux atteintes des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en cohérence avec les objectifs SRCAE », et, dès lors en accord avec le CPER, sur son volet Mobilité (notamment thèmes ferroviaire et portuaire),...	Points de vigilance : /
SRCE-TVB	• Réduire la fragmentation des habitats, • Permettre le déplacement des espèces et préparer l'adaptation au changement climatique, • Assurer des corridors écologiques entre les espaces naturels, • Atteindre le bon état des eaux, • Faciliter la diversité génétique, • Prendre en compte la biologie des espèces sauvages, • Améliorer la qualité et la diversité des paysages.	**Objectifs convergents :** Parmi les principaux enjeux majeurs du SRCE-TVB : → « la préservation de réservoirs de biodiversité (...) et des corridors écologiques,... », la limitation de la « fragmentation du territoire » et « l'amélioration de la connaissance de la biodiversité et de l'occupation du sol », en cohérence avec le CPER, qui valorise à la fois la connaissance des milieux, l'accompagnement des acteurs du territoire dans leur prise en compte et la protection de la biodiversité (notamment volet TEE, thème 7-préservation de la biodiversité,...). Par ailleurs, le CPER s'appuie sur le SRCE qu'il « mettra en application »,...	Points de vigilance : /
Plans d'élimination des déchets (régionaux et départementaux)	Objectifs parfois spécifiques selon les Plans : • réduire les déchets à la source (PREDIS, PDEDMA,...) • améliorer le tri et le conditionnement (DASRI, PDEDMA,...) et faciliter regroupement, collecte et transport (PREDIS, DASRI,...) • mettre en place des équipements de valorisation et de traitement des déchets ultimes ou incinérables (PDEDMA), • valoriser les déchets, dont les déchets spéciaux (PREDIS, PDEDMA,...) et améliorer la gestion des déchets à risques (DASRI) • informer le public (PREDIS, PDEDMA,...) • maîtriser et harmoniser les coûts (PDEDMA), etc.	**Objectifs convergents :** L'enjeu 1er des plans d'élimination des déchets est d' « orienter et de coordonner la gestion des déchets ». Or le CPER stipule qu'il interviendra bien en accompagnement des programmes locaux d'intervention et des schémas de planification.	Points de vigilance : En dehors du volet TEE thème 4-prévention des déchets, les volets Mobilité, ESRI et Numérique soulèvent la question de la prise en compte ou non des déchets potentiellement produits par les actions ciblées ou de la fin de vie des équipements (déchets liés aux équipements de transports déchets du BTP, activités de recherche, développement économique, développement des NTIC, etc.), avec des risques d'incidences, on le

			montrera. Or, pour ces volets-là, le CPER ne spécifie pas de mesures particulières en ce sens,...
SRIT	• Faire rayonner la Haute-Normandie à l'échelle européenne (dont positionnement des ports, connexion aux réseaux nationaux et internationaux, offre aéroportuaire,...) • Améliorer les liaisons entre la Haute-Normandie et les autres régions (vers l'Ile de France, les métropoles régionales ; développement du nœud ferroviaire de Rouen,...) • Améliorer le maillage des infrastructures intra-régionales haut-normandes (réseau ferroviaire, complémentarité modale vélo-TC, modernisation des services, réduction de la consommation énergétique, fluidification du mode routier en en limitant les nuisances,...) • Contribuer à l'animation des politiques de mobilité (vers un plan-rail, gouvernance efficace, communication élargie)	**Objectifs convergents :** L'ensemble des axes du SRIT fait directement écho au volet « Mobilité multimodale » du CPER.	Points de vigilance : /

Conclusion :

Globalement, il y a donc convergence entre les objectifs stratégiques du CPER et les divers plans et schémas à dimension environnementale en vigueur en Haute Normandie ; et dans certains cas, le CPER permet de financer des projets assurant la mise en œuvre de ces plans et schémas.

3.3 Les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du contrat

Comme le rappelle le point 3 de ***l'article R122-20 du Code de l'Environnement***, l'Evaluation Stratégique Environnementale doit présenter « les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées ».

Les choix opérés dans le cadre de l'élaboration du CPER de la région Haute Normandie pour la période 2015-2020 répondent aux **exigences définies dans la Circulaire du 1er Ministre du 15 novembre 2013 pour la préparation des Contrats de plan.**

Par ailleurs, l'élaboration du CPER et l'identification des projets se sont fait **dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs locaux** (en début d'année 2014 pour élaborer la stratégie, puis à l'automne 2014 dans le cadre du mandat), pour définir le périmètre des interventions. Les projets retenus ayant fait l'objet de débats, on peut par conséquent considérer que les différentes solutions de substitutions ont été évoquées lors de la sélection des projets.

Enfin, les travaux d'élaboration du CPER s'appuient sur les schémas et stratégies régionales avec lesquels **le CPER Haute Normandie montre une forte cohérence.**

Le CPER ayant été construit dans une logique de contribution maximale au développement durable du territoire régional.

3.4 L'exposé des motifs pour lesquels le CPER a été retenu notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement

Si l'on considère le projet de plan de financement tel qu'il nous a été transmis le 18/05/2015 (cf. présentation de la stratégie partie 2.1, p.35 de ce Rapport environnemental), on constate que :

- non seulement, **un volet tout entier** est dévolu à la prise en compte d'enjeux environnementaux, à travers le **Volet TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE** (TEE) ;
- mais en plus, avec un coût total de projets de 148 M d'€ (maquette en date du 18/05/2015), il représente le **deuxième volet le plus important du CPER 2015-2020**, après le volet Mobilité.

Un volet majeur du CPER est donc consacré aux différentes composantes environnementales, avec la répartition suivante (en coût total en date du 18/05/2015) :

Volet	Coût total (M€)	Part du tot. (%)	FA	SOUS-THEME *le cas échéant*	Cout total projets (M€)	Typologie d'actions	Ex de projets envisagés au titre du CPER
Transition énergétique et écologique	148,01	13,8%	3.1	Efficacité énergétique	44,86	**Actions immatérielles et matérielles (travaux, équipements)**	Financement de l'ingénierie essentiellement et de projet démonstrateurs et exemplaires
			3.2	Energie et chang. Clim.	18,09		Aménagements dans le cadre de projets d'ENR (biomasse, méthanisation,...), animation de filière (bois-énergie,...)
			3.3	Eco. circulaire, éco. des ressources et Déchets	3,9		Soutien à l'animation / Soutien à des opérations exemplaires (filières recyclage, éco-conception,...). Mise en place plans - schémas de gestion / animation
			3.4	Qualité de l'air	2,5		Sensibilisation ou opérations exemplaires de réduction des émissions
			3.5	Prévention des risques	13,7		Actions de prévention et amélioration de la connaiss.
			3.6	Reconquête de la biodiversité,préservation des ressources. Educ. à l'envir.	61,5	**Pratiques et usages / aménag. Environnementaux Immatériel**	Soutien à l'acquisition, restauration, gestion des milieux naturels / restauration de continuités écologiques. Actions pédagogiques
			3.7	Proj. Territoriaux de dév. durable	3,46	**Actions immatérielles et matérielles**	Ingénierie, OGS, etc.

Sur le plan strictement environnemental, le CPER 2015-2020 Haute Normandie accorde ainsi **une place prépondérante aux enjeux liés aux questions** :

a) de **limitation de la consommation énergétique et des effets du changement climatique** (près de 63M d'€ de coût total de projets relavant des thèmes 1-efficacité énergétique et 2-énergie et changement climatique, en date du 18/05/2015) ;
b) de **reconquête de la biodiversité et préservation des ressources** (plus de 61M d'€ de coût total de projets relavant des thèmes 7-biodiversité et 9-éducation à l'environnement, en date du 18/05/2015).

Au-delà des actions visant spécifiquement ces thématiques, des investissements **d'autres volets (volet MOBILITE**, près de 689,5 M d'€ ; **volet TERRITORIAL**, près de 33M d'€ en coût total) renvoient, au moins en partie, à des objectifs de prise en compte de l'environnement, à travers :

- le développement du **report modal** (via le ferroviaire et le portuaire) en faveur notamment d'une atténuation des pollutions atmosphériques et des émissions de gaz à effet de serre liées au « tout routier »,...
- le développement de la télémédecine et des nouveaux services et usages numériques qui contribueront à réduire la fracture numérique territoriale (limitation des déplacements) et ainsi à lutter contre le changement climatique (réduction des émissions de GES) ;
- la réhabilitation de friches industrielles, qui se fera au profit de la limitation de l'artificialisation des sols et de leur traitement en cas de pollutions,...

Volet	Coût total (M€)	Part du tot. (%)	FA	SOUS-THEME *le cas échéant*	Cout total projets (M€)	Typologie d'actions	Ex de projets envisagés au titre du CPER
Mobilité multimodale	689,5	64,3	1.1	Routier	377,8	**Travaux de mise en sécurité ou d'aménagements**	RN1338- Aménagement des accès définitifs du Pont Flaubert en rive gauche de la Seine
			1.2	Ferroviaire	151,1	**Travaux d'aménagements**	Tranchée couverte Rouen
			1.3	Portuaire	160,6	**Aménagement de GPM**	Création de parcs logistiques

Volet	Coût total (M€)	Part du tot. (%)	FA	SOUS-THEME *le cas échéant*	Cout total projets (M€)	Typologie d'actions	Ex de projets envisagés au titre du CPER
Territorial	32,63	3,0%	7.1	Soutien aux projets culturels	4,875	**Aménagements**	Création d'une salle de spectacle
			7.2	Amélioration de l'offre de services au public	13,125	**Mise en place de téléservices,...**	Télémédecine, maisons de services au publics, maisons de santé, etc.
			7.3	Soutien au dév. économique en priorité sur les terr. vulnérables	14,625	**Equipements ou aménagements, ...**	Développement économique, réhabilitation de friches industrielles, ...

4 Incidences potentielles du CPER sur l'environnement

4.1 Analyse des effets environnementaux potentiels du CPER

4.1.1 Grille d'analyse globale (synthèse)

La Directive « incidence des Plans et Programmes sur l'environnement » spécifie clairement la mobilisation de l'outil appelé « grille d'incidence ». Ce type de grille est déjà utilisé depuis longtemps dans les évaluations environnementales à l'échelle d'un projet (nouvelle infrastructure par exemple) ou d'une opération spécifique.

Il s'agit là d'une évaluation à l'échelle du Contrat qui s'attachera à mesurer l'incidence prévisible des différents volets et des types de projets envisagés **sur l'environnement**.

- **1er niveau** : détermination de la **présence / absence d'incidences potentielles négatives** pouvant être attendues des projets envisagés au titre du CPER et de leur **importance quantitative** : le risque d'incidence de la **réalisation effective des types de projet** prévus par le CPER

Impact négatif potentiel lié à la réalisation des projets	
Importance	
Nulle	
faible	
Modérée	
Moyenne	
Forte	
Très forte	

NOTA : Les incidences notées comme très faibles sont considérées comme négligeables (ou résiduelles)

- **2nd niveau** : évaluation de **l'impact des finalités** visées à travers les projets soutenus : Le risque d'impacts (**négatifs OU positifs**) de l'action/du projet sur l'environnement en fonction de sa finalité, c'est-à-dire des objectifs visés (du moins lorsque l'information est suffisamment explicite,…) ou pouvant être attendu du fonctionnement des équipements induits. Deux principaux critères nous permettent d'émettre un avis sur la finalité des actions et objectifs poursuivis :
  - La probabilité d'impact (positif ou négatif) : est-ce qu'un impact est garanti ou possible ?
  - L'adéquation des montants financiers alloués aux objectifs affichés / types d'action envisagés

Sens de l'impact lié à la finalité de chaque Volet	**Formalisation dans le mapping global**
Notablement positif	
Potentiellement positif	
Sans effet (nul)	
Potentiellement négatif	
Notablement négatif	

Impact négatif potentiel lié à la réalisation des projets	
Importance	
Nulle	
faible	
Modérée	
Moyenne	
Forte	
Très forte	

Sens de l'impact lié à la finalité de chaque Volet	Formalisation dans le mapping global
Notablement positif	↑
Potentiellement positif	↗
Sans effet (nul)	
Potentiellement négatif	↗
Notablement négatif	↓

Dimensions environnementales		Enjeux régionaux	Risque d'incidence des volets du CPER sur chaque dimension environnementale															
			MOBILITE MULTIMODALE						ENSEIGN. SUP. RECHERCHE INNOVATION		TRANSITION ECOLOGIQUE ENERGETIQUE		NUMERIQUE		EMPLOI		TERRITORIAL	
			Routier		Ferroviaire		Portuaire											
1. Patrimoine	1.1 Naturel et biodiversité	>Préservation des écosystèmes, des milieux naturels (notamment humides) et de la biodiversité >Identification et préservation des continuités écologiques >Développement, organisation et diffusion de la connaissance de la biodiversité et des paysages >Amélioration de la prise en compte des paysages dans l'évolution des territoires										↑						
	1.2 Paysager et historique	> Identification, anticipation et limitation des atteintes paysagères majeures > Poursuite de l'amélioration de l'environnement urbain > Aménagement équilibré de la zone littorale soumise à de fortes pressions > Reconnaissance et valorisation de la qualité paysagère de la région				↗						↗						
2. Ressources	2.1 Foncier	> Ralentissement de la dynamique d'artificialisation des sols à travers une gestion plus économe et durable de l'existant > Limitation de l'étalement urbain > Préservation-accroissement des surfaces de bois-forêts / prairies, systèmes d'élevage herbager										↑						
	2.2 Sol	> Protection et préservation des sols de qualité agronomique menacée par l'agriculture intensive > Surveillance de l'évolution de la qualité des sols et amélioration des connaissances des sites pollués ou potentiellement pollués > Prévention et limitation des phénomènes d'érosion										↗						↗
	2.3 Eau	> Sécurisation de l'AEP à travers la mise en place de politiques d'économie d'eau > Protection de la ressource en eau potable et notamment des captages > Gestion plus équilibrée de la ressource pour les collectivités et l'industrie > Conciliation des multiples usages de la ressource en eau										↗						
	2.4 Matières Premières et déchets	> Intégration renforcée des préoccupations environnementales dans l'exploitation des ressources en matériaux (carrières…) > Prévention et réduction de la production et de la nocivité des déchets > Mise en œuvre de la hiérarchie européenne des modes de traitement des déchets										↑						↗
3. Risques, pollutions et santé humaine	3.1 Risques naturels et technologiques	> Amélioration de la connaissance, de l'information et de la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement, avec réduction des risques à la source, prévention de l'organisation des secours en cas d'accident et limitation de l'aggravation des risques autour des établissements > Poursuite de la surveillance des risques technologiques > Poursuite du développement de la concertation et de l'information pour mieux gérer les crises		↗						↗		↑						
	3.2 Air-Atmosphère	>Garantie d'une qualité de l'air conforme aux objectifs réglementaires > Réduction des émissions de polluants atmosphériques > Protection de la santé publique et limitation de l'impact de la pollution sur l'environnement et le patrimoine bâti > Amélioration de la connaissance / polluants responsables de la dégradation de la qualité de l'air > Information et sensibilisation sur les risques liés à la pollution atmosphérique		↗		↗		↗				↑		↗				↗
	3.3 Eau	> Reconquête et préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines > Maintien ou restauration d'un bon état écologique des milieux aquatiques > Information et sensibilisation du citoyen à la préservation de la ressource en eau				↗		↗				↗						
	3.4 Bruit	> Amélioration de la connaissance des d'émissions sonores et de l'exposition des populations,… > Information, sensibilisation et éducation sur les nuisances sonores > Développement de technologies et de produits visant à réduire le bruit et sa propagation		↗														
4. Changement climatique	4.1 Energie	> Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments > Réduction de la consommation d'énergie dans les transports > Développement des ENR		↗		↗				↗		↑				↗		
	4.2 Emissions GES	> Réduction des émissions de gaz à effet de serre > Anticipation des effets du changement climatique en vue de s'y adapter		↗		↑		↑		↗		↑				↗		
5- Enjeux transversaux		> Amélioration de l'information pour l'émergence d'une écocitoyenneté > Renforcement de l'exemplarité publique pour un effet d'entraînement > Développement des filières de l'économie-verte et de la production d'écoproduits										↑						↗
Risques d'incidence globale du Volet liée à réalisation des projets																		
Impacts liés à la finalité des différents Volets du CPER			↗		↗		↗		↗		↑		↗		↗		↗	

A l'issue des travaux d'analyse des 6 volets du CPER 2015-2020 Haute Normandie retenus au titre de l'ESE, on constate que le risque d'incidences environnementales négatives (liées à la réalisation des projets) des actions prévues par le Contrat **est réel mais limité** (car circonscrit à certains volets).

- Un volet présente un **risque d'incidences potentielles négatif relativement plus fort,** bien que ce risque soit **déjà en partie atténué** par les mesures retenues en amont des projets (concertation amont, définition de critères d'éco-conditionnalités, etc.) et par les règlementations fortes encadrant ce type d'opérations (études d'impact assorties de mesures ERC, le cas échéant,...). Il s'agit du volet **MOBILITE** qui pourra impacter plusieurs dimensions environnementales à travers la réalisation de ses projets :
  - Ainsi, les travaux inhérents notamment aux volets routiers et portuaires pourront avoir des **incidences liées aux chantiers,** en termes de consommation de matières 1ères et production de déchets, consommations énergétiques et émissions de GES, dérangement de la biodiversité, modification des paysages,...

Concernant **la finalité des projets de ce volet**, toutefois, on notera que :

  - **si des opérations liées aux transports routiers** pourront avoir **un impact potentiellement négatif** sur l'environnement (particulièrement sur le climat : émissions de GES, consommation énergétique,... lié au trafic sur les axes concernés).
  - D'autres risques d'impacts seront **par contre** limités du fait de la nature de projets routiers, visant par exemple à écarter le trafic dense et les TMD des centres villes et ainsi limiter l'exposition des populations aux risques, aux pollutions et aux nuisances sonores...).
  - Par ailleurs, les projets ferroviaires et portuaires auront des impacts positifs via leurs objectifs de **report modal** (limitation des émissions de GES,...).

- Deux autres volets présentent un **risque potentiel d'incidences négatif lié à la réalisation des projets**. Il s'agit des volets :
  - **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE INNOVATION,** dont les projets immobiliers universitaires pourront notamment impacter les dimensions environnementales : consommation de matières 1ères et production de déchets, qualité de l'air, bruit et consommations énergétiques,
  - et **NUMERIQUE** (notamment au regard de la consommation d'énergie nécessaire),...

  Mais, **ces volets auront parallèlement un impact positif du point de vue des finalités** :

  - **Pour le volet ESRI** : La restructuration de bâtiments vétustes au profit de bâtiments plus sobres du point de vue énergétique et des projets de recherche ciblés pourront contribuer à l'atténuation des impacts environnementaux (amélioration de la performance énergétique ; recherche sur l'efficacité énergétique, la limitation des GES ou la prévention des risques,...) ;
  - **Pour le volet Numérique** : le déploiement des usages numériques (télé-services) pourra contribuer à réduire les déplacements et ainsi concourir à la réduction des émissions polluantes,...

- Un volet présente un **faible risque d'incidences négatif,** et sera **porteur de nombreux impacts positif**s liés à ses finalités : **TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE**. Les incidences potentielles liées aux projets identifiés sont mineures. DE PLUS, les opérations retenues dans les différents champs d'action seront bénéfiques à l'environnement en termes de prise en compte des milieux et des continuités écologiques, développement des ENR, prévention des risques naturels, etc.

- Deux volets, enfin, sont **relativement neutres du point de vue de leurs effets** :
  - Quelques projets du volet **TERRITORIAL** (notamment liés au développement économique) pourront avoir des incidences négatives à travers leur réalisation. Mais elles resteront limitées. Par ailleurs, elles seront contrebalancées par les impacts positifs potentiels liés aux finalités (réhabilitation de friches industrielles, services numériques qui pourront limiter les déplacements physiques,...).
  - Concernant le volet **EMPLOI**, il n'aura aucune incidence spécifique dans la mesure où les projets ciblés sont avant tout de nature immatérielle,... Par contre, en fonction des secteurs d'emploi visés, il pourra avoir un impact positif à long terme (développement des filières vertes -ENR-, etc.).

4.1.2 La prise en compte des enjeux environnementaux régionaux dans le CPER

On l'a vu, les projets retenus par quelques volets du CPER 2015-2020 pourront avoir des incidences négatives sur certaines dimensions environnementales associées à des enjeux régionaux en Haute Normandie. **Cela ne signifie pas** que **les enjeux environnementaux majeurs** identifiés en région ne sont pas considérés dans le CPER.

Au contraire, globalement, **l'ensemble de ces enjeux** fait l'objet d'une **prise en compte** à un moment ou à un autre puisqu'on constate que :

- **sur les 13 composantes environnementales** des 5 dimensions environnementales assorties d'enjeux majeurs en Région,
- **toutes sont prises en compte** par le CPER (au moins une fois par l'un ou l'autre volet).

Pour chacune des composantes, l'Evaluation Environnementale Stratégique (cf. analyses détaillées suivantes) a montré des effets positifs, soit :

- via le volet **Transition Ecologique et Energétique** (dont les impacts positifs couvrent 12 composantes sur 13)
- ou via d'autres volets, dont le volet **Territorial** (dont les impacts positifs touchent 4 composantes environnementales) ou le volet Mobilité (dont les impacts positifs touchent jusqu'à 5 composantes environnementales pour le ferroviaire,...).

S'ils ne les annulent pas, ces effets contrebalancent en partie les risques d'incidences et impacts négatifs ponctuels mis en évidence par ailleurs et montrent un effort de prise en compte de l'environnement régional.

Enfin, **de façon plus transversale**, on notera que le principe d'éco-conditionnalité doit être mise en œuvre dans les CPER en réponse à la *Circulaire du Premier Ministre du 31 juillet 2014*, qui fait de ce principe un élément d'appréciation transversal de l'ensemble des projets des contrats de plan,... La démarche vise ainsi à renforcer l'attention des porteurs de projets sur les incidences de leurs activités et de leurs décisions, du point de vue écologique et énergétique, mais aussi en améliorant leur information sur les multiples dispositifs d'aide existants conçus pour les aider à réduire ces incidences.

Pour cela, au moment de la sélection, les projets doivent être considérés au regard de quelques critères définis au niveau national (cf. Référentiel technique listant une proposition de critères par volet du CPER), voire complétés par des critères locaux additionnels,... [21]

[21] Source : Projet de circulaire CPER « éco-conditionnalité» du 03 09 2014 et Référentiel technique éco-conditionnalité du 03 Septembre 2014

4.1.3 Synthèse par dimension environnementale

Une analyse plus détaillée du CPER par dimension environnementale et tenant compte des enjeux régionaux évoqués ci-dessus montre que :

Incidences potentielles négatives (réalisations)

En l'état, **plusieurs dimensions environnementales** pourraient être plus directement impactées par le CPER 2015-2020 de la Région Haute Normandie :

- **Matières 1ères et déchets**
  - sur les volets Mobilité, ESRI[22], Numérique, et plus à la marge Territorial et TEE[23],
    - qui induisent des **besoins en matières 1ères conséquents** (construction de routes, aménagements ferroviaires, portuaires, reconstruction de bâtiments,...) et des **travaux** pouvant entraîner une **production plus ou moins importante de déchets** supplémentaires à traiter (dont certains très spécifiques, tels que les matériaux de déconstruction de bâti, de type amiante,….).

- **Changement climatique (Energie et Emissions de Gaz à Effet de Serre –GES-)**
  - sur la quasi-totalité des volets (à l'exception du volet Emploi et TEE),
    - dont les projets impliquent des **travaux** pour l'aménagement d'infrastructures pouvant engendrer une **consommation énergétique** et **des émissions de Gaz à Effet de Serre plus importantes liée aux chantiers** (pour la fabrication des matériaux, leur approvisionnement et leur transport vers les chantiers et la mise en route des équipements,...)

- **Espaces non artificialisés (gestion du foncier)**
  - sur les volets Numérique (projet lié à la résorption des zones blanches), Territorial (développement économique,...) et Mobilité (aménagement d'infrastructures telles que la nouvelle gare d'agglomération,...) :
    - qui peuvent avoir un impact plus ou moins grand, et le plus souvent à long terme (durée de vie de l'équipement), en termes de consommation foncière et d'artificialisation d'espaces en fonction des choix de localisation des infrastructures (de transport ou de communication). Or, si certains équipements sont implantés en zone urbaine ou industrialo-portuaire déjà artificialisées, d'autres pourront, quant à eux, être implantés en zone rurale (antennes de téléphonies,...) ou bord de Seine (nouvelle Gare d'agglomération de Rouen, etc.).

- **Biodiversité et paysages**
  - sur les volets Mobilité et Numérique, et à la marge Transition énergétique et écologique (digues,...)
    - dont les travaux pourront occasionner le dérangement de la faune et de la flore en présence et la perturbation, au moins ponctuelle (sur la durée des chantiers) des habitats, notamment dès lors que les mesures ERC éventuellement définies à l'issue des études d'impact n'auront pas encore été mises en œuvre,...

[22] Enseignement Supérieur-Recherche-Innovation
[23] Transition Ecologique et Energétique

Or, ces dimensions sont porteuses d'enjeux régionaux majeurs :

- les ***matières 1ères et les déchets*** (*Intégration renforcée des préoccupations environnementales dans l'exploitation des ressources en matériaux ; Prévention et réduction de la production et de la nocivité des déchets ; Mise en œuvre de la hiérarchie européenne des modes de traitement des déchets,...*)
- le ***changement climatique*-énergie** et **limitation des GES-** *(Réduction de la consommation d'énergie dans les transports / Réduction des émissions de gaz à effet de serre)*.
- le ***foncier*** (*Ralentissement de la dynamique d'artificialisation des sols à travers une gestion plus économe et durable de l'existant ; Limitation de l'étalement urbain ; Préservation-accroissement des surfaces de bois-forêts / prairies, systèmes d'élevage herbager*)

Impacts liés aux finalités des projets soutenus

Parallèlement, le CPER induit de **nombreux impacts positifs liés aux finalités** des projets (objectifs généraux et fonctionnement des équipements) sur la quasi-totalité des dimensions environnementales **à enjeux majeurs** (cf. 3.1.2) :

- Changement climatique -Energie et GES- (volets TEE à travers les différents projets « efficacité énergétique » et « lutte contre les effets du changement climatique » ; Mobilité –Ferroviaire et Portuaire-, à travers notamment les projets favorisant l'inter-modalité et les transports en commun ; ESRI et Emploi à travers les réhabilitations de bâtis, thèmes de recherche et filières développés ;...)
- Biodiversité et paysages (volet TEE à travers les projets « milieux naturels »)
- Matières 1ères et déchets (volet TEE, à travers les projets « économie circulaire et gestion des déchets, y compris ceux issus du BTP », éventuellement volet Territorial : projet culturel de construction-réhabilitation favorisant l'économie circulaire,...)
- Risques (volets TEE, Mobilité -Routier- et ESRI –thème de recherche-)
- Foncier (volet TEE)
- Qualité des sols (volets TEE et Territorial)
- Qualité de l'air (volets TEE, Mobilité, Territorial et Numérique -maisons de santé et usages numériques en faveur d'une limitation des déplacements,...-)
- Eau –quantité, qualité- (volets TEE, Mobilité via l'assainissement,...)
- Education à l'environnement (volets TEE et Territorial).

4.1.4 Analyse par Volet du CPER

Mobilité

Le volet Mobilité (qui regroupe lui-même les volets Routier, Ferroviaire et Portuaire) représente un **coût total de projets très conséquent** (à hauteur de près de 689,5 M d'€, selon la maquette du 18/05/2015, routier, ferroviaire et portuaire réunis). Il s'agit dès lors du **volet le plus important du CPER**.

Mesures prises dans le CPER ou imposées par la règlementation atténuant les incidences

Or, il importe de noter que la plupart des projets retenus dans ce volet ont **déjà fait l'objet d'arbitrages dans le cadre des réunions de concertation pour l'élaboration du CPER**, ayant intégré des considérations relatives à leur **performance écologique** (ex : réunions pour les projets des Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen en 2013 et en 2014, discutés entre les différents partenaires et opérateurs concernés : Etat, GPM, Région...).

Par ailleurs, **les projets d'aménagements** d'infrastructures routières, ferroviaires et portuaires retenus par le CPER Haute Normandie **correspondent aux critères définis par le Code de l'environnement pour la réalisation d'analyses d'impact.** Ainsi, comme pour tout projet d'aménagement d'envergure (***Décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements***[24] **du Code de l'environnement**), **des études d'impact environnemental** doivent être réalisées en amont de toutes les opérations citées, analysant :

- les incidences potentielles "(y compris pendant la phase des travaux)" sur la quasi-totalité des dimensions environnementales relevant d'une ESE[25];
- et les mesures à prendre le cas échéant (mesures ERC, déjà définies pour certains projets).

De même, certains projets doivent en parallèle faire l'objet d'un ***Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau***, procédure approfondie d'instruction avec enquête publique et conclue par un arrêté d'autorisation,... qui vise à limiter un impact potentiel important de ces projets sur les milieux et la sécurité publique (notamment, ici, pour le volet portuaire en regard du risque d'incidence identifié, mais qui s'applique à tout projet d'aménagement : routiers, urbains,...).

En outre, pour être éligibles, les projets ont été assortis de **critères d'éco-conditionnalité**. Ainsi, des Fiches-Actions accompagnent les différents volets du CPER : elles décrivent les projets envisagés et précisent, le cas échéant, les **critères environnementaux retenus pour la sélection et/ou la mise en œuvre des opérations.** Dans le cas du Volet MOBILITE, qu'il s'agisse du routier, du ferroviaire ou du portuaire, elles mentionnent:

- l'engagement du porteur de projet sur divers critères environnementaux :
  - « introduction de spécifications techniques, critères d'attribution et suivi de performance environnementale dans les pièces de marché de travaux : réduction des impacts sur les milieux et la biodiversité concernée, qualité de l'air, organisation du chantier, propreté des chantiers, proximité des fournisseurs,... »
  - « autorisation des variantes innovantes à caractère environnemental dans les offres en lien notamment avec l'utilisation des matériaux et la dépense énergétique, (...) »

[24] Source: http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025054134&categorieLien=id

[25] Composantes environnementales citées dans le Décret : "Faune et flore"; "habitats naturels", "continuités écologiques" ; « sites et paysages ", " patrimoine culturel et archéologique",... ; « consommation des espaces agricoles, naturels ou forestiers induits par le projet..." ; « sol" (en intégrant "notamment "une estimation des types et des quantités des résidus attendus résultant du fonctionnement du projet proposé") ; "équilibres biologiques" ; « nature et de la quantité des matériaux utilisés" ; "air" ; «eau » ; «bruit » (en indiquant "les principes des mesures de protection contre les nuisances sonores qui seront mis en œuvre") ; « effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires, du projet sur la consommation énergétique, ..." ; « estimation des types et des quantités des émissions attendues résultant du fonctionnement du projet proposé",...

- « Quand l'avancement du projet le permettra, et en fonction du niveau des études déjà produites, recensement des améliorations environnementales et énergétiques, ou relevant de l'intermodalité, envisageables à l'occasion du projet (gaz à effet de serre, eau, biodiversité, trame verte et bleue, articulation avec d'autres projets d'infrastructures ou de services de transport ...), puis mise à jour au fur et à mesure de la définition du projet »,...
- « objectif de tendre vers le recyclage optimale des matériaux, la limitation des déchets »,...

Enfin, une lecture plus transversale du CPER montre **l'impact potentiel positif d'un volet sur l'autre :**

- Pour le volet TEE, thème "qualité de l'air", le mandat de négociation spécifie que "la mise en place d'une conditionnalité air pour les actions « transport-mobilité » devra également être recherchée".
- Et dans les actions prévues au titre du volet TEE, Fiche-Action 3.4-Qualité de l'air (transmise le 03/04/2015), figure un « Soutien à la mise en œuvre d'actions exemplaires de réduction des émissions de polluants atmosphériques et des odeurs dans les transports (terrestre, maritime, ferroviaire et fluvial),... ».

L'ensemble de ces mesures impacte donc l'analyse et atténue le risque d'incidences lié à ces projets.

Dès lors, bien qu'il représente **le plus fort risque d'incidence du CPER** du fait de la nature des projets envisagés (travaux d'aménagements et de modernisation des réseaux et infrastructures), ce volet devrait induire **un risque réel toutefois modéré** au regard des mesure d'ores et déjà prises ou qui s'imposeront**.**

- cf. les trois fiches détaillées suivantes.

THEME	Mobilité multimodale-volet ROUTIER	Coût total des projets (M€)	377,78 M€		Périmètre d'intervention thématique spécifique
Projets envisagés au titre du CPER	**RN13- Déviation Sud-Ouest d'Evreux**	Achèvement du contournement sud d'Evreux par la N 13 à 2 x 2 voies en tracé neuf sur 6,5	*115*		*Travaux et études*
	RN1338- Aménagement des accès définitifs du Pont Flaubert en rive gauche de la Seine	Voie urbaine rapide à 2 x 2 voies assurant la liaison entre A13 et A 150, via la N138, la N338 et la N1338. Acquisitions foncières + réalisation	*203*		
	RN1338- Amélioration des accès du pont Flaubert en rive droite.	Etudes	*2,38*		
	RN1338- Pont Flaubert Liaison A150-Sud III	Travaux de parachèvement de l'opération mise en service en septembre 2008.	*5*		
	RN27- Manéhouville-Dieppe (jusqu'au giratoire de Gruchet)	Achèvement de l'aménagement à 2 x 2 voies en tracé neuf sur 7,7 km en continuité de l'itinéraire Rouen-Dieppe	*38*		
	Accès A 13 secteur Pont-Audemer	Réalisation de deux demi-échangeurs, un à Bourneville et l'autre à Toutainville	*14,4*		

Risque d'incidence liée à la réalisation des types d'actions

Dimensions environnementales		*VALEUR INCIDENCE*	*Intensité*	*Etendue*	*Durée*	Description du risque d'incidence liée à la **réalisation des types d'actions**
1. Patrimoine	1.1 Naturel et biodiversité		1	2	2	Pour ce volet, on est face à deux typologies de projets: ceux pour lesquels l'impact sera très limité dans la mesure où ils ont un caractère urbain et intègrent la réutilisation de friches (RN1338-aménagement des accès du Pont Flaubert,...); et ceux (RN13-déviation, RN27-aménagement ...), pour lesquels la réalisation aura potientiellement un impact plus marqué sur les espaces naturels: **artificialisation de sols qui pourrait induire destruction d'habitats naturels terrestres (dont forêts), dérangement d'espèces,...** On note **toutefois** que, pour les projets concernés, **les travaux sont d'ores et déjà associés à des mesures de réduction, d'accompagnement voire de compensation -ERC-** (déviation sud-ouest Evreux, RN27), OU **devraient être assortis de mesures** (RN1338: études en cours)... Si le risque d'incidence reste **limité du point de vue de son intensité (1/4)** du fait des règlementations existantes (critères éco-conditionnalités + études d'impact), il demeure **si l'on considère l'étendue des voies concernées et la durée des travaux** (2/3) et **devra être particulièrement suivi** pour les projets les plus importants (RN13,...)
	1.2 Paysager et historique		1	1	1	L'intégration paysagère des projets est globalement prise en compte par les projets (déviation sud-ouest Evreux, RN 1338, RN27). ➔d'où un **risque d'incidence limité en intensité sur le patrimoine paysager et historique,** à suivre particulièrement pour les projets les plus importants
2. Ressources	*2.1 Foncier*		1	1	1	**Globalement, les acquisitions ont déjà été réalisées** (RN13, RN27,...) **ou concernent d'anciens sites industriels** (RN1338). Et des clauses environnementales en faveur de la gestion des terres seront a priori intégrées. ➔d'où un **risque d'incidence limité sur cette dimension**
	2.2 Sol		1	1	1	Les travaux liés aux infrastructures routières sont porteurs d'impacts ponctuels et limités en termes de **pollutions /dégradation des sols** (pollutions accidentelles)
	2.3 Eau		1	1	1	Les travaux liés aux infrastructures routières sont porteurs d'impacts ponctuels et limités en termes de **consommation de la ressource en eau**
	2.4 Matières Premières et déchets		2	2	2	Dans la mesure où il s'agit de projets routiers d'envergure, leur réalisation nécessitera la **production et l'acheminement de matériaux de carrière et autres matières 1ères en quantité.** Cet effet pourra **toutefois être atténué par le recours à des éco-matériaux ou la réutilisation des déblais dans le cadre des travaux** (comme mentionnés dans un projet: relatif à la RN27). En parallèle, elle induira la production d'un volume conséquent de déchets (matériaux inertes),... ➔ d'où un **risque d'incidence relatif, mais à considérer, en intensité en termes de consommation des matières première / émission de déchets, avec un risque d'incidence marqué en termes d'étendue, vis à vis de l'importance des projets au niveau régional.**
3. Risques, pollutions et santé humaine	*3.1 Risques nat. et techno.*					
	3.2 Air-Atmosphère		1	1	1	Les travaux liés aux infrastructures routières sont porteurs d'impacts ponctuels et limités en termes de pollutions de l'air (émanation des engins de chantier: polluants, poussières,...) ➔ **le risque d'incidence sur la qualité de l'air devrait être limité,** à suivre particulièrement pour les projets les plus importants.
	3.3 Eau		1	1	1	Les travaux liés aux infrastructures routières sont porteurs d'impacts ponctuels et limités en termes de pollutions de l'eau (pollutions accidentelles) ➔ **le risque d'incidence devrait être limité sur la qualité de l'eau et des milieux associés**, d'autant plus que sont prévues des mesures ERC en ce sens sur plusieurs projets (déviation sud-ouest Evreux, RN27,...)
	3.4 Bruit		1	1	1	Les travaux liés aux infrastructures routières sont porteurs d'impacts ponctuels et limités en termes de nuisances sonores (bruits des engins et des manoeuvres) ➔ le **risque d'incidence en matière de nuisance sonore devrait être limité en intensité mais permanent sur toute la durée des travaux,** à suivre particulièrement pour les projets les plus importants
4. Changement climatique	*4.1 Energie*		1	2	2	La réalisation des chantiers induira une consommation d'énergie ponctuellement plus importante (énergie nécessaire aux engins, à l'acheminement des matériaux, etc.) ➔ Toutefois, le **risque d'incidence en matière de consommation d'énergie devrait être relativement limité en intensité du fait de critères amont sur la performance énergétique des projets, mais permanent sur toute la durée des travaux,** à suivre pour les projets les plus importants
	4.2 Emissions GES		1	2	2	La réalisation des chantiers induira une consommation d'énergie, donc des émissions de GES ponctuellement plus importantes (émissions des engins et des camions de livraison des matériaux, etc.) ➔ le **risque d'incidence en matière d'émissions de GES devrait être relativement limité en intensité, mais permanent sur toute la durée des travaux,** à suivre pour les projets les plus importants
5- Enjeux transversaux						
Risque d'incidence globale du volet liée à la réalisation des opérations			Comme précisé en introduction, les projets envisagés seront soumis à la règlementation existante (**études d'impact,** assorties, le cas échéant, de **mesures ERC** parfois déjà prévues; loi sur l'eau; espaces protégés,...). Par ailleurs, des **critères d'éco-conditionnalités** ont été définis en amont (issue d'une concertation large). Globalement, la prise en compte de ces règlementations et la définition de critères d'éco-conditionnalités combinées **auront donc pour effet d'atténuer les incidences négatives potentielles.** **Au final, ce type de projet aura des incidences négatives sur l'environnement du fait des travaux initiés** (dérangement de la faune-flore, modifications des habitats naturels, besoins accrus en ressources et en énergie ; pollutions accidentelles; nuisances sonores générées par les engins,...). **Toutefois,** ces incidences seront **relativement limitées** en regard de la nature des projets, **du fait des réflexions, engagements et, le cas échéant: mesures, pris en amont.**			

ROUTIER *Dimensions environnementales*		Impact des projets envisagés lié à la finalité	
1. Patrimoine	1.1 Naturel et biodiversité		
	1.2 Paysager et historique		
2. Ressources	*2.1 Foncier*		
	2.2 Sol		
	2.3 Eau		
	2.4 Matières Premières et déchets		
3. Risques, pollutions et santé humaine	*3.1 Risques nat. et techno.*		Limitation des risques via la sécurisation des axes : projet de déviation (RN13: évitement d'une zone urbaine dense,...)
	3.2 Air-Atmosphère		Les projets de contournement (RN13,...) ont notamment vocation à limiter l'exposition des populations aux pollutions générées par le trafic routier
	3.3 Eau		
	3.4 Bruit		Les projets de contournement (RN13,...) ont notamment vocation à limiter l'exposition des populations aux nuisances sonores générées par le trafic routier
4. Changement climatique	*4.1 Energie*		Les aménagements retenus devraient permettre un désengorgement des axes régionaux et ainsi contribuer à limiter les surconsommations liés aux encombrements. **Pour autant,** le transport routier reste le plus gros consommateur de carburants et d'énergie et l'amélioration du réseau contribuera au maintien, sinon à l'augmentation du trafic.
	4.2 Emissions GES		Les aménagements retenus devraient permettre un désengorgement des axes régionaux et ainsi contribuer à la réduction des émissions de GES. Certains projets pourraient aussi constituer une opportunité pour le développement de l'offre de transports collectifs,... (déviation sud-ouest d'Evreux, RN1338,...) **Pour autant,** le transport routier reste l'un des plus importants émetteurs de GES et les améliorations du réseau contribueront au maintien du trafic, sinon à son augmentation,...
5- Enjeux transversaux			
Impact de la finalité du volet			Pour ce qui est de la **finalité des projets, le trafic sur les axes aménagés pourra avoir un impact négatif potentiel sur le climat (émissions de GES, consommation énergétique,...). CEPENDANT, on note globalement que les projets sont associés à des objectifs de sécurisation et de désencombrement des axes**, ce qui devrait contribuer à réduire l'exposition aux risques associés au TMD, à limiter les pollutions liées aux encombrements, de même que l'exposition des populations à ces pollutions et aux nuisances sonores**.**

THEME	Mobilité multimodale-volet FERROVIAIRE	Coût total des projets (M€)	151,1 M€		Périmètre d'intervention thématique spécifique
Projets envisagés au titre du CPER	**Tranchée couverte Rouen**	Continuité du RFN et accès au RFP de Rouen. Travaux de confortement et de sauvegarde de l'ouvrage		*50*	*Travaux et études*
	Accès Sud au port de Rouen depuis la ligne Rouen Caen	Etudes		*2*	
	Nouvelle gare d'agglomération de Rouen en rive gauche de la Seine	Projet urbain, accessibilités, interface TC. Etudes et actions foncières		*15,7*	
	Amélioration / Renouvellement du réseau régional	Ligne Bréauté – Fécamp, Ligne Abancourt – Le Tréport, Accessibilité des gares, modernisation des gares		*83,4*	

Risque d'incidence liée à la réalisation des types d'actions

Dimensions environnementales		*VALEUR INCIDENCE*	*Intensité*	*Etendue*	*Durée*	Description du risque d'incidence liée à la **réalisation des types d'actions**
1. Patrimoine	1.1 Naturel et biodiversité					
	1.2 Paysager et historique					
2. Ressources	*2.1 Foncier*		1	1	1	Actions foncières prévues en lien avec le projet de Gare nouvelle, mais au regard des études d'impact règlementaires et des mesures qui pourront être prises, ➔risque d'incidence limité sur le patrimoine foncier.
	2.2 Sol		1	1	1	Les travaux de modernisation des voies présentent un risque ponctuel et limité de pollutions accidentelles ➔ d'où un risque d'incidence limité en termes de pollutions /dégradation des sols
	2.3 Eau		1	1	1	Les travaux de modernisation des voies sont porteurs d'impacts ponctuels sur la ressource en eau (besoins accrus pour les chantiers) ➔ d'où un risque limité en termes d'équilibre quantitatif de la ressource en eau, à suivre particulièrement pour les projets les plus importants
	2.4 Matières Premières et déchets		1	1	2	Les travaux de modernisation de voies nécessiteront l'apport de matières 1ères (béton, matériaux pour le sablage de la tranchée couverte,...), bien qu'une partie (mais une partie seulement) puisse provenir de matériaux recyclés ou des déchets produits sur place (produits de chantiers et du renouvellement du réseau: matériaux de chaussées rabotées, ballasts retirés..., qui seront également recyclés en partie sur d'autres chantiers). ➔ d'où un risque d'incidence limité en intensité (1/4) en termes de consommation des matières première / émission de déchets, mais à prendre en compte au regard de l'importance des travaux (tranchée couverte) et de la durée des travaux
3. Risques, pollutions et santé humaine	*3.1 Risques naturels et technologiques*					
	3.2 Air-Atmosphère		1	1	1	Les projets devraient concerner en priorité le réseau existant ➔ le risque d'incidence sur la qualité de l'air devrait être limité
	3.3 Eau		1	1	1	Les travaux de modernisation des voies présentent un risque ponctuel et limité de pollutions accidentelles ➔ le risque d'incidence devrait être limité sur la qualité de l'eau et des milieux associés, à suivre particulièrement pour les projets les plus importants
	3.4 Bruit		1	1	1	➔ le risque d'incidence en matière de nuisance sonore devrait être limité, à suivre pour les projets les plus importants (Tranchée couverte,...)
4. Changement climatique	*4.1 Energie*		1	2	2	➔ le risque d'incidence en matière de consommation d'énergie devrait être limité en intensité, mais plus fort au regard de l'étendue et de la durée des travaux, compte tenu de l'importance des projets, à suivre particulièrement pour les projets importants (Tranchée couverte,...)
	4.2 Emissions GES		1	2	2	➔ le risque d'incidence en matière d'émissions de GES devrait être limité, mais plus fort au regard de l'étendue et de la durée des travaux, compte tenu de l'importance des projets, à suivre particulièrement pour les projets les plus importants
5- Enjeux transversaux						
Risque d'incidence globale du volet liée à la réalisation des opérations			Du fait d'aménagements concernant **prioritairement le réseau existant** (pas de travaux mais des études et des actions foncières pour la Gare nouvelle), les projets envisagés au titre du CPER ne devraient **avoir que** des incidences très **limitées** sur **le foncier. En revanche, ils peuvent avoir des incidences négatives sur l'environnement du fait des travaux initiés** (besoins accrus en ressources et en énergie, émissions de GES générées; pollutions accidentelles potentielles; nuisances sonores générées par les engins,...). **Ces incidences restent LIMITEES du fait des réglementations existantes. Mais, au regard de l'importance des travaux et de leur durée, on peut considérer que des incidences devront être plus particulièrement prises en compte et suivies** (consommation de matériaux, déchets produits et consommation d'énergie).			

FERROVIAIRE *Dimensions environnementales*		Impact lié à la finalité	
1. Patrimoine	1.1 Naturel et biodiversité		
	1.2 Paysager et historique		le projet de tranchée couverte pourrait améliorer l'aspect paysager (sablage de l'ouvrage)
2. Ressources	*2.1 Foncier*		
	2.2 Sol		
	2.3 Eau		
	2.4 Matières Premières et déchets		
3. Risques, pollutions et santé humaine	*3.1 Risques nat. et techno.*		
	3.2 Air-Atmosphère		La modernisation du réseau devrait permettre une amélioration des équipements et ainsi contribuer à la réduction des pollutions de l'air liées à la vétusté de certains équipements. **Par ailleurs**, le projet de tranchée couverte contribuera au développement de l'intermodalité (accessibilité ferroviaire des installations du GPMR) au profit du trafic de marchandises et donc d'une limitation du transport routier,...La circulation de poinds lourds devraient être limitée en ville, bien que les travaux puissent aussi générer à termes de l'activité économique,...
	3.3 Eau		Le projet de tranchée couverte inclut des travaux sur l'étanchéité et les joints de chaussées en surface qui pourront être bénéfiques à la qualité de l'eau en évitant des rejets d'eau de ruissellement
	3.4 Bruit		
4. Changement climatique	*4.1 Energie*		La modernisation du réseau devrait permettre une amélioration des équipements et ainsi contribuer à la réduction des consommations d'énergie liées à la vétusté de certains équipements.
	4.2 Emissions GES		Globalement la modernisation du réseau devrait permettre une amélioration des équipements et ainsi contribuer à la réduction des émissions de GES liées à la vétusté de certains équipements. Elle contribuera aussi au développement d'un mode alernatif au "tout routier" (accessibilité ferroviaires des installations du GPMR). **Enfin**, les travaux liés à la tranchée couverte devraient contribuer au maintien et au développement des Transports Collectifs de l'agglomération et des modes doux (pistes cyclables et liaisons piétonnes).
5- Enjeux transversaux			
Impact de la finalité du volet			**Pour ce qui est des finalités des projets, l'impact global positif devrait être significatif** en termes de limitation des pollutions, émissions de GES et consommation d'énergie,... via le confortement d'un mode alernatif au routier, pouvant contribuer au développement de l'intermodalité, aux transports collectifs, voire aux modes doux,...

THEME	Mobilité multimodale-volet PORTUAIRE	Coût total des projets (M€)	160,6 M€	Périmètre d'intervention thématique spécifique
Projets envisagés au titre du CPER	GPM du Havre	Ecluse de Tancarville	*15*	*Travaux*
		Ecluse François 1er	*11,6*	
		Création de parcs logistiques	*40*	
		Modernisation des accès du port (desserte des terminaux conteneurs et réseau ferré portuaire)	*13*	
		Etudes diverses	*3*	
	GPM de Rouen	Reconversion du site Pétroplus	*20*	
		Création d'un terminal fluvial Seine Sud	*2*	
		Aménagement de plates-formes multimodales	*23*	
		Modernisation de l'outil industriel de réparation navale	*20*	
		Desserte routière et ferroviaire du port	*10*	
		Etudes diverses	*3*	

Risque d'incidence liée à la réalisation des types d'actions

Dimensions environnementales		*VALEUR INCIDENCE*	*Intensité*	*Etendue*	*Durée*	Description du risque d'incidence liée à la **réalisation des types d'actions**
1. Patrimoine	1.1 Naturel et biodiversité		1	1	1	Dans la mesure où s'agit de projets d'envergure: Parc logistique, Accès du port, Création d'un terminal fluvial, Plateformes multimodales, etc. sur le littoral, ils pourront avoir une incidence sur la faune-flore, les habitats naturels et les continuités écologiques des zones concernées (Seine, zones côtières). ➔Toutefois, du fait de critères amont privilégiant des démarches responsables (de type "écologie industrielle' ou "Approche environnementale de l'urbanisme", avec mesures environnementales, voire compensatoires, le cas échéant), le risque d'incidence devrait être limité en intensité (1/4) et vis à vis de l'étendue des projets et la durée des travaux (1/3). Mais, il devra être suivi pour les projets les plus importants (Parcs logistique, Plateformes, Modernisation de l'outil de réparation navale, Accès du port, ...).
	1.2 Paysager et historique					
2. Ressources	*2.1 Foncier*		1	1	1	Plusieurs projets concernent la création de parcs logistiques, l'aménagement de plateforme, etc. et en ce sens nécessiteront des acquisitions foncières. Toutefois, des engagements ont été pris en amont (critères environnementaux,...) et des exigences règlementaires fortes encadrent ce type de projet (études d'impact). ➔d'où un risque d'incidence limité sur le foncier, à suivre toutefois au regard de l'importance des projets (création de parcs logistiques, aménagement plateformes)
	2.2 Sol		1	1	1	Les travaux d'aménagement des ports et infrastructures portuaires présentent un risque ponctuel et limité de pollutions accidentelles ➔ d'où un risque d'incidence limité en termes de pollutions /dégradation des sols
	2.3 Eau					
	2.4 Matières Premières et déchets		1	2	2	Les travaux d'aménagement des ports (Ecluses, Parc logistique, Accès du port, Création d'un terminal fluvial, Plateformes multimodales, etc.) nécessiteront l'apport de matières 1ères et induiront la production de déchets. Par ailleurs, bien qu'encadrée règlementairement, la reconversion du site Pétroplus pourra générer des déchets dangereux issus du retraitement de sols pollués,... ➔ d'où un risque d'incidence relativement limité en termes de consommation des matières 1ères / émission de déchets, à prendre en compte cependant
3. Risques, pollutions et santé humaine	*3.1 Risques naturels et technologiques*		1	2	2	Dans la mesure où les travaux se feront à proximité de la Seine et dans des zones de concentration d'activités, y compris industrielles, le risque lié aux aléas naturels et aux accidents technologiques existe et doit être pris en considération
	3.2 Air-Atmosphère		1	1	1	➔ le risque d'incidence sur la qualité de l'air devrait être limité en intensité, mais durable pendant la période des travaux, à suivre pour les projets les plus importants
	3.3 Eau		1	2	2	Les travaux liés aux infrastructures portuaires sont porteurs d'impacts ponctuels en termes de pollutions de l'eau (pollutions accidentelles) ➔ le risque d'incidence devrait être relativement limité sur la qualité de l'eau et des milieux associés. Néanmoins, il reste d'autant plus important que la plupart des projets concernent des activités industrielles à proximité immédiate du domaine public maritime et de cours d'eau (la Seine).
	3.4 Bruit		1	1	1	➔ le risque d'incidence en matière de nuisance sonore devrait être limité, à suivre pour les projets les plus importants
4. Changement climatique	*4.1 Energie*		1	2	2	La réalisation des chantiers induira une consommation d'énergie ponctuellement plus importante (énergie nécessaire aux engins, à l'acheminement des matériaux, etc.) ➔ Du fait de critères environnementaux amont pour l'amélioration de la performance énergétique des projets, le risque d'incidence en matière de consommation d'énergie devrait être relativement limité en intensité mais plus fort au regard de l'étendue et de la durée des travaux, compte tenu de l'importance des projets
	4.2 Emissions GES		1	2	2	La réalisation des chantiers induira une consommation d'énergie, donc des émissions de GES ponctuellement plus importantes (émissions des engins et des camions de livraison des matériaux, etc.) ➔ le risque d'incidence en matière d'émissions de GES devrait être limité mais durable pendant les travaux, à suivre particulièrement pour les projets les plus importants
5- Enjeux transversaux						
Risque d'incidence globale du volet liée à la réalisation des opérations			**Au regard des règlementations existantes, les projets envisagés au titre du CPER peuvent avoir des incidences négatives LIMITEES sur l'environnement du fait des travaux initiés** (dérangement faune flore du littoral, besoins accrus en ressources; pollutions accidentelles et dûes aux engins de chantier; nuisances sonores générées par le trafic,...)**. NEANMOINS, le risque d'incidence doit être pris en compte avec une attention particulière en matière de pollutions accidentelles, de consommations d'énergie, de risques,... dans la mesure où la plupart des projets concernent des activités industrielles littorales à proximité immédiate du domaine public maritime et de cours d'eau (la Seine).**			

PORTUAIRE *Dimensions environnementales*		Impact lié à la finalité	
1. Patrimoine	1.1 Naturel et biodiversité		
	1.2 Paysager et historique		
2. Ressources	*2.1 Foncier*		
	2.2 Sol		
	2.3 Eau		
	2.4 Matières Premières et déchets		
3. Risques, pollutions et santé humaine	*3.1 Risques nat. et techno.*		
	3.2 Air-Atmosphère		Le développement du trafic fluvial et ferroviaire à partir et vers les ports et le report modal visé devrait permettre de limiter l'acheminement routier des conteneurs et ainsi limiter les pollutions atmosphériques liées au transport par camions
	3.3 Eau		La loi sur l'eau encadre les projets d'aménagement, dont les projets portuaires. Par ailleurs, on notera que le volet TEE du CPER (thème biodiversité) soutient des actions en faveur de la qualité environnementale des ports (plans de gestion,...) qui pourraient contribuer à préserver la qualité des milieux marins et donc des eaux portuaires. Pour autant, à moyen ou long terme, un risque d'iimpact négatif reste lié au trafic fluvial et maritime induit par le développement portuaire, qui pourra augmenter le risque de pollutions de l'eau (flux intensifiés de bateaux porte-conteneurs, potentiellement à l'origine de pollutions accidentelles,...).
	3.4 Bruit		
4. Changement climatique	*4.1 Energie*		
	4.2 Emissions GES		Le développement du trafic fluvial et ferroviaire autour des ports et le report modal induit permettra de limiter l'acheminement routier des conteneurs et ainsi limitera les émissions de GES liées au transport par camions (confortement d'un mode alternatif massifié par rapport au routier).
5- Enjeux transversaux			
Impact de la finalité du volet			**Pour ce qui est des finalités des projets, l'impact devrait être globalement positif** au regard des objectifs visés par les aménagements portuaires de ce volet et des actions soutenues en parallèle par le volet TEE du CPER (actions en faveur de la qualité environnementale des ports,...). **Le développement du report modal se fera ainsi globalement au profit d'un transport massifié moins émetteurs de polluants atmosphériques et de GES, tandis que la reconversion de sites et la prise en compte des milieux visera à limiter au maximum la consommation d'espaces naturels,...** **On notera tout de même** que **l'**accroissement du trafic fluvial et maritime lié au développement des ports et de leurs activités industrielles pourra avoir des effets potentiellement négatifs (risques accrus de pollutions accidentelles de l'eau,...),...

Enseignement supérieur Recherche Innovation

Le volet **Enseignement supérieur Recherche Innovation** représente le **3ème volet** du CPER eu égard au **coût total de projet** qu'il représente (à hauteur de près de 143,23 M d'€, maquette en date du 18/05/2015).

Mesures prises dans le CPER ou imposées par la règlementation atténuant ces incidences

Concernant les opérations de restructuration-construction (Mont-Saint-Aignan), on note, dans le CPER, une attention portée à la **préservation des espaces naturels** avec une « priorité [accordée] aux opérations de réhabilitation et démolition/reconstruction sans création de surface complémentaire ».

Rien de spécifique n'est précisé concernant la déconstruction et le traitement des déchets. **Mais**, il est à noter que la **règlementation existante** (Politique des déchets, volet : Déchets inertes/déchets du BTP) impose, en cas de présence de matériaux dangereux (type : amiante), des **procédures particulières** de stockage, de transport et d'élimination des déchets qui limiteront les risques pour l'environnement et la santé,...

Concernant les opérations de construction : en plus de la préservation du foncier déjà citée, les critères éco - conditionnalité retenus valoriseront : les **performances énergétique et thermique** supérieures à la réglementation applicable; **desserte du site par des transports en commun performants** depuis les gares ferroviaires ou routières de proximité et encouragement au développement des mobilités douces,...

Concernant le volet Recherche-Transfert d'innovation: rien de particulier n'est mentionné.

Quelques mesures retenues au titre du CPER atténueront donc les incidences en matière de consommation énergétique et d'émissions de GES. Il faudra veiller en parallèle au traitement des déchets produits à l'issue des opérations, en cohérence avec le volet TEE (thème 3.3-Déchets),...

Ainsi, ce volet reste porteur **d'incidences négatives** sur plusieurs dimensions (dont matières 1ères-déchets), liées aux travaux lourds (près de 40 M€) de restructuration de bâtiments vétustes et de construction.

- cf. fiche détaillée suivante.

A plus long terme, il pourra aussi avoir **des impacts positifs potentiels** en fonction des réhabilitations énergétiques conduites et des thèmes de recherche effectivement soutenus (selon les résultats obtenus,...).

THEME	Volet ENSEIGNEMENT SUPERIEUR-RECHERCHE-INNOVATION (ESRI)	Coût total des projets (M€)	143,2 M€		Périmètre d'intervention thématique spécifique
Projets envisagés au titre du CPER	Immobilier pour l'enseignement supérieur	Réhabilitation-restructuration de bâtiments vétustes (Mont-Saint-Aignan)		*39,7*	*Travaux et études*
		Aménagements, constructions, 1ers équipements			
		Réhabilitation énergétique et mise aux normes (Université du Havre, INSA de Rouen), etc.			
	Equipements / projets de recherche-Innovation-Transfert	Soutien aux Grands Réseaux de Recherche et à Syrhano (Outils de calcul et réseaux, mutualisés)		*78,46*	
		Financement de Centres de ressources technologiques, plateformes et/ou incubateur public		*25*	

Risque d'incidence liée à la réalisation des types d'actions

Dimensions environnementales		*VALEUR INCIDENCE*	*Intensité*	*Etendue*	*Durée*	Description du risque d'incidence liée à la **réalisation des types d'actions**
1. Patrimoine	1.1 Naturel et biodiversité					
	1.2 Paysager et historique					
2. Ressources	*2.1 Foncier*					
	2.2 Sol					
	2.3 Eau		1	1	1	Les travaux pourront occasionner ➔ **des besoins accrus en ressource en eau inhérents aux chantiers**
	2.4 Matières Premières et déchets		3	1	2	La restructuration-construction de bâtiments universitaires induira ➔**la production de déchets spécifiques en volumes conséquents** (matériaux et produits constitutifs du bâtiment, nécessitant parfois un stockage et un traitement spécial et déchets résiduels issus de l'usage et de l'occupation des bâtiments) **et la consommation de matières 1ères**. ➔ **incidence environnementale à prendre en compte au regard de l'importance et de la durée des chantiers.**
3. Risques, pollutions et santé humaine	*3.1 Risques naturels et technologiques*					
	3.2 Air-Atmosphère		2	1	2	La restructuration de bâtiments universitaires induira ➔**la production de poussières et d'émissions polluantes issues des engins de chantiers (particules,...)**
	3.3 Eau		1	1	1	Les travaux de restructuration-construction-aménagement de bâtiments pourront occasionner ➔**des pollutions accidentelles pouvant dégrader la qualité de l'eau** (infiltration, ruissellements,...)
	3.4 Bruit		2	1	2	Les travaux et les engins de chantiers occasionneront ➔**des nuisances sonores potentiellement importantes** pour les résidants du quartier et les usagers du site (étudiants, enseignants,...) **pendant toute la durée des chantiers**
4. Changement climatique	*4.1 Energie*		2	1	2	Les travaux de restructuration-construction induiront ponctuellement des consommations d'énergie plus importantes (2/4). En termes de fonctionnement: les réhabilitations énergétiques participeront à moyen et long terme à améliorer la performance énergétique des bâtiments. Dans le même temps, le **fonctionnement des nouveaux bâtiments et surtout celui des équipements de recherche et de transfert d'innovation** (plateformes technologiques,...) pourraient accroître la consommation d'énergie.
	4.2 Emissions GES		1	1	3	Les travaux de restructuration-construction induiront ponctuellement des émissions de GES liées aux engins de chantier. Par ailleurs, le fonctionnement des équipements de recherche pourrait, à plus long terme, être à l'origine ➔**d'émissions supplémentaires** (outils et centre de calcul performant,...)
5- Enjeux transversaux						
Risque d'incidence globale du volet liée à la réalisation des opérations			**Le risque majeur d'incidence environnementale sur le volet ERSI est lié d'une part aux chantiers de restructuration-construction de bâtiments** (consommation de matières 1ères et production de déchets inertes, voire dangereux à traiter + émissions de poussières, de pollutions accidentelles et de bruit par les engins de chantier,...)**; d'autre part au fonctionnement des nouveaux équipements** (de type : centre de calcul, plateformes technologiques,...) **à l'origine d'une consommation énergétique et d'émissions de GES supplémentaires, tout au long de leur durée de vie,...**			

ESRI		Impact lié à la finalité	
Dimensions environnementales			
1. Patrimoine	1.1 Naturel et biodiversité		
	1.2 Paysager et historique		
2. Ressources	*2.1 Foncier*		
	2.2 Sol		
	2.3 Eau		
	2.4 Matières Premières et déchets		
3. Risques, pollutions et santé humaine	*3.1 Risques nat. et techno.*		Thème d'un des grands réseaux de recherche : - Territoire-Environnement-Risques-Agronomie
	3.2 Air-Atmosphère		
	3.3 Eau		
	3.4 Bruit		
4. Changement climatique	*4.1 Energie*		Les nouveaux équipements (notamment liés au numérique et au transfert de technologie) induiront une **consommation accrue d'énergie** tout au long de leur fonctionnement. **MAIS** dans le même temps, les travaux de réhabilitation énergétique prévu sur les bâtiments universitaires réhabilités permettront des **économie d'énergie,...** Par ailleurs, thème d'un des grands réseaux de recherche : - Energie-Electronique-Matériaux,
	4.2 Emissions GES		De la même façon, les nouveaux équipements (notamment liés au numérique et au transfert de technologie) induiront des **émissions supplémentaires de GES** tout au long de leur fonctionnement. MAIS dans le même temps, les travaux de réhabilitation énergétique prévu sur les bâtiments universitaires réhabilités devraient permettre de **limiter ces émissions,...** Par ailleurs, thème d'un des grands réseaux de recherche : - Logistique, Mobilité, Numérique,
5- Enjeux transversaux			
Impact de la finalité du volet			**Pour ce qui est des finalités des projets,** les effets devraient être positifs à long terme en matière d'énergie et d'émissions de GES, dans la mesure où d'une part, les travaux intègreront bien une réhabilitation énergétique (apte à contrebalancer les consommations supplémentaires),... et d'autre part : certains des GRR envisagés ont des thèmes de recherche dont les résultats permettront de limiter les impacts environnementaux (énergie, matériaux, émissions de GES, risques,...)

Transition écologique et énergétique

Le volet **Transition écologique et énergétique (TEE)** représente un **coût total de projet** à hauteur de près de 148M d'€, maquette du 18/05/2015), ce qui en fait le **2ème volet le plus important du CPER** après le volet **Mobilité**.

Mesures prises dans le CPER ou imposées par la règlementation atténuant ces incidences

Non seulement, les opérations envisagées sont en elles-mêmes porteuses d'impacts positifs pour l'environnement (travaux de rénovation énergétique, production d'ENR, prévention des risques, préservation des continuités écologiques, etc.), mais en plus, elles **sont accompagnés** sur différents thèmes **de « Critères d'éligibilité ou d'exclusion du CPER » et de « modalités de priorisation » qui conforteront les effets positifs du volet**.

A titre d'exemple,

- la Fiche Action relative à la « biodiversité » cite :
  - « **l'inscription dans les stratégies régionales** (SRCE, SDAGE, PAMM…) » ou « compatibilité avec le SDAGE et inscription dans son programme de mesures »,...
  - « la mise en œuvre des **plans de gestion d'espaces protégés** (incluant Natura2000) ou des PNA ou des conservatoires »,
  - «sur le littoral, en périurbain, dans les vallées notamment, projet préservant des espaces des pressions foncières,... ».

Bien qu'il soit porteur de quelques incidences négatives mineures (inhérentes notamment aux équipements liés au développement des ENR ou aux investissements liés à la protection des populations contre les crues,...), ce volet sera donc **surtout à l'origine des plus forts impacts positifs** du CPER.

- cf. fiche détaillée suivante.

Ainsi, dans la mesure où elles ciblent elles-mêmes la plupart des dimensions environnementales (biodiversité, énergie, limitation des GES, éducation à l'environnement, etc.), les opérations soutenues pourraient, à moyen ou long terme, **compenser une partie des effets négatifs générés par d'autres volets du CPER** (au 1re rang desquels : le volet mobilité, mais aussi le volet enseignement supérieur, etc.).

Pour ce qui est des équilibres financiers alloués à ce volet, on peut regretter que le coût total des projets liés à **l'économie circulaire et à la gestion des déchets** ne soit pas plus élevé (près de 4 M d'euros). **Toutefois**, comme on l'a dit, le CPIER Vallée de la Seine pourra compléter le CPER sur ce point, notamment à travers le« développement de l'économie circulaire et éco-matériaux », intégré dans le volet « développement économique » du CPIER, avec une articulation à définir entre les actions en région et au niveau Vallée de la Seine,...

THEME	Volet TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Coût total des projets (M€)	148 M€	Périmètre d'intervention thématique spécifique
Projets envisagés au titre du CPER	**3,1 Efficacité énergétique des bâtiments**	Financement de l'ingénierie et de projet démonstrateurs et exemplaires pour réhabilitation thermique des logements sociaux, copropriétés privées et bâtiments publics	*44,86*	*Actions matérielles (travaux, équipements) et immatérielles*
		Soutien aux actions collectives d'animation, de promotion et de conseil (EIE, CEP, EEDD,...)		
		Immatériel : Plateformes d'accompagnement, outils de financement innovants + Actions de comm.		
	3,2 Energie et changement climatique	Accompagnement des projets de production d'energies renouvelables à partir de ressources locales (méthanisation: installations à la ferme et projets industriels, biomasse, réseaux de chaleur...), soutien aux actions collectives, ingénierie et animation filière bois-énergie,...	*18,01*	
		Mesures d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre		
		Soutien à l'observation-analyse-diffusion de la connaissance territoriale / énergie-air-climat		
	3,3 Economie circulaire et économie des ressources	Actions immatérielles (actions collectives, soutien à l'animation / domaine écologie indus.,...)	*3,9*	
		Actions matérielles / opérations exemplaires (soutien à la mise en place de filières de recyclage y compris pour les déchets du BTP, à l'innovation par l'éco-conception, aux réseaux locaux de réparation en lien avec ESS,...)		
	3,3 Prévention et gestion des déchets	Accompagnement à la mise en place des plans et schémas		
		Soutien à l'ingénierie et à l'animation sur les filières déchets, matières premières, recyclage		
	3,4 Qualité de l'air	Actions de sensibilisation ou opérations exemplaires de réduction des émissions(cf. 3,1 et 3,2)	*2,5*	
	3,5 Prévention des risques	Actions de prévention des risques (ruissellements, érosion et inondations), dont travaux d'investissement de protection des populations (digues) + actions amélioration de la connaissance, surveillance,...	*13,70*	
	3,6 Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources	Soutien à l'acquisition, à la restauration et à la gestion des milieux naturels, zones humides et basses vallées côtières	*61,51*	
		Préservation et la restauration des continuités écologiques		
		Animation des sites Natura 2000		
		Améliorer la qualité environnementale des ports (milieux naturels)		
		Gestion et protection des ressources naturelles (minérales, recyclage déchets BTP,...)		
	3,6 Education à l'environnement et au dév.durable	Soutenir la connaissance, l'observation, faire connaître la biodiversité et sensibiliser,...		
	3,7 Projets territoriaux de développement durable	Soutien aux démarches de type Agenda 21	*3,46*	
		Charte de Parc: appui à l'ingénierie et appui aux études		
		Soutien aux collectv. exemplaires / PCET		
		Opérations Grands Sites		

Risque d'incidence liée à la réalisation des types d'actions

Dimensions environnementales		*VALEUR INCIDENCE*	*Intensité*	*Etendue*	*Durée*	Description du risque d'incidence liée à la **réalisation des types d'actions**
1. Patrimoine	1.1 Naturel et biodiversité		1	1	1	La construction d'ouvrages de protection des populations contre les crues induit un risque d'incidences négatives ponctuel (lié aux travaux) sur les milieux naturels concernés (destruction d'habitats, dérangement d'espèces, notamment en milieux aquatiques, berges,...)
	1.2 Paysager et historique		1	1	1	Impact visuel potentiel des infrastructures liées à la méthanisation. Néanmois, la règlementation existante impose que le choix de localisation se fasse dans le respect des zones environnementales remarquables existantes, limitant les incidences négatives.
2. Ressources	*2.1 Foncier*		1	1	1	L'implantation des équipements producteurs d'ENR (installations de méthanisation ou de production de bois-énergie) peut avoir un impact sur le foncier : tout dépend de la localisation de telles exploitations. Néanmoins, la règlementation existante impose que le choix de localisation se fasse dans le respect des zones environnementales remarquables existantes, limitant les incidences négatives.
	2.2 Sol					
	2.3 Eau					
	2.4 Matières Premières et déchets		1	1	1	Le démantèlement des installations concourant à la production d'énergie renouvelable qui arrivent en fin de vie peut poser question.
3. Risques, pollutions et santé humaine	*3.1 Risques naturels et technologiques*					
	3.2 Air-Atmosphère		1	1	1	Le transport des matières nécessaires à la production d'énergie (dans le cas de la méthanisation par exemple) peut entrainer une augmentation des émissions de polluants atmosphériques ponctuelles. Par ailleurs, la combustion de bois émet des particules et des gaz polluants qui peuvent contribuer à dégrader la qualité de l'air. Toutefois, ce risque peut-être maîtrisé.
	3.3 Eau					
	3.4 Bruit		1	1	1	Les travaux d'installation des équipements producteurs d'énergie renouvable et le fonctionnement de ces installations peut entrainer des nuisances sonores (une usine de méthanisation contient des cogénérateurs 24h/24 bruyants,trafic des tracteurs pour le transport de matière, ...)
4. Changement climatique	*4.1 Energie*					
	4.2 Emissions GES					
5- Enjeux transversaux						
Risque d'incidence globale du volet liée à la réalisation des opérations			**Les investissements liés aux équipements de production d'énergie renouvelable** (usines de méthanisation ou sites de production d'énergie à partir du bois) **ou à la protection des populations** (ouvrages de protection) **présentent un risque mineur d'incidence sur l'environnement :** qualité de l'air, consommation foncière, biodiversité, paysages, déchets provenant des équipements obsolètes,... **Le fonctionnement de ces équipements** (ERN) **peut également engendrer des nuisances sonores et olfactives (méthanisation), voire des risques pour la santé humaine.** **Néanmoins, l'ensemble de ces incidences sont maîtrisables et minimes au regard des gains environnementaux attendus.**			

TEE *Dimensions environnementales*		Impact lié à la finalité	
1. Patrimoine	1.1 Naturel et biodiversité	↑	Acquisition, restauration et gestion des milieux naturels, zones humides et basses vallées côtières; prise en compte des continuités écologiques et des engagements spécifiques à Natura 2000; actions en faveur des milieux marins et aquatiques, notamment dans les ports,…
	1.2 Paysager et historique	↗	Projets territoriaux (ex : soutien au PNRBS) qui peuvent avoir un impact positif en termes de préservation des paysages et du patrimoine local
2. Ressources	*2.1 Foncier*	↑	Le soutien à l'acquisition, à la restauration et à la gestion des milieux naturels, zones humides et basses vallées côtières permettra d'éviter l'artificialisation d'espaces naturels
	2.2 Sol	↗	La restauration des milieux devrait permettre d'améliorer la qualité des sols
	2.3 Eau	↗	La préservation des zones humides et basses vallées côtières pourraient limiter les prélèvements sur la ressource
	2.4 Matières Premières et déchets	↑	Action pour la gestion-protection des ressources minérales (matériaux locaux avec faible impact environnemental) et actions en faveur de l'économie circulaire et de la gestion des déchets (y compris du BTP). Méthanisation qui permet de valoriser certains types de déchets (agricoles…).
3. Risques, pollutions et santé humaine	*3.1 Risques nat. et techno.*	↑	Actions en faveur de la prévention des risques naturels (inondation, ruissellements, érosion + risques sismiques)
	3.2 Air-Atmosphère	↑	Réduction des émissions dans l'air, des nuisances olfactives chez les industriels et qualité de l'air intérieur
	3.3 Eau	↗	Actions pour la qualité environnementale des ports, en faveur de la préservation des milieux naturels, qui pourra profiter à la qualité des eaux
	3.4 Bruit		
4. Changement climatique	*4.1 Energie*	↑	Volet Production : développement des ENR,… / Volet Consommation: opérations exemplaires et démonstrateurs en matière de réhabilitation thermique en faveur des économies d'énergie (soutien à l'ingénierie,…)
	4.2 Emissions GES	↑	Soutien à la connaissance sur les GES et objectif affiché de réduction des émissions de GES (FA 3.1)
5- Enjeux transversaux		↑	Actions de communication, sensibilisation; éducation à l'environnement
Impact de la finalité du volet		↑	**Du point de vue des finalités**, en revanche, les impacts seront **très positifs:** préservation de la biodiversité et des continuités écologiques, des espaces naturels (foncier) voire des paysages, limitation de la consommation des énergies fossiles, donc des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, des sols, prévention des risques, valorisation des déchets, et sensibilisation à travers l'éducation et diverses actions d'animation et d'ingénierie,...

Numérique

Le volet **Numérique** est l'un de ceux qui représentent les coûts totaux de projets les moins conséquents du CPER (inférieur à 35M€). Au regard de ce montant, les quelques incidences négatives qu'il peut avoir **sont donc relatives**.

Mesures prises dans le CPER ou imposées par la règlementation atténuant ces incidences

En outre, plusieurs de ces impacts sont anticipés dans les Fiches-Actions, à travers **les critères d'éco-conditionnalité qui limiteront ces effets** :

- Parmi les critères nationaux d'éligibilité / exclusion, sont cités :
  - une « démarche de conception du projet intégrant une concertation large »,
  - « une démarche approfondie de prise en compte de la sensibilité aux ondes électromagnétiques intégrée au projet »
  - ou « évaluation des GES émis/évités intégré à la démarche»
- Parmi les critères de sélection :
  - un « chantier propre et éco responsable »,...

Néanmoins, les travaux nécessaires à la résorption des zones blanches **pourront ponctuellement impacter des dimensions environnementales** (dont le foncier et les paysages), tandis que le fonctionnement des équipements induira un accroissement des besoins en énergie.

Quant à la finalité des projets, on note un effet positif sur la qualité de l'air (développement des télé-services, qui pourrait contribuer à limiter certains déplacements dans le cadre administratif,...).

➲ cf. fiche détaillée suivante.

THEME	Volet NUMERIQUE	Coût total des projets (M€)	32,725 M€		Périmètre d'intervention thématique spécifique
Projets envisagés au titre du CPER	**Résorption des zones blanches de téléphonie mobile**	Acquisition foncière-Installation de pylônes et d'antennes pour une meilleure couverture réseau		*1,425*	*Travaux, équipements*
	Développement des usages numériques	Études permettant de consolider la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN 2.0), mise en place d'une plateforme SIG, développement de téléservices, etc.		*31,3*	

Risque d'incidence liée à la réalisation des types d'actions

Dimensions environnementales		*VALEUR INCIDENCE*	*Intensité*	*Etendue*	*Durée*	Description du risque d'incidence liée à la **réalisation des types d'actions**
1. Patrimoine	1.1 Naturel et biodiversité		1	1	1	Les travaux liés à la résoption des zones blanches pourront occasionner ➔ **un dérangement très ponctuel de la biodiversité implantée sur le site, voire une destruction** d'habitats naturels. **Mais,** eu égard à la taille du projet, à la faible emprise au sol des équipements, **le risque d'incidence devrait toutefois être très limité.**
	1.2 Paysager et historique		1	1	3	Les paysages pourront être **durablement affectés ➔ par l'installation de pylones et antennes relais** (hauteur et verticalité des installations, qui peuvent constituer des obstacles visuels)
2. Ressources	*2.1 Foncier*		1	1	3	Zones blanches: **acquisition foncière nécessaire** en amont pour implantation (a priori relativement localisée)
	2.2 Sol					
	2.3 Eau					
	2.4 Matières Premières et déchets		1	1	3	Le chantier pour l'implantation des antennes induira la production de déchets, toutefois limités au regard de la taille du projet. La question du **traitement des matériaux en fin de vie** relatif aux équipements numériques fait par ailleurs question.
3. Risques, pollutions et santé humaine	*3.1 Risques naturels et technologiques*					
	3.2 Air-Atmosphère					
	3.3 Eau					
	3.4 Bruit					
4. Changement climatique	*4.1 Energie*		2	1	3	Le principal risque d'incidence lié au développement d'équipements numériques (SIG, ENT,...) est lié à la consommation énergétique supplémentaire, nécessaire au fonctionnement des outils et réseaux
	4.2 Emissions GES		1	1	3	La consommation d'énergie induite par les réseaux induira des émissions de GES supplémentaires
5- Enjeux transversaux						
Risque d'incidence globale du volet liée à la réalisation des opérations			Les risques d'incidences environnementales liés au numérique restent **très limités au regard de la taille et du contenu des projets retenus au titre du CPER.** On notera **toutefois l'incidence potentielle ponctuelle des travaux inhérents à la résorption des zones blanches** (en particulier sur le foncier, les paysages et, plus à la marge, sur la biodiversité) et l'incidence en matière de déchets (matériaux/équipements numériques en fin de vie). On retiendra par ailleurs **l'impact énergétique du développement d'outils et de réseaux numérique** (consommateurs d'énergie et émetteurs de GES).			

Numérique		Impact lié à la finalité	
Dimensions environnementales			
1. Patrimoine	1.1 Naturel et biodiversité		
	1.2 Paysager et historique		
2. Ressources	*2.1 Foncier*		
	2.2 Sol		
	2.3 Eau		
	2.4 Matières Premières et déchets		
3. Risques, pollutions et santé humaine	*3.1 Risques nat. et techno.*		
	3.2 Air-Atmosphère	↗	Le déploiement des usages numériques (télé-services) peut réduire les déplacements et ainsi concourir à la réduction des émissions polluantes issues des véhicules individuels
	3.3 Eau		
	3.4 Bruit		
4. Changement climatique	*4.1 Energie*		
	4.2 Emissions GES		
5- Enjeux transversaux			
Impact de la finalité du volet		↗	Pour ce qui est des **finalités,** on note que les actions en faveur du déploiement des nouveaux services et usages numériques contribueront à lutter contre le changement climatique (limitation des déplacements,...)**.**

Emploi

Le volet **Emploi** représente un coût total de projet de près de 24M€. Or, il regroupe **essentiellement des projets de nature immatérielle** (réforme du service public d'orientation, sécurisation des parcours professionnels, identification des entreprises en mutation, etc.).

Dès lors, il n'aura **aucune incidence environnementale directe**.

Par contre, les projets envisagés en faveur du développement de filières vertes (ENR, voitures électriques, etc.) pourront avoir des **effets positifs à long terme** et participer, même modestement, à contrebalancer les incidences négatives d'autres volets comme le volet Mobilité,...

THEME	Volet EMPLOI	Coût total des projets (M€)	23,8 M€	Périmètre d'intervention thématique spécifique
Projets envisagés au titre du CPER	**Orientation-Formation-Insertion-Maintien des publics les plus fragilisés sur le marché du travail**	Amélioration de la connaissance des territoires, filières et secteurs Mise en place de la réforme du service public de l'orientation professionnelle Sécurisation des parcours professionnels des personnes fragilisées Identification des entreprises concernées par les mutations économiques Accompagnement au déploiement des accords de branches Soutien aux filières de la chimie verte, des ENR et du numérique+ éolien et grands carénages (travaux sur l'équipement nucléaire)+ filières en restructuration économique	*23,76*	*Actions de nature immatérielle*

Risque d'incidence liée à la réalisation des types d'actions

Dimensions environnementales		*VALEUR INCIDENCE*	*Intensité*	*Etendue*	*Durée*	Description du risque d'incidence liée à la **réalisation des types d'actions**
1. Patrimoine	1.1 Naturel et biodiversité					
	1.2 Paysager et historique					
2. Ressources	*2.1 Foncier*					
	2.2 Sol					
	2.3 Eau					
	2.4 Matières Premières					
3. Risques, pollutions et santé humaine	*3.1 Risques naturels et technologiques*					
	3.2 Air-Atmosphère					
	3.3 Eau					
	3.4 Bruit					
4. Changement climatique	*4.1 Energie*					
	4.2 Emissions GES					
5- Enjeux transversaux						
Risque d'incidence globale du volet liée à la réalisation des opérations			**Dans la mesure où il comprend essentiellement des actions de nature immatérielle en lien avec l'orientation-formation des personnes, cet volet ne présente PAS de risque d'incidence environnementale notable.**			

Emploi		Impact lié à la finalité	
Dimensions environnementales			
1. Patrimoine	1.1 Naturel et biodiversité		
	1.2 Paysager et historique		
2. Ressources	*2.1 Foncier*		
	2.2 Sol		
	2.3 Eau		
	2.4 Matières Premières et déchets		
3. Risques, pollutions et santé humaine	*3.1 Risques nat. et techno.*		
	3.2 Air-Atmosphère		
	3.3 Eau		
	3.4 Bruit		
4. Changement climatique	*4.1 Energie*		Le développement de projets liés aux ENR, voitures électriques, aéronefs du futur,... intervient en faveur des économies d'énergie fossile
	4.2 Emissions GES		Idem, projets liés aux ENR, voitures électriques, aéronefs du futur,...intervient en faveur de la réduction des émissions de GES (notamment générées par les transports)
5- Enjeux transversaux			
Impact de la finalité du volet			**En revanche, pour ce qui est des finalités**, puisque des secteurs de l'économie verte sont ciblés, le même volet pourrait avoir des **impacts positifs** à terme en matière de consommation d'énergie, d'émissions de GES

Volet Territorial

Le volet **Territorial** représente près de 33M€ de coût total de projets. Les opérations qu'il recouvre sont diverses mais devraient n'avoir, a priori, que de **faibles incidences négatives sur l'environnement**.

Mesures prises dans le CPER ou imposées par la règlementation atténuant ces incidences

En outre, les critères d'éco-conditionnalités précisés dans la plupart des Fiches-Actions, à travers **les critères de sélection des projets limiteront les quelques incidences négatives relevées et accentueront encore les effets positifs**:

- Critères nationaux d'éligibilité / exclusion:
  - → « l'évaluation des GES émis/évités intégré à la démarche »
- Critères de sélection :
  - → « Chantier propre et éco responsable ».

Ainsi, **les effets** des seuls domaines qui pourraient impacter l'environnement (soutien au développement économique pour près de 14 M€ (maquette du 18/05/2015) ; équipements divers liés au numérique ou au culturel,...) **devraient être limités par les mesures prises et les normes en vigueur**.

➲ cf. fiche détaillée suivante.

En outre, c'est un volet qui pourra avoir **des effets positifs** si l'on considère ses objectifs, notamment pour les ressources que sont les sols (opération de réhabilitation de friches industrielles) ou la consommation d'énergie (développement des télé-services, qui pourrait contribuer à limiter certains déplacements dans le cadre administratif,...).

THEME	Volet TERRITORIAL	Coût total des projets (M€)	32,6 M€		Périmètre d'intervention thématique spécifique
Projets envisagés au titre du CPER	Soutien spécifique aux projets culturels		Réalisation d'une deuxième salle de spectacle pour le Volcan au Havre (construction).	*4,87*	*Equipements et/ou aménagements*
			Réalisation d'une « 3ème salle du Centre Dramatique National » (restructuration)		
	Amélioration de l'offre de services au public		Développement de la télémédecine-Acquisition de matériel médical utilisant les dernières technologies numériques (acquisition d'un PET-IRM et de robots chirurgicaux)	*13,13*	
			Accompagner les communautés de communes haut-normandes à élaborer leur schéma d'aménagement local d'aménagement numérique (SLAN)		
			Développer les maisons de services publics dans des territoires en déficit de services publics		
			Développement d'un dispositif d'e-inclusion (Démarche d'alphabétisation par le numérique, adaptée et en autonomie Approche mutualisée avec d'autres acteurs, Initiation aux nouvelles technologies et médias)		
			Centre de ressources pour la politique de la ville		
			Favoriser l'accès aux services (santé, culture, sports): maisons de santé pluridisciplinaires,...		
	Soutien au développement économique, en priorité sur les territoires vulnérables		Soutien au développement économique du territoire (projets porteurs d'actv et/ou empl)	*14,63*	
			Réhabilitation de friches industrielles		

Risque d'incidence liée à la réalisation des types d'actions

Dimensions environnementales		*VALEUR INCIDENCE*	*Intensité*	*Etendue*	*Durée*	Description du risque d'incidence liée à la **réalisation des types d'actions**
1. Patrimoine	1.1 Naturel et biodiversité					
	1.2 Paysager et historique					
2. Ressources	*2.1 Foncier*		1	1	2	Le soutien au développement économique pourra induire des acquisitions foncières pour l'installation de "projets porteurs"
	2.2 Sol					
	2.3 Eau					
	2.4 Matières Premières		1	1	1	La construction d'un théâtre neuf nécessitera des matériaux, mais le fait qu' il s'agisse d'une contruction bois laisse présager un recours à une filière locale éco-responsable. Le devenir des équipements financés (liés au numérique) en fin de vie pose question (traitement des équipements obsolètes)
3. Risques, pollutions et santé humaine	*3.1 Risques naturels et technologiques*					
	3.2 Air-Atmosphère					
	3.3 Eau					
	3.4 Bruit					
4. Changement climatique	*4.1 Energie*		1	1	3	La mise en place des équipements (téléservices, e-inclusion,...) et surtout leur utilisation nécessite une consommation d'énergie plus importante (équipement informatique...)
	4.2 Emissions GES		1	1	3	La hausse de la consommation d'énergie induira des émissions de GES supplémentaires. Mais cette incidence sera limitée du fait des critères de sélection nationaux imposés
5- Enjeux transversaux						
Risque d'incidence globale du volet liée à la réalisation des opérations			**Les incidences** dues aux actions mises en oeuvre dans le cadre de ce volet devraient être **limitées, en regard de la nature des projets envisagés. Cependant, quelques dimensions mériteront une vigilance particulière** (énergie, émissions de GES, risques, foncier,...)			

Territorial		Impact lié à la finalité	
Dimensions environnementales			
1. Patrimoine	1.1 Naturel et biodiversité		
	1.2 Paysager et historique		
2. Ressources	*2.1 Foncier*		
	2.2 Sol		La réhabilitation de friches industrielles pourrait inclure le traitement de sols pollués le cas échéant
	2.3 Eau		
	2.4 Matières Premières et déchets		Le choix d'une construction bois se fait en faveur d'une filière verte (ressource renouvelable), avec soutient à l'économie circulaire. L'amélioration de l'accès des services aux publics par les outils numériques concourt à la préservation des ressources naturelles (réduction des impressions papiers…).
3. Risques, pollutions et santé humaine	*3.1 Risques nat. et techno.*		
	3.2 Air-Atmosphère		L'amélioration de l'accès à la médecine via les maisons de santé et des services aux publics par les outils numériques peut réduire les déplacements et ainsi concourir à la réduction des émissions polluantes issues des véhicules individuels
	3.3 Eau		
	3.4 Bruit		
4. Changement climatique	*4.1 Energie*		
	4.2 Emissions GES		
5- Enjeux transversaux			L'accompagnement à l'usage des téléservices au sein d' espaces publics numériques et l'usage de la télémédecine contribueront à sensibiliser les Hauts normands aux alternatives aux déplacements (notamment routiers), de réduire les impressions papiers et plus globalement de promouvoir des comportements responsables en matière d'environnement.
Impact de la finalité du volet			**Du point de vue des finalités**, les actions en faveur de la télémédecine et des nouveaux services et usages numériques contribueront à réduire l'impact du déficit de services publics dans les territoires haut-normands et à lutter contre le changement climatique (limitation des déplacements et réduction des émissions de GES). La réhabilitation de friches industrielles se fera au profit du traitement des sols en cas de pollutions,...

4.2 Analyse des effets du CPER sur les zones Natura 2000

4.2.1 Enjeux et objectifs

L'évaluation des incidences du Contrat sur les zones Natura 2000, qui intervient en application des articles R.122-20 et L.414-4 du code de l'environnement, vise à vérifier la compatibilité des opérations financées dans le cadre du CPER 2015-2020 Haute Normandie avec les objectifs de conservation de ces sites. Il s'agit de déterminer si les types d'actions financées dans le cadre des différents volets du CPER peuvent avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales inclus dans le réseau écologique européen "Natura 2000". Le dispositif d'évaluation de ces incidences résulte donc de la transposition française d'une directive communautaire (la directive 92/43 « Habitats ») qui a fait l'objet d'une réforme de mise en œuvre par les textes législatifs et réglementaires suivants :

- la loi du 1er aout 2008 relative à la responsabilité environnementale : article 13
- le décret 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000,
- la loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (article 125),
- le décret n° 2011-966 du 16 aout 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.

L'évaluation des incidences cible uniquement les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés. Elle ne doit étudier les composantes environnementales que dans la mesure où des impacts des opérations sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'évaluation est proportionnée à la nature et à l'importance des activités, aux enjeux de conservation des sites Natura 2000 concernés et à l'existence ou non d'incidences potentielles du projet sur ces sites. L'évaluation vise à déterminer si le projet aura un impact significatif sur ces habitats ou espèces. En ce sens, plus les enjeux liés à la préservation des sites Natura 2000 seront pris en compte en amont, plus il sera aisé de prendre des mesures pour supprimer ou réduire les incidences sur le site.

4.2.2 Incidences identifiées

L'Etat Initial de l'Environnement a mis en relief que les sites Natura 2000 représentaient près de **4% du territoire régional en Haute Normandie** (alors que ces zones représentent 12,6% du territoire national)[26].

Cela représente un réseau de 34 sites naturels terrestres (cf. carte page suivante), « pouvant être classés en 7 catégories d'habitats : Grottes à chauves-souris, zones humides, littoral, terrasses alluviales, coteaux calcaires, fleuves et rivières, forêts »[27]. On sait par ailleurs que la région compte 3 Zones de Protection Spéciale (ZPS), au titre de la directive « Oiseaux »[28].

[26] Source : http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/stats
[27] source : http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-reseau-natura-2000-en-haute-a367.html
[28] Source : http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/stats

Réseau Natura 2000 de Haute Normandie en 2013

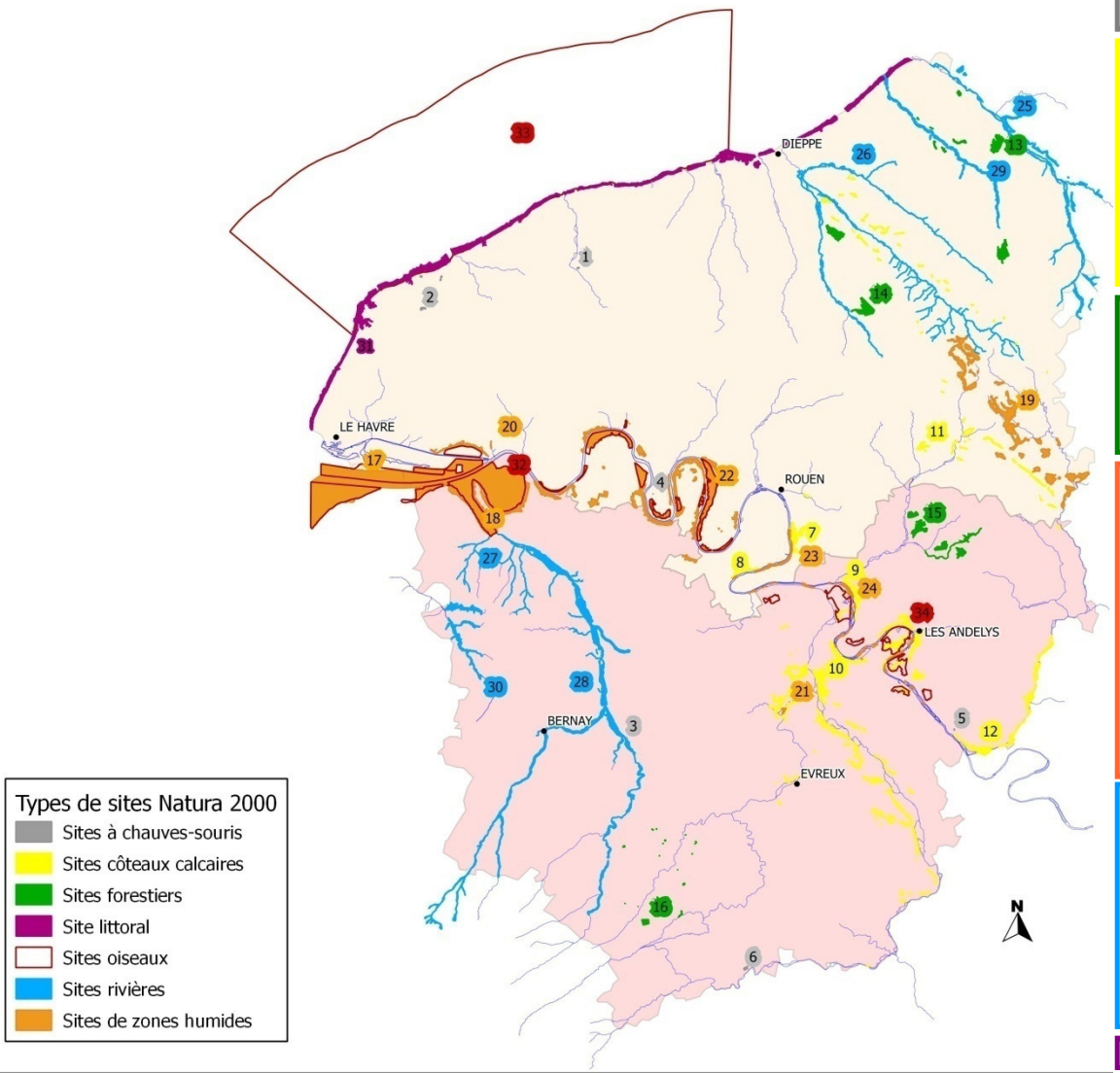

Type de sites	Numéro	Nom du site	Code du site	Surface en hectares	Animateur
Sites à chauve-souris	1	Bois de la Roquette	FR2300146	3,4	Groupe Mammalogique Normand
	2	Réseau de cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime	FR2302001	26,7	
	3	Les cavités de Beaumont-le-Roger	FR2302004	0,6	
	4	L'Abbaye de Jumièges	FR2302005	0,07	Conseil Général 76
	5	Les grottes du Mont Roberge	FR2302008	0,8	Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure
	6	Les cavités de Tillières-sur-Avre	FR2302011	16,1	Groupe Mammalogique Normand
Sites de coteaux calcaires	7	Boucles de la Seine Amont, Coteaux de Saint-Adrien	FR2300124	423	Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie
	8	Boucles de la Seine Amont, Coteaux d'Orival	FR2300125	99,3	Conseil Général 76
	9	Boucles de la Seine Amont d'Amfreville à Gaillon	FR2300126	2 099	Communauté d'Agglomération Seine Eure
	10	Vallée de l'Eure	FR2300128	2 697	Conseil Général 27
	11	Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud	FR2300133	984	Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie
	12	Vallée de l'Epte	FR2300152	935	Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure
Sites forestiers	13	La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes	FR230136	778	Office National des Forêts
	14	Forêt d'Eawy	FR2302002	691	Office National des Forêts
	15	Forêt de Lyons	FR2300145	788	Office National des Forêts
	16	Les étangs et mares des forêts de Breteuil et Conches	FR2302012	120	Centre Régional de la Propriété Forestière
Sites de zones humides	17	Estuaire de la Seine	FR2300121	11 341	Maison de l'Estuaire
	18	Marais Vernier, Risle Maritime	FR2300122	7 652	Parc Naturel régional des Boucles de la Seine Normande
	19	Pays de Bray humide	FR2300131	3 332	Syndicat Mixte d'Aménagement du Pays de Bray
	20	Val Eglantier	FR2300147	9,9	Parc Naturel régional des Boucles de la Seine Normande
	21	La Vallée de l'Iton au lieu-dit Le Hom	FR2302010	30,6	Communauté d'Agglomération Seine Eure
	22	Boucles de la Seine Aval	FR2300123	5 486	Parc Naturel régional des Boucles de la Seine Normande
	23	Îles et berges de la Seine en Seine-Maritime	FR2302006	236	Conseil Général 76
	24	Îles et berges de la Seine dans l'Eure	FR2302007	327	Communauté d'Agglomération Seine Eure
Sites rivières	25	Vallée de la Bresle	FR2200363	1 017	Établissement Public Territorial de Bassin de la Bresle
	26	Bassin de l'Arques	FR2300132	338	Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Béthune
	27	Corbie	FR2300149	28,6	/
	28	Risle, Guiel, Charentonne	FR2300150	4 748	Conseil Général 27
	29	L'Yères	FR2300137	963	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte
	30	Le Haut Bassin de la Calonne	FR2302009	780	Communauté de communes du canton de Cormeilles
Site littoral	31	Littoral Cauchois	FR2300139	6 303	Conservatoire du Littoral
Sites oiseaux (ZPS)	32	Estuaire et marais de la Basse Seine	FR2310044	18 707	Maison de l'Estuaire et Parc Naturel régional des Boucles de la Seine Normande
	33	Littoral seino-marin	FR2310045	179 576	/
	34	Terrasses alluviales de la Seine	FR2312003	3 689	Communauté d'Agglomération Seine Eure

Source : DREAL Haute Normandie, 2013, http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Sites_N2000_HN_2013_cle011fd2.pdf

Il importe de rappeler que les volets du CPER sont spatialisés dans la mesure où les projets envisagés sont clairement localisés (ex : axes routiers comme les RN13, RN1338 ou ferroviaires comme la tranchée couverte de Rouen) : il est donc possible de mesurer précisément les incidences sur des zones géographiquement identifiées par ailleurs.

Par ailleurs, comme déjà rappelé, on notera que tous les projets cités, dans la mesure où ce sont des projets d'envergure, sont soumis à **études d'impacts visant à limiter les incidences notamment au regard d'espaces remarquables**, voire à les compenser le cas échéant.

- Ainsi, la plupart des nouvelles infrastructures qui seront financées (liées au transport ou autre) devraient intervenir en zone **déjà artificialisée, urbaine ou périurbaine** ou sur des **linéaires déjà aménagés** (modernisation de lignes ferroviaires) et/ou dans un cadre **déjà soumis à de fortes exigences règlementaires** (Déviation Sud- Ouest d'Evreux ; RN27,...)**.**

Bien qu'un **risque d'incidences environnementales négatives** sur la biodiversité et les milieux naturels ait pu être identifié sur deux volets du CPER (Mobilité, possiblement compensé par des mesures ERC associées aux projets le cas échéant; et Numérique, plus à la marge), **la très grande majorité des volets du CPER Haute Normandie devrait donc être compatible avec les enjeux de conservation des sites du réseau Natura 2000**.

En outre, des impacts **positifs devraient pouvoir être attendus** notamment en ce qui concerne les actions menées au titre du volet **Transition écologique et énergétique**, en faveur de « reconquête de la biodiversité et préservation des ressources».

- La Fiche-Action correspondante décrit l'une des actions comme étant : « **Préserver et gérer les milieux et sites naturels remarquables dont la réserve naturelle nationale et notamment via l'animation des sites Natura 2000** »,...

- Et l'un des critères d'éligibilité est « **l'inscription [de cette action] dans les stratégies régionales (SRCE, SDAGE, …)** ». En cela, le CPER 2015-2020 Haute Normandie s'inscrit **en étroite articulation avec d'autres programmes** qui, pour certains, à l'image du **SRCE**, font de la règlementation, des contrats et chartes relatifs à ces sites Natura 2000 des outils majeurs de préservation des continuités écologiques,...

5 Mesures d'évitement, de réduction et de compensation

Plusieurs volets du CPER présentent un risque d'incidences négatives potentielles sur l'environnement. Une série de **mesures correctrices ou critères de conditionnalité** les plus pertinents possibles pour neutraliser ou bonifier ces effets peut donc être proposée.

Pour mémoire, l'introduction des analyses par volet (conduites précédemment) précisait, le cas échéant, les **mesures prises dans le CPER pour limiter les incidences environnementales,** telles qu'elles ont été renseignées dans les Fiches-Action par les rédacteurs du CPER.

Recommandations pour la future mise en œuvre du CPER

A ce niveau du Rapport, au-delà de ces mesures déjà inscrite dans le CPER (qui seront rappelées pour mémoire), quelques recommandations sont proposées en matière de mise en œuvre. Globalement, dans cette partie, on distinguera, lorsque c'est possible mesures **d'évitement**[29] ou **de réduction**[30].

5.1 Au titre du Volet Mobilité multimodale

Du fait des projets « infrastructures lourdes » qu'il intègre, ce volet présente, on l'a vu, un risque d'incidences négatives sur l'environnement relatives aux chantiers d'aménagements (création de voies, modernisation d'équipements,...).

Dans le cadre de l'élaboration du CPER, **des critères d'éco-conditionnalités** ont été sélectionnés pour **éviter les risques d'incidences** liés aux types de projets retenus (cf. encadré ci-dessous, pour mémoire)

Par ailleurs, les exigences règlementaires inhérentes à ce type de projets (études d'impact, accompagnées le cas échéant de mesures de compensation, déjà prises ou prévues pour les projets retenus) constituent un filtre destiné à **réduire ou compenser** le risque d'incidence.

Mesures déjà prises ou prévues dans le CPER :

Critères éco – conditionnalité spécifiés dans les Fiches-Actions des Volets Mobilité / TEE	**Sur le volet Mobilité: engagement du porteur de projet sur divers critères environnementaux** : introduction de spécifications techniques, critères d'attribution et suivi de performance environnementale dans les pièces de marché de travaux : réduction des impacts sur les milieux et la biodiversité concernée, qualité de l'air, organisation du chantier, propreté du chantier, proximité des fournisseurs … . examen de la possibilité d'autoriser des variantes innovantes à caractère environnemental dans les offres en lien notamment avec l'utilisation des matériaux et la dépense énergétique le cas échéant, recensement des améliorations environnementales et énergétiques, ou relevant de l'intermodalité, envisageables à l'occasion du projet. objectif de tendre vers le recyclage optimale des matériaux, la limitation des déchets **Pour le volet TEE, thème "qualité de l'air", le mandat de négociation spécifie que "la mise en place d'une conditionnalité air pour les actions en matière de transport et mobilité devra également être recherchée".**

[29] Qui consiste selon la doctrine ERC de l'Etat à : « rechercher toute **solution alternative au projet** » (*DOCTRINE relative à la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur le milieu naturel*, Ministère de l'Ecologie du Développement durable, des Transports et du Logement, Version modifiée après examen par le comité de pilotage du 6 mars 2012).

[30] Qui consiste « dès lors que les impacts négatifs sur l'environnement n'ont pu être pleinement évités » à « mobiliser des solutions techniques de **minimisation de l'impact** à un coût raisonnable, pour ne plus constituer que des impacts négatifs résiduels les plus faibles possibles » (Source : Doctrine ERC de l'Etat, citée précédemment).

Recommandations de l'évaluateur :

En complément, nous recommandons de

- en mesure de réduction :
  - **Généraliser**, au-delà de la réalisation des chantiers, des **actions fortes de sensibilisation auprès des utilisateurs de ces infrastructures pour encourager les pratiques moins polluantes** (limitations de vitesse, radars pédagogiques, panneaux d'information sur le niveau de pollution, etc.).

5.2 Au titre du Volet Enseignement supérieur-Recherche-Innovation (ESRI)

Là-encore, en dépit des mesures déjà prises dans le CPER (cf. encadré ci-dessous, pour mémoire), des précisions concernant la sélection et la mise en œuvre des opérations pourraient être apportées pour accroître la réduction de ces incidences.

Mesures déjà prises ou prévues dans le CPER :

Critères éco – conditionnalité spécifiés dans les Fiches-Actions du Volet ERSI	Priorité aux opérations de réhabilitation et démolition/reconstruction sans création de surface complémentaire, visant à limiter la consommation d'espace et de ressources naturelles. Desserte par les transports en commun. Rien de spécifique concernant la déconstruction et le traitement des déchets. Performances énergétique et thermique supérieures à la réglementation applicable; Desserte du site par des transports en commun performants depuis les gares ferroviaires ou routières de proximité; ...

Recommandations de l'évaluateur :

- en mesure d'évitement :
  - Pour les opérations immobilières incluant des travaux de restructuration, voire de déconstruction, intégrer des **critères d'accompagnement pour une meilleure prise en compte de l'environnement et l'intégration plus systématique de démarches éco-responsables** associées aux chantiers (de type "chantiers propres", avec utilisation d'éco-matériaux et recyclage-valorisation des produits de chantiers,...).
  - ...

- en mesure de réduction :
  - Financer les **actions de sensibilisation auprès des porteurs de projet** (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, centres de transfert de technologies, etc.) sur ce type de démarche et **encourager le partage d'expérience** (mise en réseau des maîtres d'ouvrage engagés ou intéressés et définition d'un référentiel d'entreprises favorisant ces approches,...).
  - ...

5.3 Au titre du Volet Transition écologique et énergétique (TEE)

Le volet TEE a, par nature, une **orientation « environnementale » très forte** puisqu'il vise notamment l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, le développement de l'économie circulaire et la gestion des déchets, la prévention des risques, la reconquête de la biodiversité et préservation des ressources et l'éducation à l'environnement,... **Néanmoins**, les actions qu'il intègre peuvent avoir quelques conséquences négatives sur l'environnement, du fait de leur mise en œuvre.

En complément des nombreuses mesures déjà prises dans le CPER (cf. encadré ci-dessous, pour mémoire),

Mesures déjà prises ou prévues dans le CPER :

Critères éco – conditionnalité spécifiés dans les Fiches-Actions du Volet TEE	**Dans ce volet TEE, thème "qualité de l'air",** le mandat de négociation spécifie bien que "la mise en place d'une conditionnalité air pour les actions en matière de transport et mobilité devra être recherchée". **Sous-thème 3,1 :** critères de sélection tels que performanc énergétique, labellisation environnementale, intégration du projet dans une réflexion globale, utilisation de matériaux biosourcés, travail sur la qualité de l'air intérieur, étude menée par RGE, performance en matière de qualité de l'air rejetée par les installations, qualité et proximité du plan d'approvisionnement,... **Sous-thème 3,2** : Critères définis par l'ADEME dans le cadre du fonds chaleur; Qualité et proximité du plan d'approvisionnement; Performance en matière de qualité de l'air rejeté par les installations; intégration du projet dans une réflexion globale de type projet urbain ou de territoire,... **Sous-thème 3,3** : Caractère innovant; Diagnostic d'économie circulaire dans le projet; Volet gestion des déchets performant **Sous-thème 3,4** : / **Sous-thème 3,5** : / **Sous-thème 3,6** : Inscription dans les stratégies régionales (SRCE, SDAGE, PAMM…); compatibilité avec le SGADE et inscription dans son programme de mesures; mise en oeuvre des plans de gestion d'espaces protégés ; critères de sélection : Sur le littoral, en périurbain, dans les vallées notamment, projet préservant des espaces des pressions foncières Ou Projet intégré dans une stratégie locale de biodiversité Ou Traitement des points noirs et discontinuités identifiés par les SRCE, etc. **Sous-thème 3,7** : Démarche prévoyant des indicateurs de mesure d'impact des actions,...

Recommandations de l'évaluateur :

- <u>en mesure d'évitement</u> :
  - **Privilégier les grosses unités** pour la méthanisation ou les chaudières-bois (règlementation plus forte et entretien plus rigoureux).
  - Privilégier également, dans la sélection des projets, **ceux qui tiennent compte en amont du démantèlement des équipements en fin de vie.**
  - Veiller à ce que les actions de **prévention des risques** (aménagement pour limiter les ruissellements, érosion et inondations) soient parfaitement compatibles avec les enjeux de préservation des milieux naturels,...

- <u>en mesure de réduction</u> :
  - Au regard du risque d'incidences paysagères et liées aux nuisances sonores générées, inscrire les projets de développement des ENR dans une **logique de concertation locale** et ainsi **mettre en réseau les porteurs de projets, les acteurs locaux de l'environnement et les riverains**,...

5.4 Au titre du Volet Numérique

En complément des mesures prises dans le CPER (cf. encadré ci-dessous, pour mémoire),

Mesures déjà prises ou prévues dans le CPER :

Critères éco – conditionnalité spécifiés dans les Fiches-Actions du Volet Numérique	Critères nationaux-Zones blanches : Démarche approfondie de prise en compte de la sensibilité aux ondes électromagnétiques intégrée au projet; Critères spécifiques de l'appel à projets THD Critères nationaux-SIG et SCORAN: Évaluation des GES émis/évités intégré à la démarche Critères de sélection : Chantier propre et éco responsable

Recommandations de l'évaluateur :

- <u>en mesure d'évitement</u> :
  - Pour les **infrastructures liées à la résorption des zones blanches**, privilégier, dans la sélection des projets, **ceux qui tiennent compte en amont du démantèlement des équipements en fin de vie.**
  - **Coordonner les travaux** de déploiement de réseaux avec les autres opérations prévues sur le domaine public (travaux sur d'autres réseaux, réfections de voiries, etc.).
  - **Rappel de la règlementation en vigueur :** "Concernant les risques éventuels de pollution visuelle et d'atteinte au paysage, la délivrance des autorisations au titre du code de l'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire) [doit tenir] compte du paysage dans le volet

paysager de la demande et peut, selon les cas, imposer des prescriptions visant à atténuer leurs impacts".

- en mesure de réduction :
  - Spécifier qu'une attention particulière sera portée sur les **dossiers limitant les impacts environnementaux et n'ayant pas d'incidence négative à proximité de zones Natura 2000**.
  - ...

5.5 Au titre du Volet Emploi

Sachant que le CPER intègre déjà des **projets de formations liées à des enjeux environnementaux** (ENR, performance énergétique des transports,...),

Recommandations de l'évaluateur :

- en mesure de réduction :
  - Etendre les critères de sélection favorisant une **bonne couverture géographique de la carte de formation** pour limiter les déplacements.

5.6 Au titre du Volet Territorial

En complément des mesures déjà prises dans le CPER (cf. encadré ci-dessous, pour mémoire),

Mesures déjà prises ou prévues dans le CPER :

Critères éco – conditionnalité spécifiés dans les Fiches-Actions du Volet Territorial	Critères nationaux-télémédecine : Évaluation des GES émis/évités intégré à la démarche Critères de sélection : Chantier propre et éco responsable

Recommandations de l'évaluateur :

- en mesure de réduction :
  - Intégrer une **bonification** accordée aux projets intégrant les **approches suivantes** : économie circulaire, qualité paysagère et environnementale, sensibilisation des usagers aux économies d'énergie,...
  - Soutenir **l'ingénierie territoriale publique**, indispensable à l'accompagnement des collectivités pour bien cerner les enjeux liés à l'environnement (notamment sous les angles énergétiques et climatiques), à les retranscrire dans un cahier des charges adapté, à les traduire clairement auprès de la maîtrise d'œuvre et à faire en sorte que les exigences et ambitions du départ soient présentes dans la finalisation du projet.

6 Description des mesures de suivi envisagées

6.1 Indicateurs de suivi du CPER dédiés à l'environnement

Rappels règlementaires :

La circulaire du 1er Ministre du 15 novembre 2013 pour la préparation des CPER 2015-2020 ne mentionne rien de spécifique au sujet du suivi des CPER.

En revanche, ***la directive ESE*** (Directive 2001/42/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 juin 2001[31], article 10) exige que les incidences notables de la mise en œuvre du programme sur l'environnement fassent l'objet d'un suivi, « afin d'identifier, notamment, les impacts négatifs imprévus et d'être en mesure d'engager les actions correctrices appropriées ».

Dans ce cadre, il est généralement demandé à l'évaluateur de proposer des critères, indicateurs et modalités permettant de suivre les effets des programmes sur l'environnement, le commanditaire étant ensuite chargé de la mise en œuvre de ce dispositif de suivi.

En Haute Normandie, au regard des différents enjeux régionaux relevés dans le cadre de l'Etat initial de l'environnement, et afin de comprendre dans quelle mesure l'impact des projets retenus au titre du CPER sur l'environnement est fort ou s'il reste maîtrisé, il nous paraît particulièrement intéressant de disposer d'un **suivi des dimensions environnementales les plus impactées** par la réalisation des projets portés par le CPER Haute Normandie 2015-2020.

A ce titre, les indicateurs de suivi qui semblent les plus pertinents sont relatifs aux dimensions :

- Changement climatique
- Ressources (Foncier ; Matières 1ères et déchets)
- Biodiversité.

Ils peuvent être regroupés **par secteurs d'activités** (bâtiment, transport, etc.).

Les différents schémas environnementaux (notamment le SRCAE et le SRCE) avec lesquels le CPER doit s'articuler comportent déjà un choix d'indicateurs spécifiques, qui vont être suivis. Dans la mesure où ils correspondent aux volets du CPER et aux types de projets retenus, certains pourront être repris au titre du CPER HN 2015-2020. Notre propos est en effet ici de **rappeler la nécessité, dans la conception du dispositif d'indicateurs de suivi des effets environnementaux des programmes, de prendre en considération l'existant** avant de proposer d'autres indicateurs.

Par ailleurs, dans la mesure où il y a une logique de cofinancement **entre CPER et PO** et pour que le pilotage puisse être performant, il nous semble indispensable d'identifier des **indicateurs de réalisation et de résultats**, parmi ceux utilisés pour le PO FEDER-FSE au sens de la nouvelle définition de l'UE définis au niveau national mais se rapprochant plus, dans la nouvelle acception de l'UE, d'indicateurs visant à suivre **l'évolution des secteurs clés des profils régionaux et notamment les effets des programmes.**

Une fois le CPER finalisé, ces indicateurs pourront être enfin être consolidés avec **des indicateurs directement en lien avec les projets, proposés, le cas échéant dans les Fiches Actions du CPER**.

[31] Source : http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32001L0042&from=FR

Proposition d'indicateurs de suivi du CPER

Secteur	Indicateurs retenus dans le cadre du suivi	Sources
Bâtiment	Consommations en énergie finale	SRCAE
	Emissions de gaz à effet de serre	SRCAE
	Etat d'avancement de la rénovation énergétique des logements	SRCAE
	Nombre d'acteurs du bâtiment formés	SRCAE
Transports	Consommations en énergie finale	SRCAE
	Emissions de gaz à effet de serre	SRCAE
	Part de chacun des modes sur les trajets domicile-travail internes aux Pôles régionaux	SRCAE
	Part de chacun des modes sur les trajets domicile-travail sur l'ensemble de la région	SRCAE
	Part des modes ferroviaire et fluvial dans le transport de marchandises	SRCAE
	Nombre de transporteurs routiers engagés dans le dispositif de Chartes "CO2"	SRCAE
Patrimoine et ressources	Part du territoire régional par type d'occupation	SRCE
	% de constructions neuves dans les zones stratégiques de densification	SRCAE
	Superficie des habitats naturels en meilleur état de conservation	PO FEDER-FSE
	Fragmentation des espaces naturels et semi-naturels	SRCAE
	Evolution du taux de recyclage (comparaison état référent 2008) matériaux de la construction	SDC (Observatoire des matériaux de construction et de recyclage)
	Evolution de la production de déchets	EDATER
	Superficie totale de sols réhabilités	PO FEDER-FSE
	Evolution de la mobilisation des outils fonciers pour favoriser la rénovation des bâtiments	EDATER d'après le SRCAE HN
Industries	Consommations énergétiques	SRCAE
	Emissions de gaz à effet de serre	SRCAE
	Recensement des actions engagées en matière d'écologie industrielle	SRCAE
Energies renouvelables	Puissance installée en bois-énergie collectif et industriel	SRCAE
	Puissance installée en méthanisation	SRCAE
Air	Population totale résidant dans une zone dépassant la valeur limite annuelle de concentration en PM10 et/ou la valeur limite journalière de concentration en PM10	SRCAE
	Population totale résidant dans une zone dépassant la valeur limite annuelle de concentration en NO2 et/ou la valeur limite horaire de concentration en NO2	SRCAE

Comme indiqué, la déclinaison opérationnelle des actions du CPER permettra d'ajuster et/ou de compléter cette proposition, notamment par des indicateurs localisés et « connectés » aux projets (tels ceux qui ont d'ores et déjà pu être précisés pour la Fiche Action 2-1- Projets immobiliers pour l'enseignement supérieur,...)[32].

[32] Nombre d'étudiants bénéficiaires de l'opération de rénovation / construction
Nombre de m² neufs / réhabilités
Amélioration de la performance énergétique: économie du coût d'exploitation du bâtiment

6.2 Modalités de suivi spécifiques

Adossé à ces indicateurs, nous proposons un dispositif d'évaluation permettant un suivi de la mise en œuvre du CPER sur 3 pas de temps :

- démarrage,
- intermédiaire
- et final.

Le dispositif proposé permettra un pilotage serré du CPER par une adaptation des actions en fonction des résultats obtenus sur l'environnement.

A noter : ce plan de suivi et d'évaluation du Contrat **ne pourra être précisément défini qu'une fois le CPER finalisé**, c'est-à-dire une fois que les projets retenus seront définitivement arrêtés, que les actions auront fait l'objet d'études de faisabilité et que les enveloppes associées seront définies. Comme pour le PO FEDER-FSE, il devra alors préciser :

- l'ensemble des modalités de collecte et de remontée de l'information,
- les méthodologies précises d'évaluation,
- la fréquence d'établissement des rapports,
- les sources de renseignement,
- les moyens financiers et humains à mobiliser,
- etc.

7 Prise en compte de l'avis de l'autorité environnementale et des éléments issus de la consultation du public

7.1 Prise en compte de l'avis de l'autorité environnementale

Suite aux remarques de l'avis de l'autorité environnementale (AE) sur le rapport d'analyse environnementale consolidé du CPER HN 2015-2020, des précisions peuvent être apportées sur quelques points.

7.1.1 Analyse de cohérence du CPER au regard de documents complémentaires

Il a ainsi été demandé que **l'analyse de cohérence du CPER soit élargie à quatre documents stratégiques régionaux additionnels** :

- *Projets stratégiques 2014-2019 des grands ports maritimes (GPM) de Rouen et du Havre*
- *Programme régional santé environnement (PRSE 2) Haute Normandie 2010-2013*
- *Schémas départementaux des carrières (SDC) de l'Eure et de la Seine-Maritime*
- *Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) Manche Mer du Nord.*

Une lecture complémentaire de ces documents a donc été réalisée.

➥ Cette analyse montre une **forte cohérence d'intervention entre la mise en œuvre du CPER et les objectifs de ces documents** :

Plans ou programmes	Principaux objectifs	Compatibilité avec le CPER	Conclusion
Projets des GPMR et GPMH	Privilégier une « croissance responsable », notamment au travers de : - D'une politique environnementale, foncière, d'un développement portuaire responsable, ... (volet 4) - D'un développement « soutenable » des dessertes et de la multi-modalité (volet 5)	**Objectifs convergents :** → L e CPER contribue aux objectifs des projets stratégiques des GPM à travers ses volets : Portuaire (démarches « responsables » avec mesures environnementales,...) et TEE (qui inclue notamment « la qualité environnementale des ports, fiche-action 3.6-biodiversité,...)	**Contribution forte à très forte du CPER aux objectifs des GPM**
PRSE 2	Garantir la qualité des ressources en eau Combattre le mal logement Réduire la pollution due à 6 substances toxiques Réduire les risques de cancer Se concerter en matière de transports Sensibiliser tous les acteurs	**Objectifs convergents :** → Le CPER contribue aux objectifs de préservation de la qualité des ressources (eau, sols, air) et de l'habitat à travers le volet TEE (fiches-actions 3.4-air, 3.3-déchets et 3.2-ENR ; 3.6-biodiversité ; 3.1-réhabilitation thermique et air intérieur). → Il contribue également au développement de modes de transports actifs et collectifs et à la préservation de la santé à travers le ferroviaire et le portuaire du volet Mobilité,...	**Contribution forte à très forte du CPER aux objectifs du PRSE 2**
SDC Eure et SM	Répondre aux besoins et optimiser la gestion des ressources Inscrire les activités extractives dans le développement durable Développer le recyclage et l'emploi de matériaux recyclés Encadrer le développement de l'utilisation des granulats marins dans la définition et la mise en œuvre d'une politique marine intégrée	**Objectifs convergents :** → Le CPER contribue aux objectifs de gestion durable des matériaux d'extraction à travers son volet TEE (fiches actions 3.6-Préservation des ressources, mais aussi 3.3-Economie des ressources,...)	**Contribution forte à très forte du CPER aux objectifs des SDC**

PAMM	Atteinte ou maintien du bon état écologique du milieu marin (objectifs détaillés décrits dans un document intitulé « Objectifs environnementaux et indicateurs associés »[33]	**Objectifs convergents :** → Le CPER contribue aux objectifs d'atteinte du bon état écologique des eaux marines d'ici 2020 à travers son volet TEE (notamment fiche-action 3.6— Biodiversité et préservation des ressources,...)	**Contribution forte à très forte du CPER aux objectifs du PAMM**

7.1.2 Mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC)

Concernant les critères d'éco-conditionnalité du CPER, suite à l'avis de l'autorité environnementale, les responsables de la rédaction du CPER ont travaillé sur une consolidation des mesures.

Il a ainsi été convenu de **mettre en cohérence les critères ERC du CPER HN 2015-2020 avec ceux utilisés pour le FEDER HN 2014-2020**, dans la mesure où PO et CPER interviennent en logique de co-financement.

- Les critères éco-conditionnalité du CPER HN 2015-2020 ont donc été rapprochés de ceux du FEDER - FSE HN 2015-2020. De ce fait, les critères ERC sont identiques pour le CPER et le FEDER. Ils ont été définitivement validés et sont spécifiés dans un **chapitre qui leur est entièrement dédié dans le Contrat** : chapitre V - CPER 2014-2020 HN (V2-finale du 18/05/2015, p.99).

7.1.3 Modalités de suivi du CPER

Le dispositif de suivi et de mise en œuvre du CPER n'étant pas encore établi, il sera précisé dans les règlements d'application du CPER.

7.2 Consultation du public

7.2.1 Modalités de la consultation

La consultation publique sur les orientations stratégiques et l'impact environnemental du contrat de plan (CPER) Haute Normandie pour la période 2015-2020 s'est tenue :

- **du 16 février 2015 au 16 mars 2015 inclus**.
- Un avis a été **publié en amont** dans la presse locale pour annoncer son lancement (avis de publicité dans *Paris Normandie*,...).

Le SGAR Haute Normandie a ensuite ouvert des registres de consultation (registres-papier) :

- à l'Hôtel de Région ;
- à la Préfecture de la Seine-Maritime à ROUEN ;
- à la Préfecture de l'Eure à EVREUX.

Il a également mis à disposition du public une adresse e-mail fonctionnelle pour collecter d'éventuelles observations :

- consultationpubliquecperhn2015-2020@haute-normandie.pref.gouv.fr

7.2.2 Résultats de la consultation

Au final, **deux contributions** ont été enregistrées à l'occasion de cette consultation. **Toutefois** le contenu de ces remarques **n'a PAS amené le partenariat régional à modifier le CPER 2015-202**0.

[33] Téléchargeable : http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr/plan-d-action-pour-le-milieu-marin-pamm-r10.html et http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Resume_Objectifs_environnementaux.pdf

8 Description du processus d'évaluation

8.1 Méthodologie utilisée

8.1.1 Contexte d'élaboration de la grille d'évaluation

Il s'agit d'évaluer l'impact environnemental potentiel du Contrat **avant qu'il soit adopté**. Cette évaluation est intégrée, c'est-à-dire qu'elle accompagne chaque étape de la préparation du contrat. Cette approche doit permettre :

- une meilleure prise en compte de l'environnement dans la conception du contrat,
- une anticipation des risques d'incidences environnementales éventuelles,
- la recherche d'améliorations des projets retenus,
- la définition de mesures correctrices ou alternatives,
- les mesures de conditionnalité pour le choix des projets.

L'ESE doit être conçue comme un processus d'amélioration de la qualité du contrat « chemin faisant ». Ainsi, si la conception est correcte, il ne devrait pas y avoir, ou très peu, d'incidence notable négative sur l'environnement à l'issue de la rédaction.

L'évaluation environnementale stratégique se caractérise par une forte interaction entre l'évaluateur et le rédacteur du contrat.

Rappel des étapes et outils de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)	
1- Cadrage de l'évaluation stratégique environnementale	- conférence téléphonique de démarrage - Synthèse des enjeux environnementaux et validation du référentiel évaluatif, suite au 1er COPIL - Ajustement de la méthode d'évaluation
2 - Préparation et renseignement de la grille d'évaluation	-1ère appréhension de la nature des futurs projets retenus - Renseignement de la grille d'évaluation des risques d'incidences et d'appréciation de la prise en compte des enjeux du Profil Environnemental
3 - Définition de mesures correctrices et conditionnalité	- Identification des mesures correctrices: suppression, réduction, compensation - Détermination des critères de conditionnalité

8.1.2 Méthodologie proposée

L'un des écueils des grilles et méthodologies mobilisées lors des ESE des Contrats 2007-2013 est notamment de s'être limitées à une **lecture interprétative des contrats évalués**. Cette lecture n'ayant souvent permis d'obtenir qu'une **vision relativement imprécise de la réalité des impacts futurs des CPER**.

Il nous semble aujourd'hui que **l'antériorité dont les régions bénéficient** doit permettre d'enrichir cette lecture par une **approche plus concrète de la contractualisation à venir**.

En conséquence, la méthodologie que nous proposons pour cette évaluation environnementale stratégique se construit autour d'un dispositif d'analyse devant permettre d'aboutir à une mise en relief des niveaux d'impacts probables et in fine, un ciblage des analyses et préconisations de mesures correctrices sur les enjeux prioritaires.

Outils mobilisés :

- **Cartographie des niveaux d'impacts environnementaux par volets du CPER**

Elle permet, en proposant une analyse par dimension environnementale* de produire une **vue globale des niveaux d'impacts** potentiels pour **volet** du futur contrat.

Cette cartographie est réalisée sur la base d'une 1ère analyse des risques d'incidence.

Elle est formalisée **sous la forme de fiches des incidences par Volet**, qui permettront aux rédacteurs du CPER d'obtenir une vue rapide des types, nature et niveaux d'impacts correspondant à leur(s) mesure(s).

*Il s'agit alors des dimensions environnementales retenues pour établir l'Etat Initial de l'environnement (cf. partie 2.1 du Rapport, p. 18), soit, pour mémoire :

- **Patrimoine :** Naturel (espèces, habitats, TVB), historique (architectural et culturel) et paysager ;
- **Ressources :** Foncier, Sol, Eau (la notion d'eau est alors prise au sens générique du terme et comprend les eaux marines et les milieux marins), Matières Premières ;
- **Risques, pollutions et santé humaine :** Risques naturels, Risques technologiques, Air-atmosphère, Eau, Bruit ;
- **Changement climatique :** énergie, émissions de GES ;
- **Enjeux transversaux :** connaissance, formation-information, gouvernance, innovation, soutien.

- **Mapping global**

Il permet, quant à lui, à travers un **tableau récapitulatif**, de donner à voir, **de façon synoptique**, l'ensemble des **niveaux d'incidences potentielles pour tout le CPER**, volet par volet, et de faire le **lien avec les enjeux environnementaux** régionaux validés avec le Conseil régional.

8.1.3 Préparation de la grille d'incidence

La Directive « incidence des Plans et Programmes sur l'environnement » spécifie clairement la mobilisation de l'outil appelé « grille d'incidence ». Ce type de grille est déjà utilisé depuis longtemps dans les évaluations environnementales à l'échelle d'un projet (nouvelle infrastructure par exemple) ou d'une opération spécifique.

Il s'agit là d'une évaluation à l'échelle du contrat qui s'attachera à mesurer l'incidence prévisible des volets et des types de projets retenus.

- **1er niveau** : détermination de la **présence / absence** d'incidences potentielles **négatives** pouvant être attendues des projets envisagés au titre du CPER et de leur **importance quantitative** :
  - risque d'incidence de la **réalisation effective des projets** prévus par le CPER. *Ex : dans le cas d'investissements matériels, incidence directe de la construction de nouvelles infrastructures de transport sur la consommation de matières 1ères et la production de déchets, à l'occasion des travaux...*

- **2nd niveau** : évaluation de **l'impact des finalités** visées :
  - risque d'impacts (**négatifs OU positifs**) du projet sur l'environnement en fonction de sa finalité, c'est-à-dire des objectifs visés (du moins lorsque l'information est suffisamment explicite : le détail et l'objectif des projets de recherche ne sont pas toujours précisés…) ou pouvant être attendu du fonctionnement des équipements induits. *Ex: le développement d'action de formation dans le domaine de l'éco-construction (finalité) pourra être bénéfique pour le développement futur de la filière éco-construction,...*

Toutes les incidences doivent être caractérisées, qu'elles soient positives ou négatives. Pour cette première approche nous proposons de traiter les deux 1ers critères de caractérisation de la méthodologie nationale mobilisée en 2006 dont nous avons amélioré la logique de mise en application.

Modalités de mesure de l'importance quantitative d'une incidence

Nota : cette mesure d'incidence se fera notamment au regard des enjeux environnementaux régionaux relevés dans le cadre de la synthèse du Profil Environnemental réalisée par EDATER (validée par le rédacteur de ce document).

Si la cartographie s'attache avant tout à identifier les niveaux d'impacts environnementaux mis en jeu par chacun des volets du CPER, nous souhaitons objectiver au maximum cette 1ère approche. Si l'appréhension des incidences reste à un niveau théorique (absence de mesures de terrain), la méthodologie que nous proposons, inspirée des principes mobilisés lors d'études d'impact environnemental doit permettre de mobiliser un référentiel plus précis en termes de repérage et de qualification des incidences potentielles.

a) Présentation de la méthodologie de mesure quantitative de l'incidence liée à la réalisation et aux finalités des projets

Vous trouverez ci-dessous une présentation de la **méthodologie de mesure de l'importance quantitative d'une incidence environnementale**.

La mesure de l'importance quantitative d'une incidence

L'importance quantitative d'une incidence est évaluée une fois que l'ensemble des effets potentiels de la mesure sur une composante environnementale donnée (intégrée à au moins une des dimensions environnementales prédéfinies) a été identifié. Il s'agit alors de **mesurer l'importance des modifications prévisibles de cette composante.** L'approche méthodologique retenue ici consiste à évaluer l'importance d'une incidence environnementale en intégrant son intensité, sa durée et son étendue.

Intensité + Etendue + Durée = Importance

Impact négatif potentiel lié à la réalisation des projets	
Importance	
Nulle	
faible	
Modérée	
Moyenne	
Forte	
Très forte	

1 / La mesure de l'intensité

Intensité de l'incidence environnementale = importance relative des conséquences attribuables à l'altération d'une composante environnementale = **valeur de la composante + ampleur de la perturbation qu'elle subit.**

- valeur de la composante = valeur écosystémique (rôle et fonction dans l'écosystème) + valeur socioéconomique (rôle et fonction dans la société)

- valeur de la perturbation = ampleur des modifications structurelles et fonctionnelles que la composante risque de subir. Elle va dépendre de la sensibilité de la composante au regard des interventions proposées et ainsi de ses modifications (positives ou négatives, directes ou indirectes…). Le degré de perturbation peut être faible lorsque l'effet ne modifie que faiblement la qualité, l'utilisation ou l'intégrité de la composante, moyen ou élevé lorsque les modifications de la composante sont fortes ou encore indéterminées.

➔ L'intensité de l'incidence peut donc être très forte (si la valeur de la composante et le degré de perturbation sont élevés par exemple), forte (si la valeur de la composante est forte mais que le degré de perturbation est moyenne par exemple), moyenne (si la valeur de la composante et le degré de perturbation sont moyens par exemple), faible (si les deux sont faibles par exemple), ou très faibles (si les deux sont très faibles par exemple)

Echelle Intensité (en termes de quantité)	**Indice**
Très forte	4
Forte	3
Moyenne	2
Faible	1

1 bis / Intensité financière

Si l'information est disponible, le poids financier alloué à chacun des volets sera pris en compte afin de mieux saisir l'ampleur des incidences potentielles. Si le détail n'est pas encore disponible, cette pondération financière sera réalisée au niveau des coûts totaux de projets envisagés au titre du CPER.

2/ L'étendue de l'incidence

L'étendue de l'incidence exprime la **portée ou le rayonnement spatial** des effets engendrés par une intervention sur le milieu. Cette notion renvoie soit à une distance ou à une surface sur laquelle seront ressenties les modifications subies par une composante ou encore à la population qui sera touchée par ces modifications.

Trois niveaux d'étendues peuvent être considérés :

Echelle de l'Etendue		
3	Régionale	Influence toute la région dans lequel se trouve le lieu de l'incidence
2	Locale	influence les environs du lieu où se trouve l'incidence : groupement de bâtiments, quartier, bord du point d'eau, autour des zones d'activités…, ressenti par une proportion limitée de la population de la zone d'étude
1	Très locale	influence uniquement le lieu où se trouve l'incidence (le bâtiment, le point d'eau.. etc.) ou n'est ressenti que par un faible nombre de personnes de la zone d'étude

3 / La durée de l'incidence

La durée de l'effet environnemental est la **période de temps** pendant laquelle seront ressenties les modifications subies par une composante. Elle n'est pas nécessairement égale à la période de temps pendant laquelle s'exerce la source directe de l'effet, puisque celui-ci peut se prolonger après que le phénomène qui l'a causé ait cessé. Lorsqu'un effet est intermittent, on en décrit la fréquence en plus de la durée de chaque épisode. La durée de l'incidence peut être :

- *Longue* si les effets sont ressentis de façon continue pour la durée de vie de l'installation ou des activités et même au-delà dans le cas des effets pérennes / irréversibles,
- *Moyenne*, si les effets sont ressentis de façon continue sur une période de temps relativement prolongée mais généralement inférieure à la durée de vie de l'installation ou des activités;
- *Courte* si les effets sont ressentis sur une période de temps limitée, correspondant généralement à la période de construction des installations ou à l'amorce des activités.

Echelle Durée	Indice
Longue (rémanence au-delà de la programmation)	3
Moyenne (durant toute la programmation)	2
Courte (lié à la seule mise en œuvre des projets)	1

L'interaction entre l'intensité, l'étendue et la durée permet de déterminer l'importance de l'effet environnemental sur une composante touchée par le projet.

a) *Présentation de la méthodologie de mesure quantitative de l'impact lié à la finalité et au fonctionnement des projets*

La connaissance plus précise des allocations financières et des types de projets par volet permet d'être plus précis et affirmatif concernant le degré de l'impact associé à la finalité et au fonctionnement des projets. Deux principaux facteurs sont ici appréciés :

- La probabilité d'impact (positif ou négatif), c'est-à-dire : est-ce qu'un impact est garanti ou seulement possible (par exemple les résultats de la recherche) ?
- L'adéquation des montants financiers alloués aux objectifs affichés / types de projets envisagés

Ces analyses sont formalisées de la manière suivante :

Sens de l'impact lié à la finalité de chaque Volet	Formalisation dans le mapping global
Notablement positif	↑
Potentiellement positif	↗
Sans effet (nul)	
Potentiellement négatif	↘
Notablement négatif	↓

8.2 Calendrier de l'ESE et itérations

- 18 mars 2014 : COPIL n°1 de lancement de la mission ;

- 08 avril 2014 : réalisation par la société EDATER d'un 1er balayage de l'ensemble des fiches du CPER transmises, de façon à évaluer les capacités d'analyse des fiches au titre de l'ESE, travaux transmis à l'ensemble des membres du comité de pilotage de l'ESE du CPER HN 2015-2020 ;

- 22 avril 2014 : conférence avec le Comité de Pilotage permettant de partager les analyses transmises et d'échanger sur la suite des travaux à réaliser ;

- 06 mai 2014 : transmission par la société EDATER du tableau d'analyse des éléments à disposition ajusté en fonction des échanges avec le Comité de Pilotage, ainsi que le document présentant l'état initial environnemental régional (construit dans le cadre de l'ESE PO) ;

- 19 mai 2014 : réunion téléphonique avec le Comité de Pilotage pour notamment : partage de l'Etat Initial de l'environnement (complété par une bibliographie détaillée) et point sur le calendrier d'avancement des travaux du CPER ;

- 25 septembre 2014 : réunion téléphonique Comité de Pilotage sur l'avancement des travaux *avec partage du projet de mandat de négociation ;*

- 03 octobre 2014 : réunion téléphonique Comité de Pilotage pour un point de situation sur les mandats de négociation ;

- 09 et 10 octobre 2014 : partage d'un 1er projet de maquette de plan de financement et allers-retours entre EDATER et Comité de Pilotage pour précision de certains points ;

- 14 octobre 2014 : réunion téléphonique Comité de Pilotage pour un point de situation sur l'avancement des travaux ;

- 16 octobre 2014 : partage de la proposition d'actualisation du mandat de négociation transmise au CGET le 13/10/2014 ; de la dernière version disponible de la maquette détaillée du CPER HN 2015-2020 ; les premières fiches actions relatives aux thématiques 1-Mobilité Multimodale et 4-Numérique ;

- 17 octobre 2014 : partage de la nouvelle version de la maquette et des fiches actions ;

- 21 octobre 2014 : réunion téléphonique Comité de Pilotage pour un point de situation sur l'élaboration de l'analyse environnementale et pour confirmation du COPIL du 03 novembre 2014 ;

- 23 octobre 2014 : transmission par la société EDATER d'une synthèse des travaux en cours avec note méthodologique et envoi aux membres du COPIL du 3 novembre d'une version actualisée de l'état initial environnemental, prenant en compte les demandes d'ajustement du 22 octobre 2014 ; transmission par les services de l'Etat d'une version actualisée du répertoire de fiches actions et de la maquette financière détaillée du CPER HN 2015-2020 ;

- 31 octobre 2014 : envoi par EDATER d'un support de présentation des travaux en cours (format ppt) pour partage des analyses à l'occasion du COPIL du 03/11 à suivre ⇨ **V0 du travail d'analyse des incidences** ;

- 03 novembre 2014 : réunion du COPIL n°2 de présentation de l'état de l'avancement des analyses d'incidences environnementales potentielles du projet de CPER ;

- 07 novembre 2014 : envoi par EDATER d'un document d'analyse des incidences du projet de CPER HN 2015-2020, intégrant l'ensemble des compléments (maquette, fiches actions,…) transmis depuis le COPIL du 03/11 et les remarques faites par les différents services (notamment sur le volet mobilité) ⇨ **V1 du travail d'analyse des incidences** ;

- 13 novembre : ajustement de la version de travail et partage par EDATER des dernières analyses d'incidences, prenant en compte les fiches –actions transmises les 07 et 12/11/2014, comme support des échanges du 14/11 ⇨ **V2 du document de travail** ;

- 14 novembre : audioconférence avec le Comité de Pilotage pour partage des analyses ;

- 21 novembre : envoi par EDATER d'une version actualisée des analyses prenant en compte les discussions du 14 novembre, les ajustements apportés au titre du mandat de négociation, daté du 18 novembre 2014, et du plan de financement établi sur la base de ce même mandat, les informations transmises par les différents Services ⇨ **V3 du document de travail** ;

- 26 novembre : transmission par le Comité de Pilotage de remarques sur le document de travail ;

- 27 novembre : présentation par EDATER d'une version actualisée des analyses prenant en compte les points soulevés le Comité de Pilotage, pour ajustement du projet de CPER HN ⇨ **V4 du document de travail** ;

- 15 décembre : transmission par les services de l'Etat du projet de CPER HN 2015-2020 établi sur la base du mandat de négociation en date du 18/11/2014 et du protocole État-Région du 15 décembre 2014 ; du plan de financement détaillé en date du 15/12 et des fiches-actions du 15/12/2014 ;

- 17 décembre : transmission par EDATER d'une nouvelle version d'analyse des incidences ⇨ **V5 du document de travail** ;

- 18 décembre : ultime conférence téléphonique le Comité de Pilotage, avec transmission des derniers éléments mis à jour (CPER 2015-2020 HN-V1 datée du 18/12/2014 et projet de plan de financement daté du 18/12/2014) ;

- 19 décembre : transmission du **Rapport environnemental** au Comité de Pilotage.

- 10 avril : prise en compte de l'avis de l'autorité environnementale et de la consultation du public : **version finale** du **Rapport environnemental**.

- 22 mai : prise en compte de la **dernière version du CPER** (V2-finale du 18/05/2015) et des ultimes remarques transmises : **version finale actualisée** du **Rapport environnemental**.

Annexes

Bibliographie de l'Etat Initial de l'Environnement

ADAGE Environnement pour DREAL Haute-Normandie, **Profil environnemental régional Haute-Normandie, Enjeux environnementaux et axes stratégiques**, version de travail, mai 2013, 20 p.

ADAGE Environnement pour DREAL Haute-Normandie, **Profil environnemental régional Haute-Normandie, chapitre 1 à 8**, version de travail, novembre 2012

Conseil Régional et Préfecture de Région, **Diagnostic Territorial Stratégique,** octobre 2012, téléchargeable sur le site :http://www.europe-haute-normandie.fr/actualites/haute-normandie/diagnostic-territorial-strategique-2014-2020/

Conseil Régional et Préfecture de Région, **Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE) Haute Normandie**, mars 2013, 342 pages

DIRM Manche Est-mer du Nord, **Présentation du Plan d'Action pour le Milieu Marin : Programme de mesures et Programme de surveillance**, en cours de finalisation (respectivement 10 et 5 p.).

DREAL Haute Normandie, **Atlas cartographique de la Haute-Normandie**, avril 2014, téléchargeable sur le site :http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/atlas-cartographique-de-la-haute-a1673.html

Région Haute Normandie, **ADOPTION DU PLAN CLIMAT ENERGIES**, juin 2007, 15 pages

Région Haute Normandie, **Document de suivi annuel du Schéma d'aménagement durable du territoire** (SRADT), 2012, 85 pages

Région Haute Normandie, **Gazà Effet de Serre (BEGES) de la Région Haute-Normandie** Année 2011, avril 2012, 5 pages

Région Haute Normandie, **Plan Régional de la Qualité de l'Air en Normandie2010-2015**, octobre 2010, 222 pages

Région Haute Normandie, **Schéma d'aménagement durable du territoire** (SRADT), décembre 2010, 95 pages

Région Haute Normandie, **Schéma Régional des infrastructures et du transport**, décembre 2009, 102 pages

edater

Siège social : 265, avenue des États du Languedoc, Tour Polygone, 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 02 29 02
Bureaux : 4, avenue de l'Opéra, 75001 Paris - Tél. : 01 42 60 49 08

Mail :contact@edater.fr **www.edater.fr**